

Rencontre avec
RUTH CANTER KOHN

PAROLES

ET PRATIQUES SOCIALES

PEPS

LE COMITÉ :

UN OUTIL,



DES HOMMES.

SOMMAIRE

Regard sur l'actualité

**REGARDS SUR LA FORMATION
DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL**
H.THENAULT

4

Rencontre avec ...

RENCONTRE AVEC RUTH CANTER KOHN

7

Mémoire du travail social

LE TRAVAIL SOCIAL ET LA «CRISE»
Hugues BAZIN

12

Travail social à l'étranger

LE TRAVAIL SOCIAL AU SÉNÉGAL
Béatrice VANDERHAGHEN MAGGI

15

DOSSIER

17

LE COMITE : DES OUTILS ET DES HOMMES

LES RAISONS POUR ECRIRE
Chantal BRUN

18

ETRE SECRETAIRES DE COORDINATION
Madame DOMBRE-PICAULT
Madame MARCHAND

20

UN LIEU RESSOURCE
Anne BOUZIGON

22

L'ASSISTANT SOCIAL «ELU»
Assistants Sociaux : Seine St Denis

23

**ETRE REPRESENTANT
DES ASSISTANTS SOCIAUX**
Assistants sociaux : Yvelines

24

L'ANNUAIRE DES SERVICES SOCIAUX
Patricia DEVAUX-SPATARAKIS

25

LES COMITES DE PROVINCE
Vincent BUFFET

28

PRATIQUE ET REFLEXION 29
Assistants sociaux : Indre et Loire

L'UTILITE DU CLICOSS 77 30
Jacqueline TAVIAUX

UN LIEU D'ECHANGE 31
Assistants sociaux hospitaliers Seine et Marne

**COMMENT RÉINTRODUIRE
DE LA DÉMOCRATIE ?** 33
Chantal BRUN

CIRCONSCRIPTION - COORDINATION 38
Bernadette GAILLOT, Jean PREZEAU,
M.Thérèse WEISSROCK et Françoise ULM

EMPLOIS DE PROXIMITÉ... 40
Geneviève PISON et Jacqueline NAERT

Pratiques sociales

LE BENEVOLAT EN FRANCE : FIN DE SIECLE? 43
Dan FERRAND-BECHMANN

VERS UNE NOUVELLE PEDAGOGIE DU DESSIN 47
Jacky LAFORTUNE

Ici et maintenant

**HASCHISCH ET HEROINE
SONT DANS UN BATEAU** 50
CIRC - Jean-Jacques DELUCHEY

Arts et Cultures

**LA CULTURE HIP HOP EN FRANCE
DIX ANS DÉJÀ** 53
Damien MABIALA

Rubriques

LA REVUE DES LIVRES 56
ANNONCES 58

Couverture

UNE NOUVELLE PROFESSIONALITE DU SOCIAL ?

2

PEPS - Trimestriel édité par l'Association Paroles Et Pratiques Sociales - Loi 1901 - J.O. du 11.04.82 -
163, rue de Charenton 75012 PARIS -Tél: 16 (1) 40 02 09 56.

Directeur de publication : Eric AUGER - Rédacteur en chef : Mehdi FARZAD

Comité de rédaction : Eric AUGER, Hugues BAZIN, Patrick BRUYAS, Catherine BOULENGER, Jean Jacques DELUCHEY,
Jean-Luc DUMONT, Mehdi FARZAD, Nadia HASSINE, Guy JOUANNET, Damien MABIALA, Max MANNIEZ

Nous remercions pour leur participation à ce numéro : Chantal BRUN, Mme DOMBRE-PICAULT, Mme
MARCHAND, Anne BOUZIGON, Bernadette GAILLOT, Jean PREZEAU, Thérèse WEISSROCK, Françoise ULM,
Patricia DEVAUX-SPATARAKIS, Vincent BUFFET, Jacqueline TAVIAUX, Geneviève PISON, Jacqueline NAERT,
assistant sociaux d'Indre et Loire, des Yvelines, de Seine et Marne, de Seine St Denis, H. THENAULT, Ruth CANTER
KHON, Béatrice VANDERHAGHEN MAGGI, Dan FERRAND-BECHMANN, Jacky LAFORTUNE, le CIRC.

Imprimerie : Rotographie 48.57.03.21 - Reproduction des articles et illustrations autorisée avec mention de leur origine
et adresse. CPPAP 64819 - ISSN 0754-8761 - Dépôt légal : octobre 94

Le «Comité des sans-logis» (CSL) et l'association «Droit au logement» (DAL), méritent d'être applaudis par la revue Paroles et pratiques sociales et l'ensemble des travailleurs sociaux dont l'objectif de leurs pratiques visent le changement des situations sociales des plus démunis (1).

Plusieurs raisons expliquent l'adhésion de PEPS à ces deux mouvements :

- leurs actions s'inscrivent dans une approche de lutte non-classique et non étatique du travail social ;
- les prises de décision émergent de la volonté des usagers eux-mêmes (ici les sans ou mal-logés) et non d'un «appareil hiérarchisé» ;
- le choix des actions entreprises par ces deux mouvements découlent des diagnostics effectués par des usagers eux-mêmes de la situation dramatique du logement en France ;
- les pratiques de ces deux mouvements convergent avec les préoccupations de PEPS à soutenir entre autre, toute action non instituée dans laquelle les résultats ne contribuent pas au maintien de l'ordre social stabilisé (2).

Le constat fait par CSL et DAL, est le suivant : Il y a actuellement en France 2 millions de logements vacants, et à Paris 117 000 logements et 3 millions de mètres carrés de bureaux vides ! Ceci correspond à la présence d'une catégorie d'exclus qui représentent aujourd'hui 3 à 4 millions de français et d'immigrés.

Ces deux mouvement basent leur lutte sur la loi de réquisition des logements vacants qui est toujours en vigueur dans la législation Française, depuis sa création en 1945. Selon cette loi, lorsqu'il y a une crise grave du logement, le Préfet peut «attribuer d'office» des logements vacants au profit de familles et de personnes sans logis, menacées d'expulsion ou très mal-logées pour une période de 5 ans durant laquelle le propriétaire est indemnisé par le bénéficiaire de la réquisition ou par l'État.

CSL et DAL, assistés d'avocats et de militants bénévoles, organisent des actions collectives à la fois pour aboutir à des résultats concrets, mais aussi pour sensibiliser l'opinion publique sur le sort des sans abris et des individus mal-logés ou concernés par le problèmes du logement. Ils font appel à des personnalités morales, scientifiques ou artistiques, ainsi qu'aux associations de tout bord pour soutenir leurs actions et les amplifier.

Il y a des moments où les actions des travailleurs sociaux doivent d'une part se servir des médiateurs et d'autre part s'inspirer des formules originales et efficaces qui produisent du changement. Ces actions ne peuvent-elles pas utiliser les pratiques de CSL et DAL comme mode de médiation pour un travail social autre ?

L'arrivée des grands froids où les premiers concernés seront une fois de plus les personnes mal ou sans-logés ne pourra pas passer inaperçue et les travailleurs sociaux ne devront pas alors rester des observateurs silencieux.

Mehdi FARZAD

(1) Pour tout renseignement sur les actions de CSL et DAL : 3 bis rue Vaucouleurs 75011 Paris, Tél : 40 21 83 81 ou permanence : lundi, mercredi, samedi : de 14h à 18 h.

(2) Voir à ce propos les numéros 45 et 46 de PEPS et la nouvelle rubrique intitulée «Ici et Maintenant» dans ce même numéro.

REGARDS SUR LA FORMATION DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Un certain nombre de faits regrettables ont été constatés en juin à Paris, lors des examens organisés par la DRASS. L'interview d'une jeune diplômée, qui expose avec sincérité son expérience d'étudiante et de candidate au DEAS en juin 94, constitue un témoignage précieux qui livre des détails peu accessibles de extérieur. Fallait-il taire ces détails sous prétexte que «la profession va mal», ou bien ne devait-on pas, au contraire, s'interroger sur les raisons d'une malaise ?

PEPS : Vous venez de soutenir votre mémoire pour le Diplôme d'Etat d'Assistant de service social, comment cela s'est-il passé ?

H. THENAULT : Je ne sais pas comment les jurys ont été sélectionnés parce que j'ai eu en face de moi des gens qui, vraisemblablement, ne connaissaient pas grand'chose à mon sujet de mémoire et qui, en plus, ne paraissaient pas intéressés. Je n'ai même pas eu une AS exerçant

son métier, j'ai eu deux psy et une formatrice qui, apparemment, ne devait pas avoir été sur le terrain depuis un certain temps. Je pense qu'aussi bien les uns que les autres, ils étaient pas mal détachés du terrain et cela a joué par rapport à la discussion qu'on a pu avoir après. Normalement un jury est composé d'un universitaire, d'un professionnel et d'un formateur. Moi, je n'ai pas eu d'AS professionnel ; il faut bien comprendre que selon l'activité qu'on a, la pro-

fession qu'on exerce, on n'a pas du tout la même vision d'un même sujet (qu'on soit psy ou AS). On ne trouve pas toujours des AS professionnels dans les jurys et un formateur dans une école, même s'il a encore des relations avec le terrain, n'est plus sur le terrain, il n'est plus professionnel. La notion qu'on peut avoir du terrain change selon qu'on est professionnel ou qu'on a un regard extérieur.

PEPS : Essayons de repartir de la formation des AS, que peut-on en dire ?

H.T. : En formation, c'est facile d'avoir de bonnes notes car il y a beaucoup de choses à faire à la maison ou en groupe, c'est pourquoi je trouve qu'au niveau professionnel, c'est un peu léger : si on a validé les stages et préparé le diplôme, on peut très bien avoir son D.E. même si on est très peu allé en cours. Dans ce cas, on a très peu de connaissances théoriques et sur le terrain ça va donner quoi ?

Déjà je pense que le système du jury, c'est un coup de poker. Quelle que soit la personne qu'on a en face de soi, la note peut passer du simple au double, de 2 à 4, c'est évident. On a quatorze mois de stages sur trois ans et je trouve que c'est quand même difficile d'admettre que, face à un jury, tout puisse basculer selon les personnes qu'on a en face de soi : on valide ainsi une formation de trois années, une formation professionnelle.

Par rapport au diplôme d'Etat, on a des appréciations de stage qui font partie du livret scolaire, mais ce livret n'est pas consulté par le jury. Il peut éventuellement être pris en compte dans le jury final. La place donnée à ces quatorze mois de stage est complètement minimisée au niveau de l'examen, pourtant c'est une formation en alternance, c'est très important et on n'en tient pas compte. Je pense que le mémoire ne permet pas d'évaluer les capacités professionnelles, il permet d'évaluer...l'idée de recherche.

Au niveau de l'échange, les vingt minutes de la deuxième partie de la soutenance peuvent éventuellement permettre d'évaluer les capacités professionnelles, si cet échange permet d'aborder la dimension professionnelle.

L'histoire de la synthèse, ce n'est pas du tout adapté ; on nous met dans une situation de 3 heures pour rédiger une synthèse, c'est n'importe quoi !

Au niveau de la situation sociale, c'est différent, mais ce que je pense c'est que la situation sociale est beaucoup travaillée à l'école avec les formateurs. On la choisit aussi de façon à ce que ça ne soit pas une situation trop complexe.

PEPS : Voulez-vous dire que c'est artificiel ?

H.T. : Oui, je pense. Les évaluations de stage rentrent, effectivement, en ligne de compte dans la note de scolarité, mais d'un autre côté elles ne jouent pas tellement, alors que c'est hyper-important. Pour prendre l'exemple de certains BEP, il y a un jury en situation professionnelle, c'est-à-dire qu'il y a une ou plusieurs personnes qui par exemple si c'est un BEP vente viennent observer le candidat en situation, dans le magasin. Je ne dis pas que ce serait réalisable au niveau du diplôme d'AS, mais je pense qu'il a quand même certaines choses à revoir.

PEPS : Si je résume votre pensée : il manquerait un contrôle sur les connaissances théoriques pour

décerner le diplôme d'Etat ; la formation ne serait donc pas validée de façon juste et pertinente ?

H.T. : Oui, parce qu'en fait c'est la note de scolarité qui tient lieu de contrôle de connaissances, or il faut voir ce qu'on appelle «contrôle des connaissances»...

PEPS : Par ailleurs, sur le plan de la pratique, y a-t-il une évaluation suffisante ?

H.T. : Non, on est évalué par une monitrice de stage, très aléatoire !

PEPS : Alors, finalement, qu'est-ce qui est évalué dans la «situation» et la «synthèse de dossier» ?

H.T. : Dans la synthèse, on peut évaluer la capacité du futur professionnel, face à une situation donnée à rassembler tous les éléments pour en rendre compte lors d'une réunion. Mais, à la limite, pourquoi ce ne serait pas une épreuve orale ? Ce serait peut-être plus judicieux que cette épreuve qui est complètement stressante...En fait, on sait que c'est une épreuve qui est très difficile, donc les centres de formation, insistent beaucoup sur cette épreuve et en fait on arrive à un moment où on est à saturation. Donc il faudrait faire, pourquoi pas, quelque chose d'oral.

Pourquoi n'y aurait-il pas une vingtaine de personnes qui forment un jury, une vingtaine, j'exagère peut-être, mais quatre-cinq personnes comme dans une réunion ? Cela pourrait être des AS spécialisées, le thème serait élaboré en direction de ces AS, là on pourrait prendre la peau d'une AS quelconque, comme cela nous est indiqué dans le sujet et puis, en face de nous, il y aurait de vrais professionnels.

PEPS : Et le mémoire, à quoi sert-il, d'après vous ?

H.T. : Quel est l'intérêt de ce mémoire, à l'heure actuelle ? Etre capable de prendre contact avec une population donnée ? Savoir analyser les possibilités du service social à répondre à une de-

mande d'une population donnée. Je pense que c'est pas mauvais, je pense que c'est intéressant...

Mais la soutenance ne sert à rien. La soutenance serait la capacité à pouvoir échanger avec un jury, ça pourrait s'arrêter là, mais il faudrait évidemment que l'étudiant ait préparé des éléments nouveaux au cas où on lui poserait des questions qui déborderaient un peu du sujet. En fait, le jury a déjà lu le mémoire, il écoute à moitié et il s'endort. Il n'y a que l'échange qui soit intéressant, mais il faut que cet échange soit fondé.

C'est vrai qu'un diplôme, comme ça en fin de formation, c'est bien, mais je pense qu'il faut que ce soit plus rigoureux par rapport à la sélection des jurys. C'est vrai qu'il doit y avoir très peu de professionnels intéressés pour faire partie d'un jury, mais je crois qu'il faut sensibiliser la profession. Il faudrait même une formation pour les jurys. Après tout les jurys sont rémunérés, donc on peut supposer qu'il y en a qui font ça pour l'argent et d'autres qui le font parce que ça leur donne une espèce de pouvoir. Et puis, il y a ceux qui font ça par plaisir, de façon honnête.

Alors en dehors de ceux qui sont intéressés par l'argent et ceux qui veulent avoir un certain pouvoir, il en reste peu qui soient vraiment honnêtes. Ce qui est peut-être aussi à remettre en cause, c'est la sélection des étudiants et à mon avis les écoles y pensent beaucoup en ce moment, parce que s'il y a tant d'échecs au diplôme d'Etat, s'il y a des abandons au niveau de la formation, c'est aussi qu'il y a un problème au niveau de la sélection.

Dans un premier temps, il y a un concours d'admissibilité. Après il y a un entretien. C'est un entretien de motivation. Quand on se présente à un examen comme ça, on sait qu'on va nous interroger sur nos motivations, si c'est bien préparé, ça ira, je veux dire tout le monde sait tricher, à partir du moment où c'est bien préparé...

Il faut se dire qu'il y a des gens qui savent très bien mentir. Donc, je

pense qu'au niveau de l'entretien il faudrait que ce soit plus subtil, mais d'un autre côté il y a le revers de la médaille aussi, c'est qu'on ne peut pas avoir un profil d'AS spécifique avec des oeillères.

PEPS : Qu'est-ce qui fait qu'on est apte à faire ce métier ?

H.T. : C'est dans la tête, c'est une façon de vivre, une façon de voir les choses, de penser... On peut jouer la comédie pendant vingt minutes lors d'un entretien de sélection, mais c'est quand même abominable de penser qu'on arrive à pouvoir jouer la comédie pendant trois années de formation. C'est bien le signe que les formateurs ne sont pas présents.

PEPS : Il y a des examens à la fin ou c'est seulement le contrôle continu ?

H.T. : Ce qu'on nous demande, c'est surtout des contrôles de connaissance ou des travaux de groupes et il ne faut pas se leurrer, on fait un truc en groupe, on est cinq dans le groupe, il y en aura toujours un qui ne va rien faire.

Je trouve la formation assez décalée. Continuellement on nous apprend des choses erronées ou bien des choses qui ne nous serviront à rien. A partir du moment où une personne est sensibilisée par un milieu particulier et très spécifique, à quoi ça sert de nous bourrer la tête avec des trucs qui ne nous serviront jamais à rien. Une fois que je serai professionnelle, j'apprendrai ce qui m'intéresse et ce qui, je pense, me sera utile. On ne peut pas tout savoir, ce qui est important c'est ce que l'on sait, on le sache à fond

PEPS : Ce que vous voulez montrer c'est que ce n'est pas nécessairement des connaissances et même la réussite à l'examen qui va faire un vrai professionnel.

H.T. : Oui, ça se voit aussi au niveau des évaluations de stage, parce qu'il peut très bien y avoir des personnes qui ont de très bonnes évaluations de stage et qui n'auront pas leur diplôme d'Etat.

Or, on est quand même professionnel par rapport à ce qu'on fait en stage ! Je veux dire qu'il y a une relation directe entre le stage et le professionnalisme... Alors, est-ce qu'on attend des AS qu'elles soient des gratte papiers et qu'elles fassent des synthèses à longueurs de journées ou est-ce qu'on attend qu'elles aient des relations avec les usagers ? Pour l'instant, le diplôme n'est pas adapté !

PEPS : Si vous deviez concevoir la formation, qu'est-ce que vous proposeriez comme programme ?

H.T. : Alors, si je devais concevoir la formation, je mettrais la formation sur 1 an et demi avec un an et demi de stage et des regroupements à peu près une semaine par mois pendant lesquels on pourrait faire le point sur les connaissances qu'on apprend sur les terrains de stage et actualiser nos connaissances. C'est important ; ce n'est pas la peine d'avoir des cours magistraux, parce que la plupart des choses qu'on apprend en cours, on les apprend sur le terrain. Ça demandera des formateurs de terrain plus formés, plus à l'écoute, donc avec moins de charge de travail, ça demande toute une réorganisation du stage, mais je pense que ce serait bénéfique pour les étudiants. Donc, mettre les étudiants un mois à l'école pour avoir quelques grandes idées, quelques notions par rapport à la hiérarchie, par rapport aux institutions.

En stage on apprend des techniques professionnelles, on apprend des points de législation, on apprend tout un tas de choses. C'est vrai que ça demande un rôle renforcé du formateur de terrain. Retour à l'école de temps en temps, parce qu'on fait tout de même partie d'une promo, on appartient à une école et là, à l'école, il faudrait laisser une grande place à la parole, à ce qui se vit sur le terrain de stage.

En fait il faudrait que nous-mêmes nous propositions ce que nous avons envie d'approfondir et automatiquement ça obligerait l'école

à faire des petits groupes. Mais après tout, comme on n'est pas à l'école, peut-être pourrait-il y avoir plus d'étudiants qui fassent partie de la même promotion. Par exemple, il va y avoir dix étudiants qui sont intéressés par une formation approfondie sur tout ce qui est protection maternelle et infantile et d'autres étudiants vont avoir envie, à un moment donné, d'une formation plus approfondie sur la législation des étrangers, par exemple. A une certaine heure de la même semaine, un groupe de dix fera une chose et un autre groupe fera autre chose, mais peut-être que le groupe de dix qui a travaillé sur la PMI aura envie dans trois mois, de travailler sur la législation des étrangers et inversement.

PEPS : Une espèce d'autogestion de la formation ?

H.T. : Oui, mais je ne sais pas si c'est réalisable, à mon avis c'est un peu utopique, mais je pense que ça peut être réalisable, le problème, c'est que ça demande une bonne gestion, une bonne organisation.

A l'école, par contre, c'était le désordre absolu : une catastrophe, c'était démobilisant ! Il n'y a pas de communication non plus : on parle d'absence de communication dans les jurys, mais c'est la même chose au niveau de la formation ! Alors, il faut savoir ce qu'on veut... Et dans le système que j'ai expliqué tout à l'heure, si on revenait une semaine par mois à l'école, il faudrait qu'il y ait au moins une demi journée ou une journée pour qu'en petits groupes on soit avec des formateurs pour pouvoir parler sur les stages et de nos connaissances, de notre avancement etc.

H.THENAULT

Diplômée A.S.
propos recueillis par J.L. Dumont

Pour toute réaction ou demande d'information, écrire à PEPS qui transmettra

RENCONTRE AVEC

RUTH CANTER KOHN

Ruth Canter KOHN est professeur à l'Université de Paris VIII. Elle est responsable au département des Sciences de l'Éducation des enseignements de 2e et 3e cycles dans le secteur «Inscription Sociale» (anciennement «Champ Social Travail Social») et du laboratoire «Groupe de recherche en éducation et action sociale» (GREAS). Elle s'intéresse aux réseaux sociaux depuis environ cinq ans; par ailleurs ses activités concernent la formation de travailleurs sociaux et d'enseignants, les méthodes de recherche en sciences sociales.

PEPS : On pourrait commencer par définir le terme de «réseau», commencer par le commencement...

RUTH CANTER KOHN : Ce n'est pas le commencement pour moi. Quand on essaie de déterminer l'usage du mot réseau, on se rend compte qu'il n'y a pas de définition exacte, que c'est un terme qui est utilisé dans des contextes extrêmement variés, par des locuteurs extrêmement variés. Chaque lieu d'énonciation donne un contenu et des accents différents pour l'utilisation de ce mot. Ce qui m'intéresse dans le réseau, c'est sa place dans la culture et la société contemporaines. A titre souvent emblématique, notre société actuelle, et peut-être future, met très fortement en exergue cette notion, avec d'autres notions comme le projet, le contrat, l'implication, la mobilisation, le partenariat. Série

de mots qui renvoie à un mode de fonctionnement social pluricentrique, horizontal, efficient, à un rapport à l'espace étendu, qui traverse les frontières, à un rapport au temps au contraire contracté, où prime la rapidité voire l'éphémère.

Et c'est ça qui m'intéresse dans les réseaux. Ce n'est pas une question de définition. J'ai commencé à explorer le «visage» de ce terme, et c'est ça qui m'a passionnée dans un premier temps. Je découvre son usage dans les textes administratifs régissant le domaine social, régissant même l'Éducation Nationale à l'heure actuelle. Il y a des usages administratifs d'injonction aux acteurs, il y a des usages par les chercheurs en anthropologie, en sociologie, en sociométrie, pour mentionner que des sciences humaines, mais aussi en astronomie, en biologie, en éco-

nomie... Il y a un usage technologique ou technique, les réseaux câblés, les réseaux aériens, etc. Il y a les usages professionnels, avec les travailleurs sociaux, les infirmiers... Là encore, le mot ne se réfère pas du tout aux mêmes objets.

Donc, à chaque fois, et je n'ai pas encore fini de balayer les champs, on emploie le terme un peu différemment. C'est ça qui me fait m'interroger. Ces fils, que l'on trouve à tellement d'endroits, dans tellement de contextes, avec tellement d'enthousiasme ou de conviction, ou d'insistance, qu'est-ce qu'ils signalent? Qu'est-ce que ça veut dire?

PEPS : Est-ce que le réseau apparaît comme un objectif ou un moyen? Quelle interprétation peut-on donner à ce terme, par rapport au travail social?

RCK : Je crois qu'il serait dommage, même pour une publication destinée aux travailleurs sociaux, de restreindre notre pensée à ce seul champ professionnel. D'autres champs nous alimentent, nous font penser bien au-delà, et donc éclaireront notre pratique...

Pour revenir à la question : est-ce que c'est un objectif ou un moyen? Tu ne trouvera pas chez moi de réponse univoque: ça dépend qui s'en sert, dans quel contexte.

J'ai écrit que c'est un mot polysémique à propos d'une figure sociale et spatiale polymorphe. Mettre en réseau, inciter les autres à se mettre en réseaux, c'est un moyen qui sert des objectifs politiques, économiques, personnels, etc. Je crois, en effet, que le réseau est un moyen. C'est un moyen au service d'objectifs. Les gens se mettent en réseau, ou sont convoqués à se mettre en réseau, parce qu'il y a quelque chose à faire qui demande des énergies et des res-

sources différenciées. Le propre du réseau, et ceci n'est pas une définition mais une des caractéristiques fondatrices, c'est que des entités - institutions, associations, groupes ou individus - se mettent en rapport en faisant circuler leurs ressources individuelles au bénéfice des uns et des autres et éventuellement au bénéfice d'un objectif commun. Mais il y a quelque chose encore: ils ont envie qu'il y ait une synergie au-delà de leurs compétences individuelles. Ils ont besoin de cela, pour leur travail professionnel par exemple.

Alors, pour revenir au travail social, prenons la réunion pluri-professionnelle par exemple, le RPP. Le RPP ne constitue pas forcément un réseau, à mon sens, simplement parce qu'on se réunit à plusieurs avec des partenaires différents et avec des objectifs communs. Ce serait un réseau si les gens, en dehors des réunions, étaient en contact pour échanger de l'information, des ressources de tous ordres. Je crois qu'on peut parler de réseau quand on s'intéresse à la circulation.

C'est comme tout objet social ou intellectuel : on a un regard différent en fonction de ce que l'on se donne à voir. Les mêmes fonctions, ou le même fonctionnement, on peut l'appeler parfois partenariat, et parfois réseau. Le partenariat pour moi c'est plutôt au niveau de la masse, des résultats d'ensemble, on s'intéresse à ce qui sort de cette masse, on ne s'intéresse pas à ce qui se passe entre les membres. Pour le réseau, on s'intéresse à la circulation des ressources entre les membres.

Il y a des apports particuliers des uns et des autres, différenciés, mais avec quelque chose en commun, parce que autrement on ne serait pas ensemble. C'est ce que j'ai essayé d'écrire dans le texte «Unité et multiplicité du réseau». Les gens sont membres à la fois parce qu'ils sont différents et qu'ils ont des choses à partager, à échanger, et parce qu'ils ont des intérêts en commun ou un objectif commun. Et l'intérêt d'être membre d'un réseau, c'est à la fois parce

que chacun est différent et parce que l'ensemble donne une certaine force.

PEPS : Pour le partenariat l'objectif serait premier, alors que pour les réseaux il s'agit d'échanger les uns avec les autres par rapport à un objectif en commun

RCK : Oui, la priorité est à l'aide réciproque, mais pas réciproque forcément en duo, c'est donnant/donnant mais, comme dans les réseaux d'échange de savoirs, on donne quelque chose à quelqu'un et c'est d'un tiers, d'un quatrième, d'un cinquième que l'on peut recevoir. C'est la circulation qui importe. Mais on se regroupe parce qu'on a quelque chose à donner et quelque chose à recevoir.

PEPS : Est-ce que le fonctionnement des réseaux est le même quand le réseau est institué, ou quand il est instituant, pour utiliser le jargon des institutionnalistes?

RCK : Je garde ce jargon pour d'autres contextes. Je trouve que pour les réseaux, on peut être plus précis. Je parle de réseaux «allo-finalisés» - organisés au bénéfice d'autres que les membres - ou «auto-finalisés» - organisés au bénéfice des membres - même si ces catégories ne sont pas encore tout à fait satisfaisantes.

PEPS : En fait, tu as des réseaux de fonctionnement qui existent parce qu'ils appliquent un décret, un texte, ils répondent à une commande et tu as aussi des réseaux qui se créent par nécessité de terrain. Est-ce que ces deux types de réseaux fonctionnent de la même manière, aussi bien au niveau de la forme que sur le fond?

RCK : Je pense que l'on peut distinguer fonctionnement organisationnel et fonctionnement relationnel. La logistique et le relationnel. Pour moi, là où j'en suis actuellement de l'analyse de la structure réticulaire, c'est qu'on est toujours sur les deux versants, logistique et relationnel. Il m'intéresse d'analyser des réseaux concrètement dans ces termes. Le logisti-

que c'est la structure technique d'échange qui fait passer par certains canaux de la matière, des biens : quels sont ces biens, par quels canaux passent-ils, qui est responsable de quoi, qui fait quoi avec qui... Il y a toujours une structure logistique.

Il y a aussi la convivialité, le relationnel. Le réseau, c'est aussi le lien social, la solidarité, le coup de main, le partage. C'est le soutien entre voisins et amis, entre membres de la famille élargie ou de gens d'un même village où qu'ils se trouvent dispersés à l'étranger. C'est aussi qui fait quoi avec qui. Dans la littérature métrique sur les réseaux, extrêmement technique, on parle de «multiplicité». La multiplicité se réfère à la tentative de mesurer le rapport entre types d'échanges et personnes avec qui chacun échange : si on s'adresse aux mêmes personnes pour des conseils ou échanges variés, on parle de relations «polyvalentes», et on nomme relations «spécialisées» celles où on s'adresse à des personnes différentes sur des sujets différents : questions de logement, d'argent, d'affection, d'informations...

Selon le réseau, il sera plutôt logistique ou plutôt relationnel. Dans les réseaux dits spontanés, de voisinage, on a tendance à gommer l'aspect logistique parce qu'on est dans le convivial, on est dans la spontanéité, la réciprocité, tous ces termes qui ont été utilisés de manière démagogique parfois, et on masque qu'il y a quand même quelqu'un qui ramasse l'argent, et qui le fait circuler, et peut-être qu'il y a une secrétaire payée pour ça. S'il y a quelqu'un payé dans un réseau bénévole, qu'est ce que ça change dans le réseau? Est-ce que c'est encore un réseau? Quelle est la circulation entre pairs? Il existe une idéologie inscrite dans le réseau, dans sa structure même, la notion d'égalité entre les membres. Si un membre envoie les convocations, si les informations viennent à lui et que c'est lui qui les redistribue, alors il y a quelqu'un qui est plus égal que les autres. Qu'est ce que ça signifie? Est ce

que les autres peuvent être alors tout autant égaux entre eux?

Pour revenir à votre question, les réseaux imposés ont tendance, pour ce que j'ai pu en explorer, à être des réseaux de type logistique. Nous avons découvert, dans une des premières recherches du GREAS, que les travailleurs sociaux ou d'autres professionnels qui se rencontrent ou échangent des informations par rapport aux enfants, aux familles, aux clients... créent un réseau que j'appelle un réseau logistique, allo-finalisé, qui pré-existe à la circulation des bénéficiaires. C'est un réseau de membres qui ne sont pas eux-mêmes bénéficiaires, ou qui sont bénéficiaires au second degré car l'objectif officiel, principal du réseau est de servir les clients. Il y a donc deux niveaux, sinon trois, d'organisation sociale : le commanditaire, les professionnels et les bénéficiaires. Le commanditaire dit : mettez-vous en réseaux, réseaux de salariés, au bénéfice d'une population. Il définit le cadre. Les gens qui sont membres créent les circuits d'échange, pour eux-mêmes, pour mieux travailler. C'est un bénéfice secondaire. L'information circule, il y a une logistique informationnelle entre eux, et les bénéficiaires aussi circulent : je vais t'envoyer Mme X, j'ai Mme Z dans mon bureau qui a besoin d'un orthophoniste, et l'orthophoniste dit, non là je ne suis pas compétente, je passe un coup de fil au CMPP...

Les bénéficiaires circulent entre les «pôles» du réseau, pour reprendre la terminologie technique de la sociométrie des réseaux. Tous les travailleurs sociaux sont des pôles, et les gens font lien. Les liens entre les gens, entre les pôles, sont créés par l'information qui passe et par les usagers qui passent. La logistique prime largement - et si on s'entend bien je vais m'adresser plutôt à cette orthophoniste qu'à une autre. On s'entend bien, ou encore on se rencontre dans d'autres lieux pour pouvoir échanger. La relation fait fonctionner, rajoute un supplément d'âme au fonctionnement du ré-

seau, elle fait que ça marche mieux. Evidemment, si on s'entend mieux avec cette orthophoniste, on va faire un effort pour voir comment elle travaille, où elle travaille... On renforce les possibilités du réseau.

PEPS : Alors que dans l'autre type de réseau, c'est le relationnel qui prime ...

RCK : Si le réseau est créé par des individus, parce qu'ils ont besoin ou envie, disons de collectionner des timbres, leur première motivation, c'est que chacun a besoin de quelque chose et a quelque chose à offrir, et que des vont se concerter pour créer les moyens pour se le permettre. Mais c'est eux qui sont concernés, qui deviennent «membres», et les membres sont aussi les bénéficiaires. C'est la différence avec l'autre, où les membres ne sont pas les bénéficiaires visés, même si ils sont les bénéficiaires secondaires. Dans le cas du réseau spontané, des gens confrontés à des mêmes difficultés créent des liens, échangent des tuyaux, des adresses, s'entraident pour tenter de surmonter les problèmes des uns et des autres, par des efforts individuels et collectifs. Les idées et l'expérience de chacun devient une ressource pour les autres, pour tous. Ça n'empêche pas qu'il y ait des gens derrière qui en soient les innovateurs, les générateurs, les créateurs, les moteurs, qu'ils soient du même milieu ou des professionnels : les réseaux de femmes, les réseaux de toxicomanes, les réseaux de mères de toxicomanes en sont des exemples.

Suivant les réseaux, il y a équilibres différents entre les aspects logistique et relationnel.

PEPS : Il y a deux questions qui se posent. Qu'est-ce qui régule les champs logistiques et relationnels, et quelles sont les limites de chacun de ces fonctionnements en réseau?

RCK : Logistique et relationnel, on peut en faire des idées actives, mais je ne voudrais pas que l'on parle de logistique et relationnel comme catégories de réalité. Pour

moi, il y a toujours les deux versants, mais les pondérations sont différentes.

PEPS : Les résultats aussi.

RCK : Les résultats sont différents, et ça peut évoluer dans le temps, dans un même réseau. Il ne faut pas figer les choses. Il y a aussi une configuration de circonstances : qui est à l'origine? Est-ce que c'est commandité par une institution, ou par les gens informellement? Quels sont les rapports entre membres et bénéficiaires? Et il y a encore beaucoup d'autres facteurs qui caractérisent un réseau particulier, concret. Je ne peux pas m'arrêter à un seul facteur pour caractériser un réseau.

Vous me posiez la question de la régulation. En principe, dans un réseau, il y a auto-régulation. Ça se régule entre les individus, les membres du réseau, sans instance régulatrice. Dans le principe.

Mais ce principe fonctionne rarement. Comment se fait la régulation? C'est toute une analyse à faire. Pour chaque réseau, quels sont les modes de régulation? Qui a le pouvoir? Est-ce que le pouvoir circule, comme les biens? Qui prend les décisions, et comment se prennent-elles? Comment on décide de l'entrée d'un nouveau membre? Et que quelqu'un n'est plus membre?

Dans les réseaux informels, rien n'est formalisé, il n'y a pas de charte, pas de texte administratif, pas de décret... Ça se fait. Par les codes implicites qui régissent les actions. Est-ce qu'il faut que je demande à un tel si ma copine, que j'ai rencontrée la semaine dernière, et qui est intéressée, peut faire partie des réseaux, ou est-ce que, parce que c'est ma copine, d'emblée, automatiquement, elle peut faire partie du réseau? Chaque réseau va dire comment il fait. Il me paraît important, si on veut travailler professionnellement, qu'on se pose ces questions quand on veut monter un réseau, que l'on soit travailleur social ou usager. Il me paraît aussi important de savoir comment fonctionnent les ré-

seaux avec lesquels on veut travailler.

PEPS : *Les enjeux ne sont pas les mêmes quand c'est entre usagers et quand c'est entre professionnels qui sont payés pour travailler en réseau. Un exemple d'enjeu : les mal logés, SDF, décident ensemble d'aller occuper des logements vides. Ils pratiquent un acte délictueux, hors la loi, ils mettent en cause l'ordre social. Du côté des professionnels qui sont en réseau, ils sont payés, ils répondent à un décret officiel, ils restent, eux, dans la norme.*

RCK : L'occupation de locaux est un des actes de ce réseau, mais ça ne suffit pas pour concevoir, faciliter ou entraver l'existence de ce réseau. C'est un de leurs actes parmi les actes posés par l'existence de ce réseau. Ce qu'ils font les uns avec les autres pour s'entr'aider, pour trouver un logement ou autre chose, c'est tout aussi important sinon plus en termes de réseau. Ils peuvent aussi se rassembler un moment pour une action collective, comme tout autre groupe social. Tout groupe social n'est pas réseau. C'est là l'une des ambiguïtés de l'emploi de ce mot, on le met à toutes les sauces. Il faut distinguer : est-ce qu'on parle des gens en tant que réseau, ou en tant que groupe? En tant que réseau, on s'intéresse à l'acte d'occupation des locaux dans un ensemble d'actes engagés. Il est curieux de prendre cet acte-ci, délictueux, pour illustration de l'action sociale des réseaux informels, parce que les réseaux informels sont beaucoup plus puissants dans l'entr'aide de voisinage, de familles, d'ethnies..., que dans les manifestations de grande envergure vers l'extérieur. C'est beaucoup plus en filigrane, dans les dessous de la société. Le réseau de la drogue est un réseau exemplaire, si je puis dire, illicite en effet, très institué. En même temps, parce qu'il existe dans les interstices, qu'il file à travers les institutions, c'est sûr que le réseau a aussi une connotation subversive, clandestine.

PEPS : *Nous disions que dans les types de fonctionnement formels, les pratiques des professionnels qui travaillent en réseau se situent plus dans les normes définies par les pouvoirs publics, alors que pour les fonctionnements informels on peut, de temps en temps, s'apercevoir que les pratiques ne visent pas au maintien de l'ordre, au contraire. C'est un constat que je fais, même si je suis d'accord avec ces fonctionnements.*

RCK : Je le dirai autrement, non en termes de maintien de l'ordre ou d'illégalité, d'ordre normé ou hors normes.

Les institutions et les salariés des institutions ont tendance à répéter l'offre de solution instituée, celle qui existe, et qui existe depuis un certain temps, et qui souvent ne correspond plus aux besoins sociaux. L'offre conditionne la demande, et les salariés ont tendance à répéter l'offre existante qui ne colle plus aux besoins sociaux.

Le réseau est convoqué, invoqué, voire imposé, pour chercher de nouvelles solutions. Je crois que j'ai commencé en parlant du réseau comme signe de notre temps, et je crois que si on convoque le réseau, c'est parce qu'il est conçu comme une nouvelle forme d'énergie pour mettre en rapport les ressources qui n'ont pas été en rapport auparavant. Justement, la création de réseaux informels, c'est pour cela. Mon voisin, je ne le connais pas, mais si j'ai besoin d'un conseil ou d'une information, je peux trouver une nouvelle solution en le consultant, quelque chose qui n'était pas dans les solutions que je possède déjà. Et si les administrations invoquent, ou imposent de se mettre en réseaux, c'est pour trouver des solutions auxquelles on n'avait pas pensé auparavant. Ça devient souvent emblématique, presque idéologique, démagogique, ces constitutions de réseaux, parce que par ailleurs il y a des conditions telles qu'on ne peut pas inventer ou appliquer de nouvelles solutions.

PEPS : *Est-ce que ça veut dire que quand on fait appel aux réseaux, on convoque l'illicite?*

RCK : Il y a plusieurs connotations dans notre société au mot réseau, si tu regardes les usages qui ont été faits à différentes époques, dans différents contextes. Le réseau a une connotation sociale de capillarité. Les réseaux de résistance, de connivence... Même en biologie, quand on parle de réseaux c'est de la capillarité dont on parle. C'est encore plus visible. Et les réseaux font souvent peur, dans ce sens là; il y a des tentacules, il n'y a pas de frontières claires. Des caractéristiques comme ça sont intéressantes, c'est pour cela que j'ai parlé tout à l'heure de qui est membre et comment on devient membre. Il y a des codes, qui ne sont pas forcément en plein jour, il y a même des codes secrets, les réseaux de résistance, par exemple.

Alors, je ne pense pas que quand les institutions convoquent la mise en réseaux, ils souhaitent subvertir leurs propres institutions. Mais il y a quand même l'autre connotation de nouveauté, de synergie, où le tout est plus que la somme des parties. Donc, quelque chose d'autre va naître. C'est de l'invitation à l'innovation. Un article d'Elisabeth Maurel parle des nouvelles matrices du travail social, et donne des exemples de réseaux d'insertion. Les réseaux d'insertion, logistiques, - on appelle ça réseau mais je ne suis pas sûre que ce soit un réseau - sont des associations ou des groupes qui font de la formation. Il y a un coordinateur qui a un carnet d'adresses en quelque sorte (est-ce que mon carnet d'adresses est un réseau? pas sûr non plus); en tous cas, le coordinateur a toutes ces adresses et il a à côté sa liste de bénéficiaires, jeunes, adultes, femmes, personnes en difficulté, qu'il va faire circuler parce qu'il va trouver le lieu de formation ou d'insertion approprié, le plus près possible du «sur-mesure». C'est ça les nouvelles matrices. Il y a le coordinateur, son carnet d'adresses, toutes les instances disponibles, et il va choisir sur mesure ce qui convient pour

chaque bénéficiaire potentiel. On appelle ça un réseau.

Il faudrait déterminer qui est membre, qui est bénéficiaire, quelles sont les ressources qui circulent, au bénéfice de qui, qui tient les rênes... pour savoir de quel fonctionnement concret il relève, avec les caractéristiques du réseau comme analyseur de ce fonctionnement. Nous avons essayé de faire cela dans une recherche sur les professionnalités : utiliser les diverses caractéristiques du réseau comme grille d'analyse de fonctionnement des professionnels. Nous avons voulu voir les rapports entre les structures organisationnelles hiérarchiques et les structures en réseau, et nous avons dégagé trois cas de figure dans les entretiens étudiés - évidemment, ils ne prétendent pas couvrir toutes les possibilités, mais ils montrent bien les rapports entre l'ordre hiérarchique et les relations informelles, entre l'organisation et les hommes. Dans ce que nous avons appelés les réseaux «sous férule institutionnelle», l'appareil hiérarchique prédomine largement, soit en empêchant plus ou moins explicitement un véritable fonctionnement en réseau, comme dans un service d'AEMO dépendant d'une grande association, soit en intégrant dans son fonctionnement les idées et les potentialités des réseaux informels, comme le réseau des médecins au sein de l'organisation hospitalière. Par contre, un coordinateur ZEP peut créer et soutenir toute une «mosaïque» de réseaux - deuxième cas de figure - à plusieurs échelles territoriales et à différents niveaux de la hiérarchie, de sorte que son hiérarchie ne lui fait aucun obstacle. Nous avons vu également des «professionnels et usagers en réseau» : comment une gynécologue et une sage femme, dans deux PMI différentes, ont travaillé différemment avec les femmes du quartier, la première pour créer avec les femmes un réseau de femmes relais, la seconde tenant toute seule une permanence bien au-delà de ses horaires et ses compétences statutaires. L'analyse de ces situations a apporté des réflexions

intéressantes sur les nouvelles compétences professionnelles.

PEPS : Nous revenons à notre question, réseaux formels et informels, à propos du travail social. On s'aperçoit que dans le travail social on voit apparaître des actions auto-organisées, qui fonctionnent en réseau, des gens qui décident de se prendre en charge, des toxicos, des mal logés, on a vu la manifestation des chômeurs... Par rapport aux réseaux formels, les réseaux informels n'existent que parce que les réseaux formels ne fonctionnent pas, ou ne répondent pas aux besoins.

RCK : Oui, tout à fait, parce que les solutions sociales offertes ne répondent plus aux problèmes des gens. Les gens essaient de s'organiser.

Mais il ne s'agit pas de mettre une relation de cause à effets, manichéenne, sur la solidarité sociale. Ça a toujours existé. L'institution ne peut jamais répondre de façon satisfaisante à tous les besoins des gens, et les gens ont envie de ne pas profiter des institutions, de faire les choses entre eux. Ce n'est pas la peine de faire appel aux institutions si on peut régler nos propres problèmes.

PEPS : Nous pensons qu'on va de plus en plus vers ces pratiques informelles

RCK : Oui, informelles mais de plus en plus instituées. Pour les travailleurs sociaux, il est intéressant d'étudier les rapports entre les travailleurs sociaux, individuellement ou en réseaux, et les réseaux d'usagers. Dans le premier travail de recherche dont j'ai parlé, on a mis en évidence un niveau d'organisation sociale, une structure réticulaire pour les professionnels. Si les bénéficiaires veulent peser sur ce réseau, devenir membre de ce réseau de professionnels, il faut qu'ils s'organisent eux-mêmes en instances instituées. L'association des parents d'élèves peut faire partie des réseaux professionnels, en tant qu'interlocuteur. Mais Mme X, Mme Y, en tant que personnes, ne sont pas interlocuteurs du réseau. Elles peuvent l'être si elles font partie d'une instance instituée. Il faut être soi-même institué, collectivement.

C'est une chose qui nous intéresse : comment ça se passe entre les réseaux professionnels, ce niveau d'organisation sociale institué, salarié, avec des enjeux évidemment, comme tu le dis, et les réseaux d'usagers, parfois inconnus des travailleurs sociaux, ou encore en conflit, éventuellement en collaboration. Comment dialoguent ces niveaux, se négocient ces enjeux différents...

Propos recueillis par
Mehdi FARZAD, Nadia HASSINE



- Des publications de Ruth Canter KOHN (à propos du réseau et autre)
- GREAS, Des usages singuliers de l'offre sociale dans l'éducation des enfants : MIRE, 1991.
 - «Unité et multiplicité du réseau», Pour, «Le clair-obscur des réseaux», 132, décembre 1991, pp.131-138.
 - ESCOL/GREAS, Les professionnels et la professionnalisation en banlieue. Université Paris 8 / Programme interministériel de recherche «Université et ville», 1994, pp. 226-282.
 - «La notion de réseau», in B. Charlot, coordonnateur, L'école et le territoire, nouveaux espaces, nouveaux enjeux. Paris, Armand Colin, 1994, pp.107-120.
 - Les voies de l'observation, avec P. Nègre. Paris, Nathan, 1991.

LE TRAVAIL SOCIAL ET LA «CRISE»

LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI

En plongeant dans l'histoire du travail social des dernières décennies nous relevons le défi qui se pose actuellement à lui.

Nous aborderons ce rappel historique sous l'angle des solidarités. Nous pouvons distinguer deux types principaux de solidarités : solidarité nationale ou d'état et la solidarité sociale ou civile. La première s'appuie sur une redistribution des richesses et un partage du travail social (dans le sens Durkheimien), la seconde sur les réseaux de proximité, les affinités identitaires qu'elles soient d'ordre culturel, social ou idéologique. Dans ce cadre, les travailleurs sociaux appartiendraient à la première, les bénévoles ou militants à la seconde.

L'EXPANSION ECONOMIQUE ET LA POLITIQUE CATEGORIELLE

La solidarité d'état dont « l'État providence » fut l'aboutissement n'est pas contraire au libéralisme économique, elle en constitue même le produit puisqu'elle opère une ponction sur les plus values octroyées par le développement économique pour essayer d'amoindrir les inégalités sociales que cette expansion - que l'on croyait sans fin - a créée. Il s'agit d'un rééquilibrage

de la croissance en développant l'aide sociale, les équipements et les services collectifs.

Dans les années 60/70, des libéraux animés par des idées humanistes mais aussi par la crainte mythique de la « classe dangereuse » chercheront donc à gommer les aspects les plus criants des conditions de vie des exclus, des laissés pour compte du capitalisme par des actions de compensation ou de correction.

Les mots « travail social » seront utilisés au début des années 60. Pourtant la première école de service social en entreprise, les « surintendantes d'usine », date de 1917. La popularisation de ce terme correspond donc plus à un accroissement des interventions de professionnels spécialisés, sans développer pour autant un sentiment d'appartenance à un même corps professionnel dont le « travail social » aurait pu constituer l'identification.

« Chaque profession spécialisée obtenant sur le marché du travail social des avantages différentiels qui dépendent de sa position dans le champ, c'est à dire de sa capacité propre à fixer les cours du marché, la relation entre les différents groupes et la stratégie de

chacun d'eux sont en permanence subordonnée à une double exigence : d'une part maintenir et améliorer leur position respective, et d'autre part restaurer la valeur globale du marché, la renforcer et en promouvoir la diversification... » (Verdès Leroux, 1978)

René Lenoir, Secrétaire d'État à l'action sociale et à la réadaptation entre 1974 et 1978, avec son livre « les exclus, un français sur dix », fut l'un de ces idéologues qui inspira une politique sociale catégorielle. A chaque catégorie d'exclus répertoriée correspond une forme d'aide, d'équipement, d'institution et de profession sociale. Nous connaissons les effets de cette politique. La conception de « besoin » des usagés est fortement influencée par celles d'handicap ou de carence qui, en les dénommant, participent à leur création et l'on ne sait plus si c'est la demande qui crée l'offre de service où le contraire.

LA CRISE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le mot « crise » du travail social apparaîtra au début des années

70 et annoncera, à l'instar des événements de 1968 dans une société encore d'opulence les fractures sociales, économiques mais aussi morales et idéologiques que nous connaissons aujourd'hui et l'impossibilité pour les professions concurrentielles du travail social de répondre à sa mission.

Parallèlement, les mouvements d'éducation populaire, les grandes associations humanitaires et caritatives classiques ne sont plus à même de fédérer sous des valeurs et une charte communes les membres d'une classe ouvrière éclatée.

Développement du chômage, arrivée à maturité de la seconde génération d'immigrés qui réclame les mêmes possibilités d'insertion, violence des grands ensembles et cristallisation de l'opinion autour du « mal des banlieues », précarisation accrue et apparition des termes « nouveaux pauvres », « société à double vitesse », les années 80 signent l'installation durable de ce qu'on appelle aujourd'hui « la crise ».

Le « traitement social » classique conçu par la société assurantielle dans et pour une phase d'expansion, ne peut plus apporter une réponse adéquate. Au début des années 1980 est lancée la tentative de desectoriser et décloisonner le travail social.

Les travailleurs sociaux ont juste eu le temps de s'entendre promus « acteurs de la solidarité » par Nicole Questiaux en mai 1982 avant que celle-ci ne démissionne du tout nouveau ministère de la « solidarité ».

Une autre thématique s'installe et avec elle le mot « insertion » est remis au goût du jour. Ce terme se veut technique, neutre. La politique de développement social en constitue un exemple. Mais la « participation des habitants » et le rôle des travailleurs sociaux prônés dans les textes se heurtent à un partenariat englué dans les logiques institutionnelles.

L'insertion se base sur le contrat passé entre le bénéficiaire, l'accompagnateur et le représentant

de l'état, le Crédit Formation, le RMI s'en inspirent.

La création du RMI en 1988 marque encore plus profondément la fin d'une gestion catégorielle des handicaps individuels au profit d'une gestion territorialisée de populations à risque. Si l'allocation est considérée comme un droit, elle est paradoxalement soumise à la volonté du bénéficiaire à s'engager dans un processus d'insertion.

Là aussi le travail social est placé théoriquement aux avant-postes ; appelé à se mobiliser il est censé subir une transformation profonde mais rien dans la loi ne suggère ce que devraient être ces transformations. Cette injonction apparaît paradoxale puisque aucun moyen supplémentaire ne sera octroyé au travail social.

La rhétorique de l'insertion se heurte à l'impossibilité de définir les critères de ce que devrait être une insertion. Ainsi les fonds débloqués par la loi du RMI pour le volet insertion sont insuffisamment employés. Une insertion intermédiaire s'établit dans les espaces artificiels créés par les institutions développant le marché de l'insertion.

FRACTURE SOCIALE

Enfin, dernier volet de notre rappel historique critique, les années 1990 sonnent le glas du « progrès social », rognent par vagues successives les acquis sociaux et se tournent vers une politique passéiste. Prenons pour exemple la dérégulation du travail, le minage des comités d'entreprise, la réédition de l'apprentissage dès 14 ans (fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans), le travail de nuit des femmes, l'« annualisation » des heures supplémentaires, la fragilisation des couvertures sociales et de l'assurance chômage,...

Le CIP ou « SMIC-Jeunes » aura été le dernier avatar d'une logique qui n'hésite plus à toucher au symbole et au témoignage des avancées sociales. Le plan quinquennal pour l'emploi risque de faire

disparaître les missions locales ; il en est de même pour les centres de réhébergement ou les entreprises d'insertion. A travers eux sont remise en cause toutes les politiques d'insertion sociale et professionnelle en faveur des jeunes de la précédente décennie.

La nouvelle loi sur la famille qui sera présentée par Simone Veil à la session de juin du parlement veut inciter le retour des femmes au foyer sous la forme d'un « smic-femmes » insuffisant pour vivre.

Les garde fous garantissant pour les immigrés un minimum de protection sautent un à un, le judiciaire laisse place à l'arbitraire des mesures administratives au point que la Ligue des Droits de l'Homme s'en émeut et pose la question lors de son dernier congrès (mars 1994) de savoir si nous sommes toujours dans un « État de droit ».

La société se fracture en de multiples endroits : un vide s'instaure entre État et société civile, le premier se montrant incapable de répondre aux signaux envoyés par la seconde, en particulier par l'instauration de politiques sociales chargées de donner consistance à la solidarité d'État. Par exemple lors de révolte dans les banlieues, entre les jeunes et le ministre il n'existe plus rien.

La société n'est plus à même de se regrouper autour de questions sociales. Celles-ci engendraient des rapports de force conflictuels porteurs de changement et d'évolution pour tous mais aussi garantissaient un fonctionnement institutionnel démocratique. L'apparition de manifestations de type insurrectionnel, le recours de plus en plus systématique à la violence comme mode d'expression signent la fin de l'idéologie républicaine d'un État émancipateur, intégrateur des populations « défavorisées », porteur du progrès. Elles indiquent que les rapports se structurent de moins en moins autour du travail et de l'entreprise et que les lieux de conflits se déplacent vers la ville et la périphérie urbaine sans trouver de débouchés positifs.

QUELLES SOLIDARITES

Dans cette place laissée vacante, des mobilisations militantes se construisent autour d'une question sociale particulière : le chômage (Collectifs de chômeurs, A.C., ...), le logement (DAL, CSL...), les sans abris (journaux de la rue,...), la toxicomanie (ASUD,...), le SIDA (ActUp,...), etc. A coté, des mouvements caritatifs ou humanitaires ont pris place à l'image des Restaurants du Coeur qui appliquent une redistribution des richesses en récupérant les surplus alimentaires de la communauté européenne.

La question est de savoir si ces formes de solidarités agissent, dans un effet mécanique de vase communicant, simplement par substitution de la solidarité d'État où si elles sont d'un autre ordre.

Dans le premier cas elles désengageraient la responsabilité du politique et, pour certaines initiatves, amoindriraient le contrôle démocratique des citoyens et

créeraient une économie parallèle. Dans le second elles révéleraient des rapports sociaux différents, un autre positionnement des acteurs qui ne se baseraient plus sur l'État, la famille ou la religion mais sur un fonctionnement individuel, autonome, en réseaux ; véritable création et non simple raccommodage du tissu social elles participeraient à la construction d'une « nouvelle citoyenneté ».

On peut également questionner le type de relation s'instaurant entre travailleurs sociaux et bénévoles/militants : concurrentielle dans le premier cas de figure ou interactive dans le second cas, où les liens solidaires provoqués par les bénévoles s'appuient sur le savoir faire des professionnels et réciproquement. Ce qui est en jeu, c'est la capacité à tisser ou retisser des liens, à accompagner un chemin de reconquête par les exclus de leur identité, à prendre en compte l'altérité parfois radicale.

Face au paradoxe où l'on demande aux travailleurs sociaux de changer leurs pratiques tout en déqualifiant leur profession, la recon-

naissance mutuelle entre travailleurs sociaux et bénévoles/militants permettrait de sortir de cette spirale en entrant dans une autre logique : un travail d'insertion par la citoyenneté, un accès à la parole des plus démunis, inscrite dans la singularité de leur histoire et de leur itinéraire, l'émergence de nouveaux rapports conflictuels qui engageraient un débat démocratique, c'est à dire une repolitisation du social.

Le travail social ne peut continuer à vivre sur le mythe des années 70, celui d'un travail communautaire qui n'a jamais pu s'instaurer en France, ou celui de l'accès à de plus ample moyens, base d'une politique catégorielle défensive. Sa force viendra de sa capacité à engendrer de nouveaux liens sociaux. La solidarité ne se décrète pas, ce n'est pas elle qui provoquera la création de ces liens sociaux mais l'inverse, c'est l'instauration de liens sociaux qui rend nécessaire et vitale les formes de solidarités.

Hugues BAZIN

Publicité

CESAP Formation

Formation Permanente 11/75/03.682/75

propose des sessions de formation qui s'adressent à tous les personnels travaillant auprès des personnes lourdement handicapées.

Séminaires et stages sur Paris :

- La prise en charge pluridisciplinaire des personnes polyhandicapées.
- L'alimentation : «Le temps des repas dans les institutions».
- Les soins de la vie quotidienne en institution : moments privilégiés du développement de la personne polyhandicapée.
- Le rôle et la fonction de Directeur en institution pour polyhandicapés.
- De la pratique à la recherche : réflexions sur la pratique et conduite de la recherche.
- La place du veilleur de nuit dans l'institution.

Stages en Institutions :

- La vie quotidienne en institution.
- Eveil sensoriel et communication.
- Le vieillissement de la personne très handicapée.
- Les apprentissages : conditionnement ou pouvoir faire.

Pour tout renseignement, s'adresser au :

CESAP Formation - 81, rue Saint Lazare, 75009 Paris - Tél : 42 81 40 46

LE TRAVAIL SOCIAL AU SÉNÉGAL

Le travail social au Sénégal est-il copié sur le modèle français ? Comment la notion d'aide sociale est-elle conçue dans un pays africain en constante évolution ? C'est autour du problème de l'aide tel qu'il est abordé dans quelques services rencontrés à l'occasion d'un voyage d'études à Dakar, que cet article est présenté.

Mise en place à partir de la réflexion d'un groupe d'assistantes sociales du Centre Alfred Binet sur leur pratique professionnelle à propos des familles de migrants, une mission d'étude à Dakar, réalisée en Décembre 1992 nous a permis en particulier, de nous interroger sur l'organisation du travail social tel qu'il nous a été présenté par les assistantes sociales rencontrées.

Notre programme de visites et de rencontres a été élaboré et préparé avec Madame Oumo Ly, psychologue sénégalaise praticienne à l'hôpital de Fann en service de psychiatrie infantile et chargée de cours à l'ENAES, école de service social de Dakar.

La visite de l'ENAES (Ecole Nationale d'assistants et d'éducateurs sociaux) et la rencontre avec l'équipe pédagogique nous a à la fois conforté dans une impression de déjà vu, mais aussi déconcerté. En effet le discours des enseignants peut paraître très proche de celui que l'on entend en France quand on parle de travail social de groupe ou de développement communautaire, mais on se demande alors quelle forme prend ce travail dans un pays en voie de développement dont les structures familiales et sociales sont si loin de nos références.

C'est une école inter-Etats avec un recrutement pour 1/3 de Sénégalais et pour 2/3 d'étudiants venant d'autres pays d'Afrique.

La formation se fait en trois ans après le Bac, les promotions sont de 30 élèves environ, pour la plupart boursiers de leur gouvernement. La pédagogie par alternance propose des cours à l'école et des stages dans différents services. Le projet pédagogique est de former les étudiants à aider la population à se prendre en charge : les étudiants recherchent avec l'équipe enseignante des stages en milieu urbain, des stages en services spécialisés ou dans des organismes de développement.

A la fin de nos échanges un peu protocolaires et avec quelques éducateurs-formateurs, nous avons réalisé combien la réalité était fort différente de ce que les élèves apprenaient à l'école. En

effet jusqu' il y a deux ans, les élèves sortant de l'ENAES avaient quasiment tous une garantie d'emploi, soit dans la fonction publique soit dans un organisme de développement. Mais depuis la politique de désengagement structurel de l'Etat, il devient beaucoup plus difficile de trouver un emploi. Et surtout se pose la question de l'adéquation de la formation aux réels besoins de la population et des problèmes dans la mouvance sociale actuelle : il n'est plus question d'attribuer des allocations diverses dans une conjoncture d'appauvrissement de l'Etat et si les travailleurs sociaux ne donnent plus d'aides financières, ils perdent alors de leur crédibilité auprès de la population.

Peu de suivi en formation permanente sont organisés et peu d'occasion pour les travailleurs sociaux de parler de leur vécu dans leur service, ils se plaignent souvent d'un grand isolement et se voient confrontés à une réelle impuissance devant les possibilités d'aide aux plus démunis.

Dans les différents services où nous sommes allées rencontrer des assistantes sociales, elles nous ont souvent donné l'impression de faire des tâches traditionnelles et répétitives en réponse à la désorganisation des patients en face soit de la maladie mentale, soit de la malnutrition qui touche encore de nombreux enfants dans la banlieue de Dakar.

Par exemple, dans le service de PMI de PIKINE, en banlieue, l'assistante nous a expliqué la manière dont elle faisait les enquêtes sociales auprès des familles qui présentent des cas de malnutrition chez des enfants. On apprend ainsi que des familles polygames vivent dans une promiscuité et une organisation familiale tout à fait problématiques et que le mode de vie sub-urbain

des familles venues de la brousse est perturbé par rapport à l'équilibre qu'il connaissaient traditionnellement.

La notion d'aide intra-familiale était très codée : il y avait des réseaux de solidarité entre groupes de familles qui régissent l'organisation et dans la logique du lien de l'individu à son lignage, cela devient une obligation d'aider les siens.

Alors qu'en est-il de l'aide proposée par des services sociaux quand la famille rencontre une difficulté particulière comme la maladie qu'elle soit somatique ou psychique ?

A partir de quand la famille se tourne-t-elle vers un service social pour obtenir une aide, alors qu'on sait combien la structure familiale traditionnelle est conçue dans la perspective de subvenir à tous les besoins de la famille. Cette solidarité entre les familles n'est plus sollicitée dans certains cas puisque les services sociaux peuvent venir en aide financièrement. On voit par exemple que des enfants qui ont été suivis pour malnutrition sont proposés pour être scolarisés dans un jardin d'enfants de la Croix Rouge ce qui peut permettre une certaine surveillance. Mais on apprend aussi que ces enfants, placés dans cette structure préscolaire sur une enquête de l'assistante sociale, sont étiquetés les "handicapés" ; c'est un peu une perversion du système dans un pays où la scolarité avant six ans reste encore le luxe des familles favorisées.

Ailleurs, dans le service de psychiatrie de l'hôpital de Fann, l'assistante sociale nous a expliqué par exemple comment elle était amenée à chercher des lieux d'accueil pour des enfants de mères hospitalisées alors que traditionnellement la famille même élargie devrait prendre en charge ; là aussi le système hos-

pitalier, bien qu'ayant fort peu de moyens, est amené à se substituer à la solidarité familiale traditionnelle.

Et pourtant on sait combien les migrants soutiennent financièrement les familles restées au village, cette solidarité reste encore très opérante dans des circuits qui sont créés par des individus eux-mêmes et des associations qui construisent un projet.

C'est peut-être la rencontre entre la demande et la réponse des services sociaux qui crée une certaine perversion du système et que les travailleurs sociaux ont du mal à assurer leur pratique quotidienne. C'est un peu le service social néo-colonial qui se perpétue sur le mode de celui pratiqué en France, à l'heure où l'Afrique est obligé de réformer ses nouvelles structures économiques et financières.

Madame Ly que j'interrogeai sur ce sujet disait combien il faudrait repenser la notion d'aide quand elle devient professionnalisée dans un pays où il normal et habituel de rendre service à son frère, son voisin, son ami où toute autre personne dans le besoin.

Certes les enseignants de l'école de service social travaillent sur des nouvelles formes d'aide aux populations, mais c'est à partir de l'analyse des habitudes traditionnelles, et en tenant compte des ruptures et des désorganisations dues aux migrations rurales qu'un service social peut être repensé et adapté à la demande des familles.

**Béatrice
VANDERHAGHEN
MAGGI**

LE COMITE : DES OUTILS ET DES HOMMES

Les Comités Départementaux de Liaison et de Coordination des Services Sociaux Publics et Privés ne laissent pas indifférents. On est pour ou on est contre, et on argumente. Aux uns, ils apparaissent comme des institutions «ringardes» et archaïques, dépassées par la configuration actuelle du travail social, un lieu à fermer. Aux autres, comme des structures avant-gardistes, en avance sur leur époque et qui restent un modèle pour construire un haut lieu de coordination. Dès lors que le débat s'engage sur la question de l'avenir des comités surgissent des conceptions manichéennes. L'une de ces visions est-elle susceptible de l'emporter?

Il semble en effet probable que cette «bataille» se poursuivra pendant les années à venir, et que ce qui en résultera dépendra du maintien ou non de ces visions qui ont généré depuis environ trente ans une stérilité des débats. Pour ma part, j'observe que dans cette ambiance, il prévaut un état de confusion et de perplexité générale, tout à fait justifié par les mutations du champ de l'action sociale qui, en rendant discutables, douteuses et parfois futiles les convictions les plus enracinées, font que personne ne sait à quoi s'en tenir face à un avenir dont les traits sont difficilement imaginables. Un nouvel avenir des comités exige que nous nous interroguions sur la pertinence de ces structures, que soient mobilisées les connaissances déjà disponibles sur le sujet, que des lectures et des évaluations soient données du point de vue de la compréhension historique.

«L'écriture (...) est un instrument de la mémoire et, sans celle-ci, il n'y a pas de réflexion.(...) Une prédominance excessive de l'élément purement verbal sur l'écrit peut porter préjudice à la réflexion et ce serait une énorme perte»(1).

Cette série d'articles ne constitue pas seulement un dossier consacré aux comités, c'est aussi le résultat d'une initiative d'écriture collective sans précédent qui a rassemblé des professionnels des comités et des rédacteurs improvisés, partenaires ou acteurs au sein des C.LI.CO.SS(2) ce à l'échelon national. Cette aventure est le fruit d'une collaboration avec la revue Paroles et Pratiques Sociales, revue qui a donné au Mouvement National pour la Promotion de la Coordination du Travail Social l'occasion d'une expression singulière, celle de faire connaître et de témoigner autour des pratiques des comités. La raison de ce travail est que rares sont encore les occasions où les travailleurs sociaux se rencontrent et se découvrent au travers d'écrits. Ajoutons que ce projet d'écriture collective n'aurait sans doute pas vu le jour s'il ne s'était pas situé dans une conjoncture particulière, le projet d'abrogation du décret de 59. Cette occasion unique peut toutefois s'interpréter comme le point de départ d'une recherche sur de nouvelles perspectives d'avenir.

Lorsque le MNPCTS a entrepris l'élaboration de ce dossier, il a souhaité montrer les spécificités et la singularité de chaque structure départementale mais aussi l'unité, la cohérence et l'harmonie qui se dégagent lorsque l'on confronte les pratiques professionnelles générées dans les différents comités. Les textes présentés ici relatent des expériences singulières mais ces dernières sont transférables à l'ensemble de nos services.

Les générations futures de travailleurs sociaux auront-elles de meilleurs instruments de coordination, d'accès à la connaissance professionnelle et de communication que les comités?

Une chose est sûre il revient à chacun d'entre nous de nous en préoccuper.

(1) Octavio Paz, Poète, prix Nobel de littérature 1990.

(2) C.LI.CO.SS Comité de Liaison et de Coordination des Services Sociaux.

NB : Certains textes ne sont pas publiés dans ce dossier mais feront l'objet d'une prochaine publication.

L'institution comité dans sa forme actuelle touche à sa fin. Même si depuis 1950 elle s'était fortement modifiée dans son fonctionnement, avec elle disparaissent bien des symboles sur lesquels s'était construite son histoire.

Depuis plusieurs années les pratiques professionnelles générées avec la création des comités se sont défaites(1), des idéologies professionnelles et des convictions qui traversèrent une époque ont succombé(2).

Les trente cinq dernières années ont détruits toutes les thèses et les prophéties possibles voulant rendre compte d'un devenir stable de l'action sociale. Les comités ont participé de la restructuration du service social d'après-guerre, ils ont traversé toute l'histoire de l'action sociale, ont vu naître les directions départementales de l'action sanitaire et sociale (D.D.A.S.S), la polyvalence de secteur, les circonscriptions d'action sanitaires et sociales, bon nombre de nouvelles méthodologies d'intervention en service social, des quantités de nouvelles lois(3), et ils ont connu la décentralisation et la nouvelle configuration départementale en matière de transferts de compétences sans être ni concernés, ni affectés par cette grande réforme.

Leur histoire est pétrie de faits, de changements, de nouvelles orientations idéologiques et politiques, les écritures plurielles que nous vous proposons ici auraient pu imaginer une fiction sur l'avenir des comités, un regard sur l'horizon, mais les auteurs d'articles ont simplement raconté des faits et réagit sur ces faits. Il ne leur a pas semblé opportun de faire des prévisions. L'anticipation de l'avenir, même étayée sur un argumentaire précis s'avère un exercice périlleux... Si les comités bénéficiaient d'une «grâce»!

LES OBSTACLES A L'ECRITURE

Qu'il me soit permis ici d'écrire combien un projet comme celui-ci est difficile à mener et à coordonner. De nombreuses raisons sous-tendent les

obstacles rencontrés pour mener à son terme ce dossier. Mais attention, il ne faudrait pas croire que cette publication n'a pas produit des effets positifs. Bien au contraire, nous tirons de cette expérience des profits personnels et collectifs.

- Difficile car il se situe dans un contexte d'incertitudes, l'écriture doit alors présenter les structures sous leur meilleur jour tout en se voulant objective. Mais le doute s'installe. Si cette écriture mettait en péril les ultimes négociations que nous menons. Le texte se fait alors confus, impossible à rédiger, il se construit dans une bataille de l'auteur avec lui-même. Permettre les développements les plus pertinents, la réflexion et le positionnement personnel devient un exercice délicat.

- Difficile car il s'inscrit dans l'histoire d'un «deuil impossible». De manière cyclique, et ce depuis plusieurs années, les professionnels des comités ont vécu les chroniques d'une abrogation annoncée. Pour défendre leur outil de travail ils ont constitué de nombreux documents, diffusé largement des informations aux différents décideurs, argumenté les produits et les connaissances qu'ils généraient, tout cela pour arracher des décideurs un nouveau sursis. La question est bien de savoir quels sont les bénéfiques qu'ils ont tiré de leurs documents écrits ?

Combien de fois la mort annoncée n'est pas venue. L'attente de décision a alors capté toute l'énergie des professionnels et est venue paralyser toutes les dynamiques nécessaires à un projet. Ce positionnement d'attente empêche profondément que se mettent en place une réflexion et une prise de distance avec la réalité. La non-décision, même si elle peut-être pensée comme un moyen de maintenir les structures, affecte profondément les personnes et inhibe les capacités à produire de l'écriture et des savoirs. Elle peut aller jusqu'à générer de véritables souffrances, surtout lorsque la maîtrise de l'information sur la pérennité ou la fermeture des structures se fait faible.

- Difficile car nous sommes des professionnels habitués à certains modes de productions d'écritures professionnelles(4) et qu'il ne nous est pas toujours possible de nous en dégager pour qu'au travers d'autres formes du langage écrit nous puissions produire de l'intelligibilité sur la pertinence de nos structures. Les efforts sollicités de chaque

auteur furent souvent assez conséquents et il nous aurait sans doute fallu beaucoup plus de temps pour perfectionner nos écrits. Nous avons sans cesse remis l'ouvrage sur le métier et nous ne sommes pas toujours parvenu aux résultats que nous souhaitons.

Force est de constater que nous ne sommes pas aussi efficaces en langage écrit qu'en langage oral lorsqu'il s'agit d'argumenter et de défendre notre sujet. Pourtant passer par une production écrite nous permet de cadrer la situation des comités, de l'interpréter, de l'explicitier selon plusieurs points de vue, et éventuellement de la concevoir dans son devenir ce qui modifie profondément les angoisses d'incertitude. Se construire des éléments qui participent d'une réflexivité, conduit à prendre appui sur des hypothèses rigoureuses et non pas sur des superstitions(5).

- Difficile car ce dossier est le fruit d'un travail à plusieurs mains, mains plus ou moins expertes, égales dans leurs compétences à utiliser le langage écrit, mains qui auront rédigé de Tours à Montpellier, de Grenoble à Bobigny... et qu'il a fallu coordonner pour tenter d'obtenir un exercice harmonieux.

Si cette écriture nous a renvoyé à l'évaluation de nos pratiques, de nos compétences à valoriser notre expérience à travers le langage, elle nous a aussi permis de repérer combien elle avait été absente de l'histoire des comités.

FAIRE CONNAITRE

Aujourd'hui l'existence des comités est quasi méconnue de l'ensemble des travailleurs sociaux. Afin de pallier au manque d'accessibilité aux informations relatives à cette institution, à l'absence de compréhension de la part du grand public des professionnels de l'action sociale nous avons souhaité écrire sur les comités.

Laisser une trace implique que nous déconstruisions certaines pratiques des comités, que nous osions une réflexion sur ce qui compose leur force et leur faiblesse, sur la manière dont ils s'inscrivent dans le contexte de l'action sociale et plus largement celui de l'aménagement du territoire, sur leur production en terme d'outils et de connaissances, sur l'économie qu'ils génèrent tant au niveau des services qu'à celui des professionnels.

DEFENDRE UNE IDEE

Donner une vision d'ensemble, étayer la réflexion sur la nécessité de telles structures pour le travail

social, défendre l'idée de coordination et de liaison entre les différents employeurs et les différents professionnels, lutter pour le maintien d'un lieu de réflexion et de rencontres consenti par l'ensemble des partenaires et autonome dans son fonctionnement tel est l'objectif que s'est fixé notre mouvement à travers cette publication. Il ne s'agit pas ici de montrer une version édulcorée des comités, le point de vue du M.N.P.C.T.S souhaite à ce titre être éclairant sur les éléments qui participent de l'abrogation depuis environ dix ans.

ECRIRE DEVIENT UN PLAISIR

Douloureux à bien des égards, ce travail de coordination d'écrits a permis de déceler peu à peu les vraies motivations de chacun à rédiger des textes. Qu'il me soit permis de dire que certains ont éprouvé un véritable plaisir à écrire. Il a fallu les pousser, les solliciter, négocier mais le résultat est là!

Ils ont écrit pour dénoncer les représentations rapides que certains se font de notre travail, pour stopper ce désintérêt affiché à l'égard des comités, ils ont écrits pour rendre visibles les pratiques de leur quotidien, pour montrer combien les comités peuvent produire des actions pertinentes ou aider à la mise en oeuvre de projets conduits par les travailleurs sociaux.

Tout ce travail a sans doute renforcé les motivations des uns et des autres à défendre les idées de liaison et de coordination dans le champ du service social. L'écriture constitue un instrument fondamental pour accompagner la réflexion du travail social. Elle a ici permis à des gens de se rencontrer, de construire des réseaux de compétences, de valoriser des pratiques.

Chantal BRUN

Présidente Nationale du MNPCTS

(1) Les fichiers de coordination resteront sans doute l'outil «symbolique» des comités mais aussi des assistants sociaux.

(2) De nombreux assistants sociaux s'accordent pour dire qu'il faut ouvrir la structure à l'ensemble des professionnels de l'action sociale. Selon les départements, il s'agira d'ouvrir à l'ensemble des diplômés d'état (bac+3 ou non), mais aussi aux nouvelles catégories de professionnels, aux administratifs et aux techniques.

(3) Il n'est pas possible de dresser ici une liste exhaustive des lois que les comités ont contribué à faire connaître à l'ensemble des professionnels.

(4) Cf article «Ecrire comme moyen d'auto-formation» Ch BRUN in PEPS n°45 Janvier 1994.

(5) A la différence du langage oral, le langage écrit formalise les données du sujet et permet d'accéder à une connaissance plus rigoureuse des comités. Parce qu'il est lisible et qu'il est possible de le retravailler et d'analyser les données qu'il véhicule, le langage écrit n'autorise pas l'approximation et donc la superstition.

ÊTRE SECRÉTAIRES DE COORDINATION

*Nous sommes deux
secrétaires qui ont été
embauchées par le Comité,
l'une en 1981 et l'autre en
1984.*

L'une de nous est titulaire d'un bac F8 et l'autre d'un CAP de collectivité.

Le Comité de Coordination ne peut fonctionner, et assurer ses missions sans une complémentarité et une collaboration entre les deux secrétaires et leur responsable.

Les 24 communes de l'ex-Seine étaient organisées comme les arrondissements de Paris, soit un Comité Local de coordination par commune, et un secrétariat chargé du fichier des usagers (1) et des services sociaux en référence au Décret du 7 janvier 1959.

Sur les 16 communes de l'ex-Seine-et-Oise, la coordination fonctionnait avec seulement 2 secrétariats pour tout le département.

En 1968, l'intérêt du bon fonctionnement de la Coordination a été mis en évidence par le Comité Départemental de l'ex Seine Ainsi 6 nouveaux secrétariats ont pu être créés sur les 16 communes de l'ex-Seine-et-Oise.

LES CADRES DE L'ACTIVITE

De 1969 à 1982, existaient 29 secrétariats locaux, et un secrétariat départemental.

Chaque secrétariat local était composé :

- d'une Assistante Sociale Déléguée .
- d'une ou deux secrétaires départementales.
- d'une femme de ménage

Le secrétariat local s'occupait du fichier «noms» et du fichier «rues».

La secrétaire enregistrait les signalements (avis de naissance des Hôpitaux, de l'état civil des Mairies, avis prénataux émanant de la Caisse d'Al-

locations Familiales et des consultations de Protection Maternelle et Infantile(PMI), les fiches de liaison entre services d'action sociale, les prises en charge par les Services Sociaux, les enquêtes des Assistants Sociaux polyvalents de Secteur ou spécialisés. Enfin elle était chargée de l'accueil des usagers dans certains secrétariats.

Trimestriellement elle établissait les statistiques sur des grilles (nombre de nouvelles familles, nombre d'enquêtes, de signalements ..) ainsi que les statistiques des Assistants Sociaux travaillant dans la commune et les envoyaient au secrétariat départemental.

Le secrétariat départemental était composé d'une Assistante Sociale Départementale, d'une secrétaire départementale et de deux secrétaires volantes chargées de remplacer les secrétaires en congés maternité, maladie, et annuels, d'un agent comptable, d'une femme de ménage.

Le secrétariat départemental s'occupait de la ventilation des signalements P.M.I sur les secrétariats locaux. Il s'agissait d'un travail classique de secrétariat.

La secrétaire tapait les articles sur stencil pour le journal du comité, en assurait la duplication, la mise en pages, l'agrafage et l'envoi à tous les Assistants sociaux exerçant sur le Département, elle comptabilisait par commune les statistiques de tous les secrétariats.

Elle tenait à jour le fichier «Assistances Sociales». Ce fichier se composait de plaques où figurait les adresses des professionnelles. Après encrage manuel ces cartes servaient à imprimer les enveloppes, pour l'envoi du journal du Comité et les invitations aux conférences.

En 1982, 25 postes seulement étaient pourvus par des agents départementaux sur les 33 postes créés

La DDASS n'ayant aucun poste vacant, ne pouvait comme par le passé, recruter le personnel nécessaire, et le mettre à la disposition du Comité, 8 secrétaires seront donc recrutées et payées directement par le Comité.

En 1983, des difficultés budgétaires au sein du Comité nécessitent la restructuration des secrétariats de coordination. Cette restructuration consiste à regrouper dans une même commune des secrétariats locaux d'autres communes de façon à réduire les frais de personnel. Dix secrétaires vont être reclassées au Conseil Général et des femmes de ménage licenciées.

Les 40 communes sont alors regroupées en 5 secrétariats. Cette restructuration supprime certaines tâches des secrétaires ; le fichier rue, l'ouverture systématique d'une fiche pour les signalements PMI.

En 1986, une nouvelle coordination est acceptée par les principaux financeurs. Elle supprime 5 secrétariats et la gestion des fichiers « usagers ». Seul subsiste le secrétariat Départemental, avec 2 secrétaires payées par le Comité. Une nouvelle coordinatrice arrive en 1990.

LES «CHEVILLES OUVRIERES» DES COMITES

Le progrès est venu jusqu'à nous avec un matériel moderne (ordinateurs, imprimantes, fax) qui certes, nous facilite notre travail, et nous le rend agréable mais comme dans tout travail, certaines tâches nous paraissent beaucoup plus fastidieuses que d'autres.

Les fichiers «employeurs de Services Sociaux» et «Assistants Sociaux» établis conformément à l'article 11 du Décret de 1959 ont été informatisés. Cela permet de faire une mise à jour immédiate, de cibler avec précision les destinataires de nos envois, d'éditer rapidement des étiquettes nominatives.

Le recensement et l'annuaire des services sociaux et des assistants de service social est une de nos principales activités.

La création de l'annuaire des Services Sociaux et Assistants et Assistantes de Service Social exerçant sur le Département est réalisé à partir du recensement, tâche dévolue au Comité par le Décret de 59.

Sa mise à jour est un travail long et fastidieux car nous téléphonons en début d'année dans chaque service social pour connaître les noms des Assistants et Assistantes de Service Social y travaillant, leur permanence, leur résidence administrative. Une fois cette mise à jour réalisée, nous rappelons pour signaler la mise à disposition au Comité.

Autres activités : Les réunions du comité de coordination. Nous préparons les documents (convocation, articles pour le journal PLUME, compte-rendus...) que nous envoyons aux intéressés (membres du Comité de Rédaction, groupes sectoriels d'Assistants Sociaux par secteur d'activité «spécialisés logement», Assistants Sociaux du personnel des administrations publiques...)

Nous nous occupons également de réservations des salles (pour l'Assemblée Plénière, la Commission Permanente, les Conférences), et de tout le matériel technique nécessaire, (enregistrement et sonorisation, chaises)...

Ce travail n'est pas si simple qu'il n'y paraît, car que de problèmes quand la salle voulue n'est plus libre, et que de vérifications pour que le matériel technique soit opérationnel, ce qui n'évite pas les surprises ...

Au moment des conférences, nous sommes présentes, et nous apprécions les contacts que nous pouvons avoir avec les Assistants Sociaux.

Pour l'Assemblée Plénière et la Commission Permanente, nous préparons en plus du budget, et des convocations les pouvoirs qui sont envoyés aux membres du Comité. Nous établissons des listes d'émargement pour toutes ces réunions.

Ces réunions ou ces conférences sont enregistrées. Nous en assurons la transcription (travail un peu long car passer de l'oral à l'écrit n'est pas si évident, mais que de satisfaction quand le document est fini!) et la mise en pages, qui après corrections par notre responsable, est envoyée aux intéressés soit environ à 270 responsables de services. Nous envoyons à toutes les Assistants et Assistantes de Service Social de Seine Saint Denis, ainsi qu'à leur employeur, aux intervenants des Conférences, et aux signataires des articles de PLUME, les invitations aux Conférences, et le journal PLUME (envoi en nombre d'au moins 1150, travail routinier de collage d'étiquettes, de mise sous enveloppe).

Nous nous chargeons des abonnements à différentes revues et nous classons la documentation.

Nous préparons avec la Coordinatrice et l'Agent Comptable le budget prévisionnel du Comité et établissons le Compte Financier de l'exercice clos.

L'agent comptable ne venant que deux demi-journées par mois, nous devons en partie assurer la comptabilité, celle de nous qui aime les chiffres s'en est chargée.

Nous adressons à tous les employeurs d'Assistants de Service Social exerçant dans la Seine Saint Denis, sous signature du Secrétaire Général du Comité, la demande de participation financière et les rappels éventuellement nécessaires.

Nous établissons les salaires, nous réceptionnons les versements, et les factures à payer, et portons à la signature du Secrétaire Général du Comité chaque fin de mois, les titres de mandats et de recettes, pour que l'Agent Comptable puisse venir signer les chèques et faire la comptabilité du Comité.

Tout ce qui doit permettre le bon fonctionnement du Comité est commandé par nos soins.

Le travail exceptionnel est la préparation des élections des Assistants Sociaux Elus et de la Commission Permanente qui a lieu tous les 4 ans.

Concernant la première élection, nous établissons une liste électorale par ordre alphabétique de tous les Assistants Sociaux exerçant en Seine Saint-Denis, leurs cartes de vote (environ 900) qui leur sont envoyées nominativement avec les bulletins de vote. Nous réservons la salle, des urnes, des isolements. Concernant la deuxième élection, nous envoyons un courrier pour le renouvellement des délégués des employeurs, et nous établissons et envoyons avec les pouvoirs les listes des candidats à la Commission Permanente par collège.

Nous avons essayé de montrer le rôle du secrétariat départemental, «cheville ouvrière» du Comité de Coordination et la complémentarité du travail de la déléguée et des secrétaires indispensables au bon fonctionnement du Comité.

Madame DOMBRE-PICHAULT

Secrétaire

Madame MARCHAND

Secrétaire

(1) fichier «usagers» composé :

- d'un fichier «noms»

(fiches par ordre alphabétique des noms de famille avec la composition de la famille, les dates de naissances, le secteur de l'Assistante Sociale assurant la prise en charge, les diverses interventions sociales (enquêtes, signalements...))

- d'un fichier «rues»

(fiches par adresse: chaque rue étant classée par ordre alphabétique et à l'intérieur de chaque rue, classement par numéro, puis par ordre alphabétique des noms de familles).

Une particularité du CLICOSS de l'Isère est d'être un «lieu ressource» très utilisé par les associations.

L'Isère est connu comme un département où la vie associative est riche, foisonnante, active et où les associations sont reconnues comme partenaires à part entière des services publics et privés.

Le Comité de Coordination implanté ici dès 1952 - bien avant le décret de 1959 - a compris cela et a mis en place un outil très performant qu'est le «Répertoire des Bonnes Adresses».

Plus de 2000 adresses utiles dans le domaine sanitaire et social avec quelques lignes d'information sur chaque service cité, ce, à l'échelon local, départemental, régional voire national. «Pêcher» l'information, la collecter, l'organiser par chapitre lisible et utilisable par tous nous a semblé essentiel.

Ce répertoire est devenu un outil de travail indispensable à tout travailleur social (1). Sa refonte (troisième édition), nous amène à des contacts réguliers avec les partenaires qui nous utilisent pour faire circuler l'information et se faire connaître.

L'évolution du champ social, les fermetures et ouvertures de services, la mise en place de nouvelles politiques entraînent la création de structures ou dispositifs, obligent le CLICOSS à revoir régulièrement ce répertoire de 200 pages par des mises à jour régulières. Elles sont envoyées aux utilisateurs soit 850 assistants sociaux et 250 autres partenaires.

Le travailleur social est là pour répondre au mieux et au plus vite à la demande de son client en lui donnant tous les éléments de connaissance en sa possession. Le dialogue s'instaurera à partir de données précises, fondement de toute relation de confiance.

Voici une illustration concrète du rôle de la Coordination en Isère, lieu ressource essentiel pour les Associations comme le G.E.F, - Gestion des Emplois Familiaux.

Anne BOUZIGON

Assistante sociale déléguée (Isère)

(1) Autre outil indispensable : l'Annuaire des Assistants Sociaux.

Pour nous le comité de coordination répond aux besoins des assistants sociaux...



L'assistant social élu représente les Assistantes et Assistants de Service Social exerçant en Seine Saint Denis, siège à l'Assemblée Plénière et à la Commission Permanente, participe à l'animation du Comité aux côtés de la Coordinatrice, peut être saisi par ses collègues de leurs attentes concernant l'activité du Comité, est porteur des souhaits, projets, propositions qui lui sont soumis.

Les Assistants sociaux élus au Comité de Liaison et de Coordination des services sociaux sont les représentants de leurs collègues et leur rôle est essentiel au sein de cet organisme démocratique, original dans sa structure et son fonctionnement.

Les six assistantes sociales élues au comité de Seine Saint Denis se sont fixées, au début de leur mandat, des objectifs précis. Ces objectifs définis dans la profession de foi puis dans une déclaration au premier Conseil d'Administration qui a suivi les élections sont les suivants :

- promouvoir l'action sociale et la protection sociale comme moteur de croissance économique,
- continuer et améliorer les actions du Comité : diffusion des informations, mise en place de fichiers sur des thèmes choisis par des collègues (exemple : places disponibles dans les foyers d'hébergement), mise en place d'un centre de documentation avec l'aide des principaux employeurs, organisation de journées débats sur les politiques sociales locales et leur coordination.
- rechercher les moyens de susciter la création d'un lieu de réelle coordination de l'action sociale sur le département.

En participant activement à la vie du Comité, en donnant notre point de vue de professionnelles au sein du Conseil d'Administration, de la com-

mission permanente et du comité de rédaction du journal PLUME (1), nous voulons être agents de dynamisation en restant garant du respect des missions prévues par les textes et rendre compte des difficultés et des besoins des professionnels auprès des employeurs.

Notre groupe, six assistantes sociales syndiquées à la C.G.T., se réunit régulièrement pour préparer les travaux des commissions. Chacune apporte son point de vue et celui de ses collègues pour alimenter la réflexion. Notre participation dans les divers groupes de travail est concertée et nous essayons au maximum d'être les porte-paroles des professionnels.

Pour nous, le comité de Coordination répond aux besoins des assistants sociaux, besoin d'échanger dans un cadre plus vaste que leurs institutions où leurs services à travers le journal et les journées débat, besoin d'informations précises sur le plan des structures locales administratives, associatives...

Au moment où l'avenir des Comités est incertain, il nous apparaît important de rappeler que pour nous les Comités de Coordination sont indispensables, sous cette forme ou sous une autre, mais toujours dans un cadre juridique garant d'un esprit démocratique, avec maintien des élus des professionnels, et avec des sources financières assurées.

Assistants Sociaux élus

au Comité de Coordination des Services Sociaux Publics et Privés de Seine Saint Denis

(1) PLUME : Journal du Comité de Liaison et de Coordination des Services Sociaux de la Seine-Saint-Denis.

ÊTRE REPRÉSENTANT DES ASSISTANTS SOCIAUX

Faire partie du Comité de Coordination d'un département, qu'est-ce que cela signifie ?

Le Décret du 7 Janvier 1959 prévoit dans la composition du Comité différents types de représentations dont celle des professionnels (chapitre 1er, article 3, alinéa 7) : "Six travailleurs sociaux élus à la représentation proportionnelle, en un seul collège, par l'ensemble des travailleurs sociaux du Département, diplômés d'Etat et autorisés à exercer. Deux d'entre eux doivent appartenir aux organisations professionnelles".

L'Arrêté du 27 février 1959 précise le mode de désignation des membres au Comité.

Qui vote ?

Article 1 : "Le collège électoral se compose des assistants de service social qui assument effectivement et d'une manière continue des fonctions de service social dans le département et dont les noms figurent sur la liste du personnel social établie en exécution de l'Article 223 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale".

Pour qui ?

Article 8 : "Sont éligibles les A.S. qui participent à l'activité d'un service social ou qui, n'y participant plus lors des élections, ont exercé leur profession pendant au moins cinq ans. Les listes des candidats doivent comprendre six noms dont deux au moins appartenant à des organismes professionnels".

Pour nous, pourquoi cette démarche ?

Un diplôme d'Assistant Social, une expérience professionnelle plus ou moins longue, stable, ou plus "vagabonde", des contacts plus ou moins fréquents avec d'autres titulaires du dit diplôme... et puis un courrier informant des prochaines élections des représentants des A.S. au Comité de Coordination du Département d'exercice.

Jusqu'alors une unique réaction : noter la date du vote et accomplir le "devoir" d'A.S., en mentionnant les noms de certain(es) candidat(es) collègues figurant sur la liste électorale...

Puis le temps s'écoule entre deux élections... des rencontres professionnelles, personnelles parfois, parviennent à "attirer" dans les filets électoraux. Pourquoi ?

Les activités du Comité de Coordination (par le biais de ses activités : bulletins, annuaire, fichier, rapports de groupes de travail d'A.S. mais aussi : conférences à thème, colloques), le dynamisme du délégué, le rayonnement du Comité des Yvelines (COO78), participent du passage d'un rôle de consommateur d'information passif, à celui d'acteur désireux de s'impliquer dans projet collectif correspondant le plus fidèlement possible aux attentes des collègues.

Etre élu, c'est prendre conscience de son appartenance professionnelle, ressentir cette identité commune au contact des autres, venir se "ressourcer" dans un lieu neutre qui permet en toute confiance d'instaurer une parole libre. En effet, une des missions du Comité est le service rendu à tous les professionnels quels que soient leurs champs d'intervention, leurs spécialisations et leurs services employeurs.

C'est aussi aider le Comité à être un espace ouvert, qui entretient la mémoire collective en la nourrissant des expériences passées, et tente de mettre en place des outils de travail pour répondre aux préoccupations sociales du moment.

C'est également entretenir ce lieu privilégié de rencontres, d'échanges, d'informations entre élus de différents services. Ce lieu est d'autant plus indispensable dans un contexte socio-économique de plus en plus complexe.

C'est enfin transmettre "sa connaissance active" du Comité en incitant les collègues à participer aux différentes activités mais aussi à faire des suggestions... et peut-être dans 4 ans à être candidat...

**Des élus du Comité
du département des Yvelines**

L'ANNUAIRE DES SERVICES SOCIAUX

Outil de communication, l'annuaire des services sociaux rend visible l'édifice du travail social à l'échelon départemental.

C'est un des outils de communication des Comités. Il permet à la fois, de recenser les services sociaux publics et privés, employeurs d'assistant(e)s de service social, d'identifier à minima la politique sociale conduite par les institutions intervenant dans un espace social, économique donné qu'est le département, de construire un outil professionnel au quotidien.

FONCTION DE RECENSEMENT

A l'origine des Comités, le décret de 1959 (1) prévoyait le recensement des services sociaux, celui-ci servait de base à la constitution du règlement départemental de coordination et permettait de les classer selon deux types, les services polyvalents et spécialisés (article dix) (2)

Ce recensement placé sous «la diligence» du Préfet validait «la qualité de service social» des services postulants après proposition du Directeur Départemental de la Population.

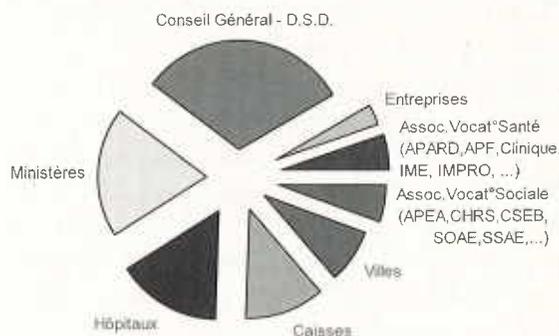
Actuellement, tous les Comités ne disposent pas d'un Règlement Départemental (le dernier pour l'Hérault date de 1982). Cependant l'intérêt de ce recensement persiste et fait de l'annuaire un outil statistique précieux.

B. Nozières (3) soulignait lors de son étude sur les professions sociales, la difficulté d'obtenir des chiffres fiables à propos des professionnels intervenant sur un département. Certes il pouvait disposer pour les assistant(e)s de service social du décompte effectué lors de l'enregistrement du diplôme et de la délivrance d'une carte profes-

sionnelle par la D.D.A.S.S., mais l'on connaît les limites de cette démarche volontaire.

Dans les départements disposant d'un Comité, B. Nozières a pu bénéficier d'un comptage précis des assistant(e)s de service social puisque le mode de financement du Comité s'effectue à partir du nombre d'A.S. déclarés par chaque employeur (excepté pour les organismes de protection sociale pour lesquels la redevance est calculée au prorata du nombre de leurs ressortissants).

De plus, l'annuaire à travers sa fonction de recensement des services sociaux et des assistant(e)s de service social peut contribuer à une **visualisation de la répartition** des services sociaux sur un département donné (l'Hérault compte 439 assistant(e)s de service social réparti(e)s en 75 services). A titre d'exemple, l'exploitation informatique réalisée dans l'Hérault a permis d'effectuer une approche graphique des données qui traduit, bien entendu, la structure socio-économique du département.



Le graphique souligne, entre autres, la prépondérance du secteur tertiaire (services hospitaliers, ministères, villes,...) et la très faible représentation du secteur industriel liée à sa composition (entreprises de petite taille).

L'analyse de ces données confère au recensement la qualité d'un inventaire des ressources d'un en-

vironnement institutionnel localisé mais aussi d'un outil de pilotage indéniable.

Il contribue à mieux adapter les prestations du Comité (groupes de travail, journées d'informations, thèmes du bulletin) en direction des employeurs, des travailleurs sociaux et par ricochet à l'égard des usagers.

IDENTIFICATION DES SERVICES SOCIAUX

L'organisation même de l'annuaire alimente cette démarche.

Pour chaque institution, le Comité recense auprès des différents services et retranscrit dans l'annuaire, le domaine d'activités du service social, le public destinataire de sa politique, enfin les lieux où l'on pourra rencontrer les travailleurs sociaux de cette institution en précisant leurs noms, coordonnées téléphoniques et permanences.

De plus, «une présentation type» décrit l'organisation interne et hiérarchique du service social concerné et facilite le contact à la fois avec les travailleurs sociaux et l'Institution.

L'ordonnancement de l'annuaire introduit les services sociaux par ordre alphabétique, en fonction de la collectivité à laquelle ils appartiennent.

L'agencement de l'information tient compte des interrogations du travailleur social recherchant un service, celui-ci va disposer de plusieurs entrées :

- **génériques** par dénomination du service ou son appartenance à une Collectivité. On peut citer comme exemple le Service éducatif auprès du tribunal (S.E.A.T.) est répertorié à S.E.A.T., et à Ministère de la Justice, mais aussi les Centres Communaux d'Action Sociale qui apparaissent à la rubrique «C.C.A.S» et à celle de «Ville».

- **territorialisées** par l'index alphabétique des 344 communes de l'Hérault mise en correspondance avec les circonscriptions afférentes et leur numéro de page. La prochaine mise à jour de l'annuaire élargira cette rubrique aux organismes de protection sociale intervenant sur une commune donnée.

- **par catégorie professionnelle** regroupant l'ensemble des travailleurs sociaux appartenant aux institutions finançant le Comité. Les personnels sont classés par ordre alphabétique avec en regard l'Institution, dans laquelle ils travaillent, et leur numéro de page.

Pour compléter ces informations pratiques, le Préfet et le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales présentent en introduction les objectifs de cet outil.

- Font suite :

- * la liste des Comités relevant du Mouvement National pour la Promotion de la Coordination du Travail Social (M.N.P.T.S.) et ses objectifs.

- * La présentation du C.L.I.CO.S.S. Hérault, sa création, le cadre légal de son organisation et ses missions.

- * les modalités d'enregistrement du diplôme d'Etat d'A.S. auprès de la D.D.A.S.S. pour obtenir sa carte professionnelle et exercer sur le département.

Les modalités de mise à jour de l'annuaire. A titre indicatif, pour l'Hérault, l'annuaire a été réactualisé en juin 1993 avec des données d'octobre 1992.

Nous avons envisagé des mises à jour en octobre 93 et mars 94, pour fiabiliser l'outil, mais la charge de travail nous a conduit à ne concrétiser ce projet qu'en septembre 94. Il semble que le rythme d'une actualisation par an soit à la fois suffisamment fiable et absorbable en terme de tâche par le Comité.

Une complémentarité s'opère entre les différents outils de communication du Comité, notamment pour affiner cette actualisation :

- le bulletin de liaison communique les changements importants à travers une rubrique prévue à cet effet,

- la Sous-Commission Technique permet en réunissant les responsables des services sociaux, tous les mois et demi, de rediffuser les modifications notoires intervenues dans les différents services.

La contribution des institutions du département s'effectue par la transmission des informations et par l'édition partagée de l'annuaire.

MAIS A QUI SERT-IL ?

L'annuaire est distribué aux financeurs du Comité et à leur personnel. Il est tiré en 700 exemplaires. Cet outil est utilisé par les services sociaux du département, les associations ne disposant pas obligatoirement d'un service social mais qui interviennent dans le champ du social, les étudiants de l'I.R.T.S. lorsqu'ils recherchent un stage ou un emploi, les travailleurs sociaux arrivant sur le département, à la recherche d'un emploi. Pour ces deux dernières catégories, l'annuaire est la première photographie des services sociaux existants sur le département. Il est aussi mis au service des usagers, en direct ou par le biais d'associations ou de services d'accueil d'institutions.

L'évolution de la nature des acteurs de l'Action Sociale sur un département nous amène à compléter cet outil. Comment inventorier ce nouveau partenariat instauré par les nouveaux dispositifs mis en place comme les actions d'insertion dans le cadre du R.M.I. et le développement de la Politique de la Ville ?

Actuellement, le dispositif R.M.I., dispose d'un emplacement réservé dans le bulletin d'information qui permet une mise à jour des partenaires concernés. Rappelons que l'Hérault se situe au 3ème rang national par l'importance de la population bénéficiaire du R.M.I.

Mais l'annuaire ne rend donc pas compte de l'ensemble du social. Aussi c'est avec beaucoup d'intérêt que l'on peut reprendre certaines propositions du XIème Plan (4) qui souhaiteraient améliorer :

- les outils actuels d'information statistiques propres au Ministère des Affaires Sociales,
- la collaboration avec les services détenteurs ou promoteurs de systèmes d'information
- La construction «d'une nomenclature des travailleurs sociaux» utilisable par l'ensemble des partenaires».

Le Comité pourrait mettre «son fichier» des principaux employeurs, à disposition du Ministère pour effectuer des enquêtes.

Le besoin d'annuaires thématiques s'avère aussi nécessaire (ex. : Sida, Personnes Agées, Loge-

ment, Accueil d'urgence). C'est alors un autre type de travail interpartenarial qui s'organise pour reconstituer une information exhaustive à l'usage de tous. Il favorise une transversalité institutionnelle directement opérationnelle et structure une cartographie départementale de l'Action Sociale.

L'outil évolue encore puisque certains Comités (l'Indre et Loire et le Gard) se sont montrés novateurs en complétant l'annuaire par des recueils de protocoles de fonctionnement des différentes institutions, créant un véritable guide d'intervention pour le travailleur social.

La question de l'informatisation de l'annuaire est aussi à l'ordre du jour. Le Comité de Seine et Marne travaille sur ce projet, mais il nécessiterait l'équipement de tous les services sociaux.

CONCLUSION

Cet article voulait montrer les différentes fonctions que pouvait remplir un annuaire, mais l'on voit bien que l'évolution de l'environnement social appelle un élargissement aux différents professionnels du social.

C'est un véritable pôle de ressources du social qu'il faudrait organiser au niveau départemental, après négociation avec les différents partenaires. L'élaboration d'annuaire pourrait être un des axes fédérateurs. Mais l'on pourrait aussi travailler sur une meilleure connaissance de la population des travailleurs sociaux (âges, sexe, niveau d'études, formation) de leur itinéraire professionnel (mobilité, trajectoire) mais aussi étudier les attentes de profil des employeurs. Voilà des projets bien motivants !

Patricia DEVAUX-SPATARAKIS

Déléguée du Comité de l'Hérault

(1) Décret 59-146 du 7 janvier 1959 relatif à la liaison et à la coordination des services sociaux.

(2) Chapitre II - Recensement de services sociaux et élaboration du règlement départemental de coordination du décret 59-146.

(3) «Les professions sociales» in informations rapides du Ministère des Affaires Sociales, No 33 - février 1993.

(4) Rapport «Redéfinir le Travail Social et Réorganiser l'Action Sociale» du groupe de travail «Evolution du travail social» présidé par Antoine DURRLEMAN - 1993 - p. 79.

SANS INTÉRÊT DITES-VOUS ?

Focaliser le regard sur les territoires fortement urbanisés revient à oublier les « ailleurs » du travail social.

Au moment où s'est à nouveau engagé un débat sur le devenir des comités de coordination, on a pu, ici et là, entendre diverses réflexions. L'une d'entre elles a particulièrement retenu mon attention puisqu'elle préconisait le maintien des comités dans les seules zones à forte concentration de population, où de ce fait, les problèmes sociaux sont exacerbés et ... souvent largement relayés par les médias !

Doit-on alors en déduire qu'il y aurait une réelle nécessité à coordonner les différents acteurs sociaux de ces zones sensibles et que pour les autres, l'intérêt reste à démontrer ?

Mon propos tendra à apporter un éclairage sur cette question. J'appuierai ma réflexion sur ma pratique professionnelle, exerçant en qualité d'assistant social délégué du comité de coordination d'Indre et Loire.

Si la Touraine est largement connue pour ses châteaux, ses vins ..., et sa douceur de vivre (ce que vous confirme le citoyen), pour autant elle n'échappe pas aux problèmes sociaux qui marquent cette fin de siècle (chômage, précarité, exclusion ...).

De ce fait, sur le département, 67 institutions gestionnaires de services sociaux font appel aux compétences de 363 assistants sociaux.

Certes, sur le plan quantitatif, ces chiffres sont inférieurs à certains départements (1), mais 115 révèlent, sur le plan qualitatif, compte tenu notamment de la diversité des missions de ces 67 institutions, les mêmes nécessités à établir un réel partenariat et à promouvoir la concertation.

L'action des comités qui tend à développer cette transversalité entre les services dans le seul but de leur permettre de tirer profit de la complémentarité des compétences, participe à l'amélioration des conditions de travail des professionnels et donc, à la modification de la qualité de la réponse donnée à l'utilisateur de service social.

Un autre intérêt réside dans le champ de compétence des comités de coordination, limité géographiquement au département, plus près des pratiques professionnelles de la base et des politiques locales que la décentralisation a renforcées, conduisant chaque département à adopter une configuration de son secteur social unique et singulière.

Permettre le repérage des «forces existantes» spécifiques à chaque département, ce que favorise les comités, par la réalisation d'annuaires, de bulletins, ..., revêt un intérêt général indépendant tant des caractéristiques des populations que de la nature des problèmes sociaux qui prédominent.

A la faveur de cet élément, se justifierait aisément la mise en place de comités dans chaque département.

De plus, il conviendrait d'ajouter que la mutation que connaît le travail social depuis quelques années, a entraîné une multiplication des dispositifs (2). Les comités, là où ils sont implantés, de par leurs missions de diffusion et de traitement de l'information, (information spécifique, pratique et locale), voire de formation pour certains comités, ont largement contribué à faciliter la connaissance et la mise en oeuvre de ces dispositifs. L'intérêt, pour les professionnels bénéficiaires de ce type de prestations se traduit par un gain de temps et leur permet une réactualisation permanente de connaissances nécessaires à l'exercice de leur fonction.

J'ajouterai enfin, que la «tendance» actuelle, si l'on en juge par les discours tenus et les études menées sur l'action sociale aujourd'hui (3), semble conduire à réintroduire, sinon la participation, la parole des usagers dans les débats.

Si une certaine prise de conscience de cette nécessité s'est opérée à la suite de troubles dans certaines zones sensibles, pour autant, l'intérêt de cette démarche ne peut être reconnu pour les populations de ces seules zones.

Les comités de coordination, de par leurs statuts qui associent élus, représentants d'institutions, travailleurs sociaux et représentants d'usagers pourraient permettre d'abonder dans ce sens dans l'intérêt de tous les partenaires de l'action sociale.

A ceux qui penseraient encore que les comités de coordination n'auraient pas d'intérêt en dehors des limites de certains périphériques, il me semble intéressant, en guise de conclusion, d'apporter les résultats d'une enquête conduite en Indre et Loire sur l'intérêt du comité local. A la question posée. - êtes-vous favorable au maintien d'un dispositif de coordination ? -. la réponse est - oui - à 97,36 % (4).

Les comités de province, sans intérêt dites-vous ?

Vincent BUFFET

Délégué départemental d'Indre et Loire

(L'auteur précise que son propos n'engage que lui.)

(1) - Notamment de la région parisienne

(2) - par exemple Revenu Minimum d'Insertion, Fonds Social Logement

(3) - par exemple le rapport du CEREC ou celui de Durrleman XIème plan

(4) - Réponse émanant de 72 % des employeurs d'assistants sociaux sur le département

Notre groupe s'est constitué en 1989, sous l'impulsion du Comité de Liaison et de Coordination. Son origine repose sur le constat qu'un certain nombre d'entre nous travaillent en entreprises ou en services spécialisés qui n'emploient qu'un seul assistant social et se trouvent relativement isolés avec un encadrement technique soit inexistant, soit éloigné(1). Aussi, face à certaines situations sociales délicates à résoudre, il est difficile, compte-tenu de cet isolement professionnel, de se distancier d'une réaction parfois trop impliquée qui conduit à une intervention moins aidante.

Nous avons alors décidé de nous retrouver en groupe de travail au rythme d'une matinée par mois après avoir préalablement défini quelques règles qui régissent le fonctionnement de notre groupe soit, l'assiduité et la ponctualité, la confidentialité, le respect mutuel.

Nos rencontres se tiennent dans les locaux du comité, espace neutre qui de surcroît accrédite la dimension professionnelle de notre démarche.

Depuis 1992 notre groupe s'est enrichi de l'apport extérieur d'une psychothérapeute(2) qui a pour rôle de nous aider à clarifier nos besoins et nos demandes lorsque nous nous trouvons en situation de blocage face aux attentes d'usagers qui rencontrent des difficultés graves.

De façon concrète une séance commence par l'exposé d'une situation rencontrée par l'un d'entre nous et se poursuit par l'analyse par le groupe. Objectif : l'écoute, le recadrage, la volonté d'objectiver les faits et de s'en distancier pour rechercher les meilleures stratégies susceptibles de faire évoluer individus et institutions.

Outre la possibilité de disposer de temps de recul de notre pratique professionnelle, l'intérêt de cette démarche est de parfaire la fonction d'aide et de médiation afin d'être plus efficaces dans la mission que nous confient nos employeurs.

Un groupe d'assistantes sociales d'Indre et Loire

(1) Conseillère technique au niveau national ou régional

(2) professionnelle de l'action sociale dont l'intervention est financée par le Comité

Lorsque je suis arrivée en Seine-et-Marne, voici une quinzaine d'années, je n'avais pour connaissance du département que mes souvenirs d'enfance et d'adolescence de séjours bellifontains...

J'y revenais pour travailler, cette fois, à l'ouverture d'un poste de service social spécialisé en établissement de l'enfance inadaptée. Ce poste existait depuis bien des années mais n'avait jamais été pourvu. Comme condition préalable à tout exercice, il m'a fallu y être reconnue «de l'intérieur», c'est-à-dire partager cet isolement le temps nécessaire...

Aujourd'hui, j'exerce les fonctions de Conseillère Technique à la DDASS de Seine-et-Marne. Je suis membre de droit du Collège Technique du CLICOSS 77, et membre par option de son Comité de Rédaction. Voici qui oblitère mon emploi du temps régulièrement de deux après-midi par mois, temps minimum parfois bien contraignant. J'y renacle parfois moi-même, et puis j'encours régulièrement les appréciations dubitatives de mes collègues DDASS: cette mobilisation est-elle vraiment justifiée, utile ?

C'est en repensant à mon exercice passé que je répons: «Oui, assurément !», et c'est d'expérience que j'en témoigne. Comment alors ai-je, malgré mon isolement, découvert l'environnement social départemental et ai-je pu, progressivement, nouer avec lui les relations de travail utiles? Par le CLICOSS 77 et ses fameux outils : ses annuaires du service social, son bulletin, son répertoire des établissements, ses réunions d'information et d'échanges... Comment, plongée, immergée, dans l'univers si clos et spécialisé d'un établissement de l'enfance inadaptée, ai-je pu continuer à élar-

gir en permanence mon information professionnelle ? Certes, le CLICOSS ne m'a pas tout fourni, mais il m'a facilité les choses ! Je m'en voudrais de donner dans le dithyrambe auquel on pourrait prêter une connotation funèbre dans les circonstances actuelles, mais je m'en voudrais aussi de faire l'impasse sur une dernière question: si j'ai pu passer de mon exercice spécialisé à mes fonctions actuelles, n'est-ce pas en partie grâce au viatique que je tenais du CLICOSS ? Après tout, sans lui, aurais-je jamais eu déjà en tête les bases de ce qu'il fallait savoir sur les configurations départementales du travail social, ou sur la mise en oeuvre du RMI, par exemple?

Quand je suis prise de doute sur l'intérêt des productions du CLICOSS, pensant à mes collègues travailleurs sociaux isolés et qui ne sont pas qu'une poignée. Je me dis que je leur dois au moins l'équivalent de ce que j'ai reçu et c'est pourquoi je persiste à m'y impliquer. Je me dis aussi que je dois bien au CLICOSS 77 la caution de mon sérieux à travailler effectivement avec et pour lui. Voilà pour la part très personnelle, et, donc, quelque peu affective, de ce témoignage.

D'un autre point de vue je dois préciser que le CLICOSS 77 est un élément essentiel pour faciliter certaines des missions dévolues aux conseillers techniques des DDASS. Il continue de leur offrir, malgré la décentralisation, une voie d'échanges et de concertation pratique avec l'ensemble des services sociaux et en particulier avec le service social public qui relève désormais de la complète responsabilité des Conseils Généraux. Sans cette plate-forme de rencontre, d'observation, de diffusion, les C.T Etat peuvent risquer d'être aussi isolés du terrain que leurs collègues des petits établissements spécialisés. A cet égard, je peux donc préciser ici que, même si des motifs personnels ne m'attachaient pas au CLICOSS 77, ma conscience professionnelle m'obligerait toutefois à en demeurer autant un utilisateur régulier qu'un défenseur convaincu de son utilité.

Jacqueline TAVIAUX
Conseillère technique Etat 77

Face à la menace d'abrogation des Comités des assistants sociaux hospitaliers témoignent de l'intérêt d'un lieu unique d'échanges.

Le département de Seine et Marne compte huit centres hospitaliers et plusieurs établissements à vocation sanitaire ainsi qu'une structure de soutien à domicile. Quarante assistants de service social exercent dans ces établissements.

Il est très difficile d'établir une identité d'assistant social hospitalier en Seine et Marne, chaque établissement employeur présentant des caractéristiques singulières. Pour exemple les pratiques professionnelles diffèrent selon que le travailleur social est rattaché hiérarchiquement à un supérieur issu du corps médical (médecin chef) ou du corps administratif (directeur d'hôpital). Majoritairement de statut public les hôpitaux ont des capacités d'accueil très variables de 150 à 300 lits, l'intervention sociale diffère donc en fonction du public mais aussi de la spécialité médicale (1) du service ou de l'établissement.

A ces différences constitutives de la formation d'une identité professionnelle spécifique s'ajoute l'éloignement géographique entre collègues, les hôpitaux étant parfois distants de 50 voire 60 kilomètres. Pour toutes ces raisons l'isolement du professionnel semble irréductible.

Mais en Seine et Marne les professionnels inventent un scénario dynamique. En 1980, un groupe d'assistants sociaux hospitaliers se crée et se retrouve au C.LI.CO.SS 77. Ce groupe est né d'un besoin légitime de rencontres et d'échanges professionnels.

Partant du constat que la diversité des employeurs ne permet pas de réflexion sur le travail social hospitalier, que l'absence de définition d'une identité collective génère des pratiques professionnelles isolées, qu'il n'existe pas de textes spécifi-

ques à cette «spécialité» professionnelle, ils décident de se rencontrer d'une part pour apprendre à se connaître et d'autre part afin de faire émerger un certain nombre de difficultés inhérentes à leur fonction et sur lesquelles porteront leurs réflexions.

Puisque rassemblés sous le terme générique «d'assistant social hospitalier», les professionnels tentent alors de faire l'inventaire des compétences et connaissances spécifiques à leur fonction mais communes à tous, de conduire une réflexion sur le métier d'assistant social à l'hôpital en partageant entre eux les savoirs issus de pratiques multiformes.

Une des préoccupations constantes des professionnels dans l'hôpital est celle de l'information à l'usager. Mais pour mieux informer ou accompagner le malade il faut se faire connaître professionnellement. Les assistants sociaux de ce groupe s'accordent pour dire que pour pouvoir donner une définition à l'usager, il leur fallait d'abord définir qui ils étaient. Ils expliquent que bien souvent la place qui leur est accordée dans les livrets d'accueil des établissements se situe entre le culte et autre chose.

Forts de pratiques professionnelles qui se ressemblent, et partant du constat que les livrets d'accueil ne se préoccupent pas véritablement de l'accès aux droits des usagers, les assistants sociaux du groupe réfléchissent à une plaquette d'information commune à l'ensemble des hôpitaux. Il s'agit là de porter de l'information pratique au malade et de l'aider à répondre à certaines questions matérielles avant même qu'il ait accès aux services sociaux, -«Je n'ai pas de sécurité sociale, que dois-je faire?».

En étudiant les difficultés administratives des malades à leur arrivée à l'hôpital, les assistants sociaux constatent la fréquence de l'absence des justificatifs administratifs, critères nécessaires pour fonder la validité d'un dossier aux yeux de l'administration. Même si cette remarque ne concerne qu'une part restreinte des usagers de l'hôpital, donner une information à l'arrivée à l'hôpital permet d'agir en prévention. La personne est alors avertie qu'en l'absence de sécurité sociale, on peut

l'aider à reconstruire ou à faire ouvrir d'éventuels droits sociaux (2). Elle apprend quels sont ses droits mais aussi ses devoirs vis à vis de cette hospitalisation.

Si les assistants sociaux s'organisent entre eux, il n'en est pas toujours de même pour leurs employeurs. L'absence de définition d'objectifs communs, l'absence de concertation entre les employeurs, la diversité des logiques de fonctionnement des établissements hospitaliers, toutes ces données contribuent à renforcer l'absence de production commune et ne permettent pas aux professionnels d'envisager la mise en place d'une plaquette unique d'informations dans le département en direction des usagers.

Quoi qu'il en soit il faut surtout noter la volonté des participants de ce groupe à « étoffer » des techniques d'interventions sociales et à générer des pratiques plus proches de leur réalité de travail. Cette logique les conduit à constituer individuellement leur plaquette d'informations, respectant ainsi la singularité de chaque établissement, en utilisant un matériel d'informations et de connaissances construit collectivement.

Au fil des années une méthodologie de travail s'est développée.

Le groupe de travail se réunit six fois par an. Sa fréquentation variable, de 4 à 15 professionnels, s'organise en fonction des intérêts de chaque participant. Qualifiées d'assez dynamiques ces rencontres sont animées par une référente. Le groupe fait l'objet d'une organisation spécifique: l'animateur change au terme de plusieurs séances afin de faire tourner la prise de responsabilité et d'alimenter la dynamique du groupe. Les premières rencontres ont permis la connaissance mutuelle des participants puis à chacun de venir présenter des situations professionnelles et institutionnelles difficiles. Ce mode de fonctionnement, même s'il a été utile au groupe est rapidement remis en cause par les professionnels, ceux-ci jugeant qu'il est nécessaire de produire de la connaissance sur la pratique différemment.

Des thèmes sont alors définis selon les préoccupations des participants sur leur pratique professionnelle, et en lien avec l'actualité sociale. Ainsi à travers la connaissance des difficultés communes, des thèmes apparaissent et se mettent en place progressivement. Objectif affirmé : travailler de manière plus intelligente. Etudier les thèmes de l'hospitalisation, de la réforme de l'aide so-

ciale, du R.M.I., des soins aux plus démunis, revient à travailler ensemble la lecture d'un texte de loi, à s'interroger sur la compréhension des écrits par chacun, à se « repasser » de l'information sur les circuits départementaux, sur les savoirs fondés sur l'expérience, sur les routines des administrations. Ce travail permet, à partir de caractéristiques facilement reconnaissables et repérables (routines, savoirs informels) dans les activités quotidiennes des professionnels, de construire des connaissances communes et spécifiques à ce groupe qui permettront à chacun de gagner en efficacité au quotidien et de mieux prendre en charge les usagers du service social. Toutes ces pratiques de groupe participent de la mise en forme d'informations officielles ou relevant de l'expérience.

On comprend alors mieux le sens des rencontres avec les partenaires sociaux (3) : Par exemple une invitation des représentants départementaux, a permis aux assistants sociaux hospitaliers d'avoir accès au nouveau règlement départemental, et de permettre sa diffusion à l'ensemble de leurs collègues. Sans ce groupe quasi institutionnalisé les professionnels n'auraient jamais pu mettre en place de telles rencontres, organiser des stratégies qui donnent accès à l'information.

Ces réunions permettent : des rencontres, des visites d'établissements en Seine et Marne, la constitution de dossiers et d'une documentation. Elles font l'objet d'un compte rendu systématique, outil nécessaire au partage de la connaissance.

Elles permettent l'approfondissement des pratiques professionnelles et l'amélioration des services rendus à l'utilisateur. Ces rencontres représentent un véritable temps de formation, de questionnement, de réflexion, de recherches et de remontées des besoins.

Seule structure à favoriser la rencontre de professionnel(le)s de différents services employeurs, le CLICOSS est l'outil indispensable sans lequel le groupe des assistants sociaux hospitaliers n'existerait pas.

Texte issu d'entretiens entre le MNPCTS et le groupe d'assistants sociaux hospitaliers

(1) Secteur psychiatrique, hôpital général, personnes âgées, handicapées...

(2) Constitution de dossiers d'aide médicale par exemple

(3) Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Conseil Général-D.A.S.S.MA, COTOREP et des associations.

COMMENT RÉINTRODUIRE DE LA DÉMOCRATIE ?

«Une politique réellement démocratique doit se donner les moyens d'échapper à l'alternative de l'arrogance technocratique qui prétend faire le bonheur des hommes malgré eux et de la démission démagogique qui accepte telle quelle la sanction de la demande...» (1).

A l'heure où j'écris ce texte, nombreux sont les personnels des comités de liaison et de coordination des services sociaux qui attendent avec impatience les résultats d'enquêtes ou de consultations adressées à chaque employeur d'assistant de service social (2). Ces résultats sont sensés lever de manière définitive le voile qui couvre, depuis dix années environ, la question de l'abrogation du décret de 1959.

Mais, nous sommes-nous posés la bonne question, faut-il interroger les différents partenaires des Comités et faire comme si nous avions besoin les uns et les autres de résultats nécessairement «significatifs» pour reprendre ou arrêter les activités des Comités ?

Devons-nous tous jouer à une forme de consultation démocratique voire scientifique (3) pour justifier de la nécessité et de la pertinence de l'outil «comité», deux qualités qui participeront ou non de son maintien ?

Est-ce de cela dont ont besoin délégués départementaux, employeurs, professionnels, usagers et tous les autres pour se rassurer et pouvoir affirmer que l'action doit se poursuivre ou non ?

Ou devons-nous tout simplement en faire une lecture institutionnelle, au sens où il s'agirait là d'un passage obligé pour donner une réponse au ministère qui questionne légitimement, lequel joue également de son côté le principe de la consultation démocratique.

Encore une fois la volonté de faire émerger une participation démocratique n'est pas à remettre en cause mais sommes-nous certains d'avoir choisi la bonne formule pour réintroduire de la démocratie dans ces structures ?

LE NIVEAU D'INTERVENTION

Nous situons-nous au bon niveau de réflexion ? Selon le niveau où chacun des protagonistes se situe, les formes de mobilisation ne se traduisent pas de la même manière, même si par ailleurs elles revêtent, en apparence uniquement, une seule et même forme.

D'où la nécessité d'avoir un regard à la fois sur les stratégies des différents acteurs et sur le système d'action dans lequel chacun est engagé selon la place qu'il occupe au comité.

Employeurs, professionnels, politiques, administratifs et usagers, tous acteurs, participent de la bonne marche de ces institutions que sont les comités. Mais de quelle participation parlons-nous ?

UN DETOUR PAR L'HISTOIRE

De part les textes qui régissent les comités, ils sont tous présents aux instances de décision (4). Les acteurs qui ont en charge le fonctionnement des comités entrent forcément en interaction à un moment ou à un autre de la mise en place des processus de décisions. Mais comment y-sont-ils associés ?

Les textes de 1959 marquaient la volonté de l'Etat de définir et d'harmoniser des politiques d'action sociale sur un même territoire. Cette construction, édifiée pour une meilleure administration de l'action sociale, reposait sur une représenta-

tion verticale et proportionnelle de chacun des protagonistes. En 1950 les députés jetaient les bases du système institutionnel que nous, professionnels de cette fin du vingtième siècle, nous avons toujours connu et qui, malgré les récentes réformes de la loi de décentralisation a survécu jusqu'à nous sans changer réellement de visage. Ce système ne prend désormais plus en considération la multiplicité des acteurs, des compétences, des méthodologies et des niveaux d'intervention. Le champ de l'action sociale s'est considérablement complexifié. De part les textes qui le régissent, le comité de liaison et de coordination, est aujourd'hui dans l'incapacité à considérer des politiques sociales globales, voire de s'intéresser au croisement des politiques institutionnelles, verticales et transversales.

De ce fait, amputé d'une dimension essentielle, décalé au coeur de la configuration actuelle du travail social, il ne peut s'inscrire dans une dynamique de participation voire de mobilisation démocratique.

LES MODES DE PARTICIPATION

Nous parlons souvent des usagers, «fameux usagers du service social» dont l'histoire nous apprend qu'ils ne sont pas vraiment présents ni associés aux procédures de décisions. Bien sûr ils sont représentés légitimement par des associations ou des syndicats démocratiquement désignés, mais aujourd'hui nous pouvons nous demander de manière pertinente si la parole de toutes les catégories d'usagers auxquelles nous faisons tous référence est bien présente au sein des instances de coordination.

Les pratiques «de participation» que nous évoquons semblent correspondre et faire écho aux injonctions de l'Etat. Mais la question essentielle réside dans ce qui sous-tend nos propos lorsque nous parlons de participation dans les comités.

Déconstruire nos pratiques facilite la compréhension de nos représentations de la participation. Nous pourrions la définir comme le fait de prendre part à quelque chose. Si participer c'est être présent sans exprimer sa position, quelque soit l'instance ou le lieu dans lesquels «on» se trouve, eh bien oui, nous pouvons affirmer qu'il existe de la participation dans les comités de liaison et de coordination.

Mais si nous nous intéressons aux mécanismes sous-jacents de cette participation, il apparaît évidemment que les positions, les statuts, les rôles, les places occupés par chacun dans cette instance varient.

Ils varient d'autant plus qu'ils sont fonction de la place sociale et/ou professionnelle de chacun. La place dans le système (5) de chacun préfigure la mise en place de rapport symbolique de domination, et ce sans volonté apparente de chacun des protagonistes. Ce plan de compréhension est important car il permet d'éviter les écueils d'un positionnement hâtif et simplifié qui consisterait à dire que chacun occupe un espace où il peut intervenir selon son libre choix et sans influence extérieure.

Alors peut-être vaut-il mieux usiter les termes de partenariat, de représentation collégiale des uns et des autres pour expliciter le fonctionnement démocratique des comités. Sans doute devons-nous dépasser la volonté du législateur des années 50 et réfléchir au «comment» réintroduire de la démocratie.

Au terme de ces quelques lignes il nous faut souligner que le débat qui consiste à défendre la représentation démocratique (6) «à tout prix» au travers du maintien du décret de 1959 n'a plus de pertinence et paraît même utopique.

UNE NOUVELLE FORME DE DEMOCRATIE

L'actualité de l'action sociale nous confronte chaque jour un peu plus avec les «changements» préconisés par les politiques sociales. Un des changements majeurs consiste à mettre la participation des personnes concernées au coeur de l'action. A ce titre nous citerons les dispositifs de développement social urbain et du revenu minimum d'insertion.

L'Etat appelle à la participation et le travail social se retrouve perpétuellement confronté à son manque de savoir-faire où à sa difficulté de transmettre ou de transposer ses savoirs et savoir-faire d'un territoire à un autre, d'une politique à une autre, d'un champ à un autre, d'un niveau à un autre.

Les comités de liaison et de coordination, eux aussi, se doivent donc de repenser la «participa-

tion» au sein de leurs instances de décision. Perdurer sous la forme actuelle serait un leurre!

La démarche qui consiste à réintroduire de la démocratie au sein des comités s'appuie sur des espaces de concertation et de décision techniques (7) et ne s'étaye pas dans les lieux plus formalistes que sont les espaces «institutionnels» de décision (8). Seule une profonde restructuration des pratiques au sein des espaces techniques produira un effet et des réactions (9) de changement dans les processus décisionnels.

Cette volonté de changement prend naissance dans la volonté conjointe des décideurs (et/ou des employeurs de travailleurs sociaux) et des professionnels à mettre en place un nouveau système de participations. Cette volonté peut se construire sous un mode vertical (volonté institutionnelle décidée au sein des instances officielles et descendante mais aussi validation de projets qui remonteraient des instances techniques) mais aussi sous un mode horizontal ou transversal, les différentes parties élaborent ensemble des projets de participation et les valident ensemble après évaluation au sein des instances de décisions.

Nous verrons ultérieurement pourquoi nous n'envisageons pas d'évoquer les usagers dès ce premier niveau de décision.

Confrontés à un mode de relation de voisinage institutionnel et/ou partenarial, les professionnels de l'action sociale peinent encore à penser «transversalement». Mais ce n'est qu'à ce prix que la véritable implication des usagers dans les comités sera possible.

COMMENT-FAIRE

Une démarche de «participation démocratique» n'est possible que si plusieurs conditions sont réunies dès que le choix de sa mise en place est établi. Quelque soit le projet du comité, ce dernier n'aura de sens que si les différents acteurs s'inscrivent dans la démarche dès la phase de conception du projet. L'objectif central sera le cheminement vers le projet avec des gens qui trouveront, selon la place qu'ils occupent dans le système, une manière de s'y impliquer.

Au delà des positions institutionnelles ou sociales qu'ils représentent les acteurs auront souci de s'inscrire dans une démarche volontariste et participative. Une des raisons du succès possible de

la démarche est fortement lié au respect des temps, des discours, des engagements et des positions de chacun des acteurs. Ne pas forcer le pas c'est permettre à chaque personne concernée de s'impliquer.

L'action participative procède d'une visée pédagogique et évacue autant qu'elle le peut les interactions qui en terme de pouvoir viendraient parasiter la démarche. Les rapports de domination symboliques ne disparaissent pas du système, il va de soi que chacun occupe toujours la même position sociale ou institutionnelle qu'auparavant, mais la manière dont ils sont gérés modifie fortement les modes de participation des gens.

On reconnaît à chaque protagoniste, et ce quelque soit la position qu'il occupe, un statut d'acteur muni de connaissances et de compétences légitimes, nécessaires et incontournables pour la mise en oeuvre du projet. Cette recherche obstinée et méthodique de mobilisation et d'appel à la participation progresse pas à pas. Ce travail est forcément précaire et vacillant, l'effort est toujours à reprendre. A tout instant les modèles pré-établis de fonctionnement institutionnel peuvent réapparaître et remettre en cause l'équilibre fragile, cela même si les acquis «institués» par les partenaires au fur et à mesure de la démarche paraissent relativement solides.

Ces nouvelles formes de participation trouvent leur force dans l'intrication de la mobilisation et de la gestion du social rendue possible par une relation de dialogue régulier. La participation se trouve systématiquement sollicitée et organisée. Pour tous les acteurs connaître les réseaux c'est déjà se créer des conditions de possibilité d'intervention et de pénétration dans la démarche en cours. Il ne s'agira pas de se priver de l'intervention d'un des initiateurs de l'action qui souhaiterait mobiliser un réseau existant pour amorcer un processus, mais il s'agira toujours de réagencer pour que le cheminement commun et collectif soit cohérent.

L'attention est aussi grande dans le contenu que dans la forme, ce afin que les projets émergent et mûrissent. Dans cette perspective ce n'est pas seulement la réalisation du projet (avec obligation de résultats vis à vis des autorités) qui est proposée mais aussi sa conception.

De ce fait, on donne la possibilité aux protagonistes de choisir et de maîtriser très largement le processus auquel ils participent. Les projets sont

progressivement élaborés dans la durée, tout au long d'un processus de débat, de discussion avec des groupes de plus en plus nombreux. En effet travailler un projet à plusieurs implique que le groupe s'ouvre peu à peu à d'autres protagonistes porteurs de nouvelles connaissances ou de nouveaux réseaux voire experts. Nous pouvons alors parler de processus de participation.

La reconnaissance de la qualité de participant ne se fonde sur un pouvoir institutionnel ou charismatique voire autre. L'animateur de ce travail devra sans arrêt remettre l'ouvrage sur le métier et s'obliger au respect des conditions de participation (10).

Dans la structure institutionnelle des comités force est de constater que les pouvoirs restent entre les mains des grands partenaires de l'action sociale territoriale. Et ce, qu'ils se trouvent intégrés dans des instances de décisions administratives ou techniques. Leur poids tient fortement au poids du nombre de travailleurs sociaux engagés par ces institutions et donc à la manne financière que cela représente pour le fonctionnement des comités mais aussi à une forte tradition institutionnelle de prise de décisions verticales. Le champ d'intervention ou de participation des autres partenaires sont de ce fait fortement limités. Ils s'expriment alors soit sous forme de revendications syndicales (pour ce qui concerne les travailleurs sociaux) jouant ainsi d'un contre-pouvoir, soit sous forme de retrait des processus de décisions pour tous ceux qui sont en position minoritaire (petits employeurs de travailleurs sociaux, représentants des usagers).

Cette donnée intrinsèque au fonctionnement institutionnel des comités est comme nous l'avons vu précédemment fortement liée à l'histoire de ces structures. Mais introduire de la démocratie implique qu'à ces différents niveaux de partenariat les cartes soient redistribuées non en terme de représentation équitable mais en terme de reconnaissance de l'autre comme potentiellement porteur de dynamismes nécessaires au fonctionnement du comité.

En modifiant son point de vue sur «l'autre», chaque partenaire se décalera de sa position institutionnelle initiale. De cette nouvelle logique partenariale nous pouvons penser qu'émergeront des modifications plus ou moins profondes et durables du système.

La genèse de ce mouvement de transformation trouvera sans doute des explications dans le système de prise de décisions. De part la pénétration dans l'organisation de nouvelles conceptions du processus démocratique, chaque acteur identifie d'autres formes de participation possibles et voit sa position initiale fortement modifiée.

Nous devons ici souligner un trait majeur de la perception que l'acteur a traditionnellement sur la position qu'il occupe. Celle-ci va se modifier selon une double perspective :

- 1) il ne se vit plus en fonction de la place qu'il occupe et qu'il est sensé représenter dans l'institution comité et
- 2) il n'est plus vécu par ces partenaires en fonction de sa qualité de représentant d'un pouvoir.

La situation habituelle consiste plutôt pour les protagonistes à entretenir des rapports hiérarchiques, institutionnels, de méfiance, chacun gardant méticuleusement le pré-carré de ses interventions et jouant de ses pouvoirs dans le champs des décisions. Quelquefois même les rapports deviennent douloureux et tendus entre les différentes catégories que sont les employeurs/décideurs et les professionnels/techniciens. Un changement de pratiques de participation confère obligatoirement que chacun quitte la place qu'il occupait initialement et qu'il puisse se promener au travers des catégories «instituées» voire les faire converger entre elles. Décideurs et techniciens deviennent des catégories potentiellement et légitimement «occupables» par chacun des protagonistes.

ET LES USAGERS ?

Pour pouvoir introduire profondément la participation des usagers, il convient d'être «en phase» avec ceux que nous nommons les usagers. Il nous faut arrêter de faire semblant de les impliquer, soit en leur donnant la possibilité «d'être représentés», soit en les faisant «parler» de temps en temps dans des journées produites par les comités.

Pour être impliqués les usagers ont besoin de considération. Ils ont trop rencontré des uns et des autres (11) le mépris, le racisme (12), l'agressivité et l'indifférence.

Leur participation nécessite de la part des travailleurs sociaux l'abandon de toute forme de pouvoir sur les «savoirs» et la capacité à se décaler de

«...la foi dans la technicité...» et à «...ouvrir son âme à la culture dans laquelle a lieu l'expérience...» (13).

Mais sommes-nous tous prêts à dépasser ces résistances au changement!

Chantal BRUN

(1) Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, Seuil, Paris, 1993. (in *Post-scriptum* p 941-944)

(2) Nous traitons ici de consultations départementales décidées localement.

(3) Ce mot est utilisé avec toutes les réserves qu'il nous faut lui accorder. La première démarche de l'enquête consistant à en préciser l'objectif, on constate ici qu'il y a confusion entre l'objectif (rarement formulé) et les raisons ayant suscité l'enquête (risque d'abrogation du décret de 59). Nous pourrions supposer que les enquêtes sont menées pour savoir si tout le monde est d'accord, mais d'accord sur quoi, là est la véritable question.

(4) Le décret de 1959 a pour fondement l'autonomie des volontés mais il ne tient pas compte de l'inégalité des contractants en matière de participation.

(5) Nous entendons ici par système, le micro-dispositif que représente le comité de liaison et de coordination mais aussi le système social au sens plus large. Les positions occupées par chaque acteur au sein de ces deux dimensions interfèrent entre elles pour déterminer sa participation définitive.

(6) Représentation démocratique est entendue ici au sens du pouvoir partagé par tous et à la portée du plus grand nombre.

(7) Il s'agit actuellement des sous-commissions techniques où se débattent les programmes techniques des comités (journée d'information, règlement départemental, revues et outils...)

(8) Les commissions permanentes, les sous-commissions financières, les assemblées générales. Ces instances avalisent les projets à la fois financiers et techniques du comité. Elles entérinent les propositions.

(9) Effet et réactions compris ici au sens chimique des termes. Processus qui se déclenche en réponse à un stimulus et qui est caractérisé par une transformation, elle-même née de liaisons qui se stabilisent au fur et à mesure de leur production déplaçant peu à peu l'équilibre initial pour en composer un nouveau.

(10) Cette réflexion s'inspire largement des conditions d'émergence d'une démarche de développement communautaire. Mes «antécédants» en ce domaine me laissent croire qu'il s'agit là d'une démarche qui peut faire sens tant au niveau d'une intervention «dite» de terrain mais aussi dans un cadre plus institutionnel. Elle est transposable. La participation s'adresse à tous ceux qui pour diverses raisons ne peuvent pas y accéder. Il peut s'agir des populations les plus défavorisées mais aussi des professionnels, d'acteurs institutionnels ou autres qui même présents (de manière endogène) aux processus de décisions n'arrivent pas à intervenir. Ce choix est un choix de méthode, mais il peut alors permettre de défendre l'idée de représentation démocratique à l'intérieur des comités.

(11) J'entends ici que les professionnels ou les décideurs de l'action sociale ont tendance à considérer l'usager comme non producteur de richesses et de biens culturels (entendus ici au sens de patrimoine de savoirs légitimes quelquesoient les formes qu'ils prennent). La participation ne fonctionne pas sur une écoute bienveillante et restrictive de certaines catégories et ne se contente pas des attitudes condescendantes et colonialistes que certains mettent en place. Par ailleurs il ne suffit pas de décider administrativement la participation pour qu'elle se mette en place.

(12) J'entends par racisme un comportement qui conduit à la ségrégation et à la discrimination de catégories sociales.

(13) Paulo Freire. *L'éducation dans la ville*. Paris, Pa-deia, 1992, p 101.

COMITES DEPARTEMENTAUX DE LIAISON ET DE COORDINATION DES SERVICES SOCIAUX

GARD

44 porte de France
30000 Nîmes

HERAU

ue d'Assas
34000 Montpellier

INDRE ET LOIRE

13 bis rue du Petit Pré
37000 Tours

ISERE

25 boulevard du Maréchal Foch
38100 Grenoble

LOIRE ATLANTIQUE

B.P. 2054
44201 Nantes Cédex 02

MORBIHAN

13 bis rue de Clisson
56000 Vanves

MOSELLE

13 Résidence St Quentin-B.P. 4
Longeville-Les-Metz
57023 Metz Cédex 2

BAS RHIN

Cité Administrative
B.P. 1028F-2 rue de l'Hôpital Militaire
67070 Strasbourg Cédex

PARIS

9 place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris

SEINE ET MARNE

Rés. Provence 47-1 rue J. Moulin
77190 Dammarie-Les-Lys

YVELINES

1 rue Richaud
78000 Versailles

VAUCLUSE

Cité Administrative-B.P. 358
84000 Avignon

HAUTE DE SEINE

130 rue du 8 Mai 1945
92000 Nanterre

SEINE SAINT DENIS

22 rue Hector Berlioz
93000 Bobigny

CIRCONSCRIPTION - COORDINATION

Comment se situe la Circonscription par rapport au Comité de Coordination et la Coordination par rapport à la Circonscription.

C'est à cette question rituelle et pertinente qu'ont voulu tenter de répondre trois assistants de service social responsables de circonscription et une déléguée départementale.

Au moment de la création des circonscriptions par la circulaire de 1975 relative aux circonscriptions de service social et de travail social et plus encore au moment de la Décentralisation, les missions de ces deux structures ont été comparées pour ne pas dire opposées. Elles ont été comparées en raison des ressemblances qui apparaissent dans les textes qui les ont créées. Ressemblances qui ont semé la confusion dans les esprits.

Le Décret du 7 janvier 1959, fondateur des Comités de Coordination et la Circulaire de 1975 n'opposent pas les missions de ces deux structures.

Alors l'opposition naîtrait-elle de la perception que s'en font les Travailleurs Sociaux, de la philosophie qui sous-tend leurs créations, dans leur mise en place par les institutions, dans un conflit de pouvoir entre les deux structures ?

Ce conflit ne se situe pas au niveau du territoire puisqu'il est différent. Local pour la circonscription (communal le plus souvent), départemental pour la coordination.

Il ne se situe pas non plus au niveau des compétences, ni au niveau des interventions. Alors d'où vient l'ambiguïté ?

La circulaire du 15 octobre 1975 (non parue au Journal Officiel) qui intervient après le bilan sur la mise en place des circonscriptions en application de la circulaire du 12 décembre 1966 ne parle pas de coordination. Elle précise les missions de la circonscription (division administrative pour une organisation territoriale du service social et du travail social).

Elle recommande :

sur le plan départemental la création d'une structure de concertation permanente : un conseil ou un comité qui réunirait les représentants des différents partenaires, DDASS, CAF, Caisse d'Assurance Maladie, de Mutualité Sociale Agricole, Municipalité, Associations.

La circulaire ajoute ; ce «conseil» ou ce «comité» sera vraisemblablement appelé à se substituer au Comité Départemental de Coordination des Services Sociaux.

A ce propos la circulaire du 1er mars 1976 complète l'information en précisant d'une part que le Comité Départemental de Coordination des Services Sociaux Publics et Privés doit conserver son rôle traditionnel et que d'autre part l'animation et la concertation dans les circonscriptions prévue dans la troisième partie de la circulaire ne concerne pas la coordination entre grands services utilisateurs d'Assistants de Service Social mais la vie même de la circonscription⁽¹⁾. La circonscription s'est donnée pour missions (PLUME d'avril 1994) : l'accueil et l'orientation de la population, l'accès aux droits sociaux, des actions collectives de prévention, le suivi social, le traitement de l'urgence.

sur le plan local la circonscription est une structure de concertation et de travail en équipe pluridisciplinaire pour une cohérence des interventions des partenaires à l'égard des demandes de la population. Elle veille à l'adaptation des moyens

mis en oeuvre pour répondre aux besoins des usagers.

C'est également le lieu d'animation de tous les travailleurs sociaux concourant à l'Action Sociale sur la Circonscription dans le respect de la hiérarchie et des missions des services concernés.

A notre sens, l'ambiguïté est née des procédures et des structures de concertation permanente préconisées au niveau départemental (les Comités Technique et Organique) car ces structures avaient déjà une existence légale conférée par le Décret du 7 janvier 1959 et fonctionnaient dans un certain nombre de départements. Pour ajouter à cette ambiguïté leur dénomination était même identique.

Il est à signaler que l'application par l'ensemble des départements de la circulaire de 1975 n'a pratiquement pas existé.

Les missions du Comité Départemental de Liaison et de Coordination définies aux art.1, et 9, à 14, du Décret de 1959 sont de recenser tous les services relevant d'organismes publics et privés qui à titre principal, ou accessoire, exercent une activité sociale auprès des individus, des familles ou des collectivités par l'intermédiaire des Assistants de Service Social. Les articles 9 et 10 définissent le Service Social, les Services sociaux polyvalents et spécialisés ; et d'établir sur les bases de ce recensement (art.13) le règlement départemental de Coordination des Services Sociaux pour l'application des politiques des divers employeurs de Services Sociaux. Le règlement départemental «précise la répartition des tâches entre les services publics et privés du département en tenant compte de leur vocation et de leurs possibilités réelles, de la densité de la population selon les secteurs et les catégories d'usagers».

Autrement dit, à l'échelon du Comité Départemental de Coordination, les employeurs veillent à la cohérence de leurs politiques.

Au niveau de leur application locale, ils vérifient si les interventions des travailleurs sociaux qu'ils emploient sont conformes aux missions définies par l'institution.

En effet comment faire en sorte qu'il y ait cohérence sur le terrain s'il n'y a pas coordination des employeurs?

Sans cette coordination, il pourrait y avoir un nombre trop important d'Assistants Sociaux spécialisés dans un domaine et pas du tout dans un autre au détriment du service que la population est en droit d'attendre voire d'exiger.

La présence, au sein du Comité Départemental de Coordination de tous les partenaires de l'Action Sociale: (Pouvoirs Publics, Elus Locaux, Employeurs de Service Social, Caisses d'Allocations Familiales, de Sécurité Sociale, Mutualité Sociale Agricole) mais aussi des Travailleurs Sociaux, -élus par leurs pairs- et des usagers par l'intermédiaire des associations familiales et des syndicats, permet au plan départemental une adaptation de ses actions aux besoins des travailleurs sociaux, besoins décelés par la nécessité de répondre au mieux aux demandes des usagers.

QUELLE COMPLEMENTARITE ?

A partir du repérage d'un problème rencontré sur le terrain de la circonscription et dont l'employeur a été saisi, si ce problème met en jeu différents partenaires de l'action sociale et employeurs de Services Sociaux, il peut en être débattu au sein du Comité de Coordination pour une harmonisation de la réponse à ce problème. Cette réponse se fait en terme de structures et de pratiques professionnelles.

Le Comité de Coordination répond aussi aux besoins des professionnels, d'informations et de rencontres départementales, par le journal PLUME, diffusé 4 à 5 fois par an aux 374 Assistants Sociaux de circonscription mais aussi aux 496 Assistants Sociaux employés par un service social spécialisé et 5 journées-débat où est convié l'ensemble des Assistants Sociaux quelque soit leur service d'appartenance. Ce sont des outils de travail et d'approfondissement professionnel complémentaires à ceux existant dans la circonscription.

Tous les travailleurs sociaux du département, quelsoient leurs employeurs reçoivent du Comité en même temps la même information.

Ces deux supports d'informations sur des sujets d'intérêt transversal permettent une circulation des savoirs. Les apports économiques, politiques, juridiques, psychologiques, médicaux... sur des thèmes rencontrés dans la pratique peuvent amener des discussions quant à leurs applications

locales. Les échanges sur les pratiques suscitent une réflexion entre professionnels de plusieurs services, réflexion qui se poursuit dans les circonscriptions.

Il existe donc bien une complémentarité circonscription-coordination :

Complémentarité avec les informations d'intérêt local diffusées au sein de la circonscription pour l'articulation des services locaux en direction directe des usagers.

Complémentarité avec les réunions de travail sur les pratiques professionnelles en lien avec les situations des usagers.

Le Comité de Coordination, lieu fédérateur, à l'interface des employeurs de Services Sociaux et des Travailleurs Sociaux et espace de démocratie où sont représentés les usagers ne pourrait-il pas remplir la mission d'observatoire social à partir des études faites par les travailleurs sociaux sur les réalités du terrain par la mise en place d'instruments d'analyse et de mesure des problèmes sociaux du département et de techniques d'action mises en place pour y répondre?

CONCLUSION

Circonscription et Coordination ne sont ni concurrentes ni rivales car leurs objectifs diffèrent mais complémentaires car il y a coordination locale pour la Circonscription, coordination départementale pour le Comité

Toutes les deux sont indispensables pour éviter les doubles emplois de Services Sociaux dans le respect de vie privée des usagers, pour répondre aux besoins de la population, pour harmoniser les pratiques d'action sociale pour un meilleur service rendu à l'usager.

Bernadette GAILLOT

Jean PREZEAU

M.Thérèse WEISSROCK

Responsables de Circonscription

Françoise ULM

Déléguée Départementale du Comité de Coordination.

(1) C'est à dire problématisant les différentes dimensions d'un problème.

L'association Gestion des emplois familiaux (GEF) a été créée, à l'initiative de deux assistantes sociales, en Janvier 1993, dans le département de l'Isère. Le rôle des comités mérite d'être évoqué dans la mise en place de ce projet.

Je suis habitante d'un petit village (80 habitants) où plusieurs personnes désirant embaucher quelqu'un pour du ménage ou de la garde d'enfants, se sont regroupées pour créer un 4/5 de temps. Un premier emploi était créé.

Qui et comment recruter? Nous avons fait appel aux mairies des deux communes voisines et aux différentes assistantes sociales de ces deux villes. Les assistantes sociales connaissent en effet des familles ou des personnes en recherche d'emploi, surtout dans le domaine de la garde d'enfants et du ménage.

GENESE D'UN PROJET

Mais qui s'occupe de faire le contrat de travail, de connaître les taux de salaire à respecter, de faire les premières fiches de paye, les déclarations nominatives trimestrielles, de faire respecter la convention collective des employés de maison...

Nous voulions bien embaucher mais nous ne souhaitions pas nous occuper de toutes les démarches administratives et nous voulions être aidés dans la fonction d'employeur. C'est ainsi que l'association est née. Un besoin d'aide à la fonction d'employeur et au recrutement des personnes existe localement.

Avec une collègue, elle aussi assistante sociale nous démarrions l'association sur Grenoble et son agglomération. Nous avons déjà travaillé plusieurs années ensemble en hôpital.

Nous déposons les statuts pour une association de services aux personnes. Une aide au démarrage de la Direction du Travail et de l'Emploi, nous permet de nous lancer.

Nous voulions d'abord constituer un fichier de candidats: l'appel fut lancé aux A.N.P.E., cellules-emplois, commissions locales d'insertion, services sociaux etc., dans toutes ces instances nous retrouvions nos collègues assistantes sociales.

Aujourd'hui notre fichier contient environ 60 personnes sélectionnées sur des critères d'expérience en gardes d'enfants, en ménage, ayant une référence professionnelle que chaque nouvel employeur peut vérifier.

LA CREATION D'EMPLOI

Notre action a commencé à réellement porter ses fruits en septembre 93. Un équivalent de 20 temps pleins est géré par G.E.F. La moyenne d'utilisation est de 20 heures semaine.

Notre sélection et notre activité comportent toujours un risque. Les enfants sont gardés au domicile des parents et en l'absence de ceux-ci. Les candidats sont issus de milieux sociaux précaires. Nous travaillons dans un domaine difficile. Pour les employeurs, il nous faut trouver "la perle rare" qui remplacera efficacement les parents, une personne digne de confiance, discrète, efficace. Les salariés rentrent dans "l'intimité" d'une famille et cela n'est guère facile à concilier. Il nous faut jongler avec les caractères, les attitudes, les comportements, les styles d'éducation.

Notre association, ainsi que notre travail permet aux employeurs d'éviter tout ce travail fastidieux de "pré-sélection", de l'inconnu des petites annonces...

Notre intervention se fait toujours après un tour d'horizon des structures existantes mais nous som-

mes souvent amenées à gérer des situations hors structures. (Horaires tôt ou tard le soir, horaires des week-ends etc.).

Pour bien mener notre action il a fallu se faire connaître. Et le meilleur moyen pour cela fut la coordination des services sociaux de l'Isère. En un seul envoi publicitaire, nous contactons toutes les collègues du département.

Une famille qui cherche à embaucher quelqu'un pour des gardes d'enfants s'adresse en mairie ou au service social du quartier.

Une personne qui recherche un travail dans ce domaine est très souvent connue par l'assistante sociale du secteur.

LE ROLE DE LA COORDINATION

En passant par la Coordination, les assistantes sociales sont prévenues des nouveaux services qui se créent et l'association leur a permis de nous renvoyer directement soit les familles soit les personnes qui cherchent un travail dans ce domaine. A nous maintenant de mettre en relation "de proximité" les uns et les autres.

L'information transmise par la Coordination a très vite fait boule de neige. Des candidats "employeurs" et des candidats "salariés" nous sont envoyés de partout, pour des renseignements, des mises en relations et des embauches.

Les assistantes sociales nous contactent pour des renseignements sur la législation, les taux, les tarifs etc. L'URSSAF, la CAF, L'ANPE, nous renvoient les demandes des particuliers.

Quant à notre fonctionnement interne il est le suivant :

Une permanence téléphonique tous les soirs, deux permanences dans nos locaux par semaine.

Les candidats aux emplois familiaux sont revus en entretien par les deux assistantes sociales, nous rencontrons chaque employeur et nous lui présentons les demandes qui répondent à son be-

soin. Il rencontre les candidats qu'il a sélectionné et nous recontacte quant il a arrêté son choix. Nous leur proposons un système d'aide à la gestion (contrat de travail, fiche de paye, convention etc.).

Mme Pison est chargée principalement de la mise en relation employeurs et salariés, de la sélection et de donner les renseignements concernant les emplois familiaux.

Mme Naert est chargée de la gestion des payes, changements de taux, etc.

C'est un gain de temps pour tout le monde: pour les assistantes sociales en entreprise qui analysent les demandes des salariés face aux gardes d'enfants, pour les assistantes sociales de secteur qui peuvent renvoyer maintenant sur un service "relais emplois spécialisé" et sur un service de confiance et de qualité pour tout ce qui concerne la petite enfance.

Seule une association peut aussi faire cumuler des demandes isolées dans le but de regrouper toutes ces demandes et créer pour les candidats aux emplois familiaux des emplois à temps plein.

Sans la Coordination, plaque tournante de tout ce système d'échanges et d'informations nous n'aurions pas pu démarrer si vite et atteindre une telle efficacité en une année.

Sans un service de coordination des services sociaux et des assistants sociaux il aurait été impossible de contacter aussi rapidement et efficacement les 860 assistants sociaux du département.

Nombreux sont les assistants sociaux qui nous ont contactés pour connaître le service, les personnes qu'ils pouvaient nous envoyer et pourquoi pas pour se décharger parfois d'une partie de leur travail (exemple fiche de paye des assistantes maternelles...).

Se renseigner d'abord pour orienter des usagers vers cette association ensuite. Et le réseau ainsi créé permet à chacun de se situer.

Et quoi de plus important pour une assistante sociale que de savoir orienter des personnes au bon moment et au bon endroit. Pour les emplois familiaux il était possible de se renseigner à l'URSSAF, ou la CAF, ou à l'ANPE etc., suivant les renseignements que l'on voulait obtenir; la déclaration, les aides, une personne à trouver... Aucun service ne globalisait toutes les informations.

N'est-il pas plus facile de s'adresser directement à un service qui vous renseigne sur tout (les coûts, les aides, un fichier de candidats etc.)

Quel gain de temps pour les familles, les assistants sociaux, les mairies etc.

La Coordination des services sociaux a elle aussi rempli son rôle de service collectif. Par le recensement de ce qui existe, par l'information qu'elle transmet, par le regroupement du milieu associatif.

Le Comité de Coordination permet ainsi de promouvoir efficacement les actions sociales menées dans le département en restant un lieu neutre, collectif et constructif.

Son travail consiste à décloisonner les services, créer des passerelles, faciliter le travail des différents partenaires et favoriser indirectement la prise en compte efficace des demandes des usagers des services sociaux.

UN EXEMPLE D'ECONOMIE SOCIALE

L'association Gestion des Emplois Familiaux a pu embaucher les deux assistantes sociales à mi-temps depuis février 1994.

En 1993 nous avons créé «26 équivalents temps pleins». Une quarantaine de personnes ont retrouvé du travail (personnes au chômage, en C.E.S., R.M.I. etc.)

En 1994, environ 4500 heures de travail par mois sont effectuées en garde d'enfants ou en ménage et 155 enfants de moins de 6 ans sont concernés. Au nombre de 181 des employeurs "potentiels" ont contacté l'association en 1993 pour des renseignements voire une embauche. Ajoutons que 579 personnes ont envoyé un curriculum-vitae et 238 ont été vues en entretien individuel.

Au mois de juillet 1994, nous avons enregistré 37 demandes de nouveaux employeurs pour septembre 94 soit 20 «équivalents temps pleins» supplémentaires.

Geneviève PISON
Jacqueline NAERT

assistantes sociales

Pour plus de renseignement : Association G.E.F, Gestion des Emplois Familiaux, 2 rue de Belgrade, 38000 Grenoble.
Responsables: Mmes PISON et NAERT - Tél : 76 / 47 / 47 / 40

LE BÉNÉVOLAT EN FRANCE : FIN DE SIÈCLE?

Le bénévolat est un phénomène contradictoire et paradoxal dans notre monde moderne dont il bouleverse les logiques. Le bénévolat a acquis droit de cité et d'être cité. Face à l'explosion des problèmes sociaux dans les villes, aux impasses budgétaires et économiques et aux changements des équilibres démographiques, le bénévolat retrouve une place, une nouvelle citoyenneté. C'est sous cet habit que nous le retrouvons: la citoyenneté active au quotidien.

actuellement des recherches: le bénévolat des personnes d'origine étrangère et en particulier le soutien scolaire et la médiation dans les quartiers en difficulté, le bénévolat des citoyens âgés en particulier dans l'aide à l'insertion et à la création d'emplois et enfin le bénévolat dans la lutte contre l'exclusion, qui est porteur de ces nouvelles formes de prises en charges.

Le bénévolat est un acte non rémunéré, non contraint, en direction d'autrui.

«Sol en Si est une association qui s'occupe des enfants dont les parents ont le sida... quand les mamans sont hospitalisées, il y a rupture dans la chaîne familiale... d'où l'idée d'une garderie... c'est un travail de pionnier: cela permet aux familles vivant de même problème de se rencontrer et de s'entraider...»

D'autres sociétés ont favorisé et développé le bénévolat des personnes victimes d'un problème alors qu'en France nous avons encore un modèle plus traditionnel et plus d'assistance, quelquefois de distance sociale, où des acteurs sociaux, citoyens actifs aident d'autres citoyens en difficulté. On voit cependant émerger un modèle de prise en charge partenariale de fonctions multiples à côté des professionnels ou dans le vide social et «l'humanisme déchiré»... On voit poindre enfin de nouvelles formes de «self-help» parmi les groupes sociaux les plus exclus.

Cet article se propose d'examiner les enjeux du bénévolat en France en 1994: quels en sont les définitions, les acteurs, les terrains d'aventure. Nous le ferons à travers l'analyse de quelques exemples sur lesquels nous menons

«AMI est une association du 20ème à Paris. Son but est l'aide médicale humanitaire. Pour elle, le bénévolat est la garantie d'enthousiasme des équipes, cela garantit le désintéressement, minimise les coûts et permet d'utiliser les dons sur le terrain»(1).

Le bénévolat est un acte non rémunéré au sens monétaire du terme mais souvent défrayé et toujours valorisé, c'est à dire valorisant pour la personne qui l'accomplit. Il n'y a pas d'acte gratuit et les bénévoles trouvent des salaires symboliques dans la rencontre avec d'autres, dans l'acte d'aider et d'aimer, dans un nouvel accomplissement d'eux-mêmes et dans diverses motivations que nous analyserons au cours de cet article. En cet fin de siècle, beaucoup de personnes en Europe vivent grâce à d'autres revenus que ceux de leur travail. Il ne s'agit plus d'un revenu de capital mais d'un revenu dit de transfert ou de solidarité ou d'aide sociale. La retraite est un revenu du salaire, une rémunération différée dans le temps. Les allocations de chômage -perte d'emploi ou cessation d'activité- également, mais d'autres ressources provenant des budgets des collectivités locales ou de l'Etat ne sont pas liées à une activité. Cependant une partie des bénévoles ont un «vrai travail» par ailleurs: «Dominique est quelqu'un, qui est venu habiter dans le coin. Il s'intéressait à la façon dont ce quartier vivait... il a enclenché sur la boutique «écrivain public». Il a institué un jour fixe et cela a marché... maintenant il s'occupe de la boutique de droit. Il travaille dans une administration. Thérèse est retraitée. Monique est assistante sociale scolaire, Alain est cadre.» Mais différente est la situation de ceux qui vivent cela dans l'exclu-

sion et le rejet, dans la précarité et la stigmatisation et de ceux qui travaillent ou de ceux qui vivent avec des revenus suffisants et ne doivent pas ou plus travailler. Nous trouvons des bénévoles dans les deux types de situations et rien ne prouve que leur action soit très différente. Si une activité non rémunérée se vit et se conçoit de manière différente selon que l'on ait un revenu faible ou au contraire confortable, elle peut avoir une production similaire. C'est un jugement a priori que de dire qu'un chômeur aidera moins une personne âgée qu'une femme de cadre sans profession. Mais un changement s'est quand même fait avec l'arrivée sur le marché du travail bénévole de catégories de populations exclues du travail normal et même des petits boulots soutenus à peu de frais par l'Etat.

Il peut s'agir de bénévoles très solidaires entre eux et se mettant dans une démarche mutuelle et de services à autrui, à résoudre leur propre problème: celui de l'emploi, de l'absence de logement ou de l'exclusion. » En soutenant les gens, nous attendons, qu'ils soutiennent à leur tour les personnes en difficulté. Notre objectif en servant cette population est qu'elle se serve elle-même en connaissant ses droits, en se battant pour en arracher de nouveaux et « on nous dit échec scolaire on répond réussite... les difficultés économiques des familles se traduisent par des retards scolaires de plus en plus nombreux, et on note une montée importante de l'absentéisme scolaire. La dégradation des cités, et des écoles contribue à dévaloriser les jeunes et leur avenir... dans l'association nous refusons cette fatalité. C'est pourquoi nous avons mis en place des cours de soutien scolaire ».

Il peut s'agir aussi de clients d'associations qui deviennent bénévoles actifs, non sans quelque réticence des bénévoles traditionnels, qui se posent des questions sur les capacités de ces gens là. Le bénévolat retrouve des racines historiques profondes venues des

sources de l'économie sociale et du mouvement ouvrier.

D'autres siècles ont connu des divisions du travail différentes: les activités domestiques au sens strict et au sens large, occupaient des membres nombreux de familles nombreuses. Peu de personnes avaient un salaire lié à leur travail. De multiples activités faisaient partie de la bonne marche de la société: aide aux personnes âgées et malades, animation de la vie locale. Les dépenses des ménages étaient moindres parce qu'une partie des biens ou des services étaient produits « gratuitement » par un des membres de la maison. Ces activités sont passées dans la sphère marchande. Certaines repassent maintenant dans la sphère familiale ou bénévole faute de budgets pour les financer ou par un choix « rusé » de notre système social.

Le rapport entre activité et salaire ou rémunération, est donc complexe et le bénévolat est un cas particulier, un type de participation unique mais qui ne s'oppose pas de façon duale à l'emploi salarié. D'autres modalités de travail existent et ont rapproché les bénévoles des autres membres dits actifs de notre société. De nouvelles habitudes sont nées dans des générations plus âgées. C'est ainsi que le terme de retraite active (2) est employé pour décrire l'activité des bénévoles âgés.

Si le bénévolat est un acte non contraint, remarquons qu'il devient subtilement -de manière également rusée- une étape obligée vers l'insertion sociale. Certaines institutions font pression sur leurs usagers pour qu'ils deviennent bénévoles. Les caisses de retraite en sont un exemple éclatant (3). Les grandes écoles (4) engagent leurs élèves dans des actions philanthropiques et solidaires: repas pour les restaurants du coeur, actions en faveur de l'emploi de ceux qui en sont privés, qui bénéficient à ceux qui vont rechercher un emploi au terme de leurs études. Les associations elles-mêmes quand elles engagent des salariés font

une pression pour qu'ils participent à l'élan bénévole. Ces associations vivent des conflits que la crise apaise, car le salarié préfère épouser la cause commune que de perdre son emploi. Il vaut mieux être bénévole pour vivre et manger, que de ne pas vivre ni manger pour ne pas être bénévole. (5) Une contrainte sociale se diffuse doucement: cet article et bien d'autres, tendent à apprivoiser le phénomène en l'analysant. Cette pression diffuse sert à obtenir que chaque citoyen soit plutôt producteur de lien social ou d'activités sociales, en un mot plutôt bénévole que consommateur de thérapies et de loisir. C'est dire que nous pouvons observer un retour de valeurs anciennes et d'une morale du don (6), une contrainte de solidarités privées dans une société qui avait nationalisé ses solidarités en l'inscrivant en 1981 au fronton de son ministère des affaires sociales. Mais l'hésitation était déjà là, car Nicole Questiaux, Ministre à l'époque, écrivait en même temps un rapport d'orientation célèbre en son temps auprès des travailleurs sociaux: « retour à des solidarités du quotidien ».

Le bénévolat, dans le troisième terme de sa définition, est une action en direction d'autrui. Autrui qui s'entend comme un prochain avec qui on n'a pas de lien biologique, peut être une personne malade que l'on prend en charge sans la connaître avant d'en accepter la charge mais qui devient unique. Car la relation de solidarité dans notre système bureaucratique est devenue impersonnelle et le gain humain de l'interface est immense pour le donateur et pour celui qui reçoit. De nombreux exemples peuvent être donnés comme des actions de soutiens scolaires, d'aides aux personnes détenues, de visites à l'hôpital, d'animation par des sportifs de quartiers en difficulté par une action « d'homme à homme » entre un champion et un enfant. Mais tout au contraire, certains bénévoles préfèrent que leur aide ne soit pas obligatoirement associée à une relation avec

une seule et unique personne. Ils ne veulent pas s'aliéner. Ils préfèrent une action anonyme en direction d'un collectif, d'un groupe, d'une population en détresse. L'action humanitaire (7) s'est imposée non par l'autorité médiatique d'un médecin sans frontière mais probablement parce que l'intensité, la densité des relations (8) dans une société urbaine peut aussi écraser le citoyen. Il préfère alors aider autrui représenté par une idée ou un être global déshumanisé, impersonnel, désindividualisé. Ces deux types d'attitudes fortement contrastées s'étiolent aussi en cette fin de siècle.

Un troisième type de bénévolat voit ainsi le jour, bénévolat où l'on ne voudrait ni entretenir une relation qui engage, ni s'en tenir à un travail qui reste désincarné. On ne veut plus d'un modèle trop proche de l'ancienne charité, ni d'un modèle trop militant et abstrait. Le nouveau «look» du troisième type, est le travail d'entraide (9) vers les porteurs d'un même virus fatal, vers ceux qui manquent aussi de toit, vers les femmes du même âge ou les immigrés du même pays lointain. Nous sommes donc en voie d'émiettement et de tribalisation. Les nouveaux bénévoles ne sont ni égoïstes, ni altruistes: ils dirigent leurs solidarités vers un groupe qui se conjugue à la première personne du pluriel. Nous serions en marche vers une société du «nous», c'est à dire individualiste ou altruiste selon le regard de l'observateur.

Le risque de fracture du social existe. Si les sociologues du début du siècle à Bordeaux, Paris ou à Chicago, ont souligné le fait que les individus surtout en ville avaient de multiples appartenances et références possibles et les ont utilisées dans un entrelacs de rôles et de réseaux, la situation est-elle en train de changer? Nous retournerions alors vers une société où chacun s'inscrirait dans une seule communauté et y trouveraient un seul terrain d'action et de développement social en jouant le même rôle du matin au soir? En fait, beaucoup de citoyens aujourd'hui res-

tent encore membres de quelques groupes, agissent dans leur quartier et reviennent à ces solidarités du quotidien prônées par un ministre perspicace. Ils agissent au niveau local pour leurs voisins et avec eux surtout quand ils viennent du même «sud» ou quand ils vivent dans la même pauvreté où l'entraide et la solidarité sont indispensables (10) mais aussi quand ils partagent la même indignation. Ce type d'action collective n'est pas contradictoire avec le modèle du troisième type décrit plus haut. On s'aide et on s'entraide dans une série d'actes banals de la vie quotidienne. Et pour cela on n'est ni rémunéré, ni contraint et on agit pour autrui dans le sein d'une communauté défini qui vous le rendra. Une communauté au sens de «grassroots society». Une communauté où l'action politique est civique et quotidiennement banale et ordinaire, car une partie de l'élan nouveau vers le bénévolat s'explique par le rejet du politique (11).

D'autres sociétés avaient favorisé et développé le bénévolat des personnes victimes d'un problème alors qu'en France nous avons encore un modèle plus traditionnel et plus d'assistance, quelquefois de distance sociale, où des acteurs sociaux, citoyens actifs aidaient d'autres citoyens en difficulté. Nous voyons cependant émerger ce nouveau modèle de prise en charge partenariale de fonctions multiples à côté des professionnels ou dans le vide et l'urgence social.

Le paysage est donc tout à fait autre. Non seulement les acteurs du bénévolat ont changé, mais ils sont plus visibles, ils se montrent, on les voit et on en parle. Ils sont plus nombreux et représentent une plus grande diversité sociale. De nouveaux bénévoles ont rejoint les différentes associations et les structures accueillantes ou encadrantes. De nouvelles structures sont créées et perdurent, les caisses de retraite en sont un bon exemple. Les bénévoles qui agissent donnent leur temps avec sérieux et générosité, mais gardent

aussi un moment pour eux, leurs familles et leurs loisirs. Ils gèrent leur temps bénévole, ne donnant ce qu'ils veulent bien offrir. Si on admet que 20% des citoyens sont bénévoles, un tiers d'entre eux sont des bénévoles très actifs, les autres se contentent de consacrer un jour environ à l'action bénévole. Les terrains d'aventure et d'innovation et les enjeux ont eux aussi changé. Des jeunes d'origine étrangère agissent en particulier dans le soutien scolaire et la médiation dans les quartiers en difficulté.

C'est un espace hors école qui se crée ou des enfants en difficulté scolaire sont pris en charge avec des méthodes et par des personnes dont la façon de faire, tranche avec les méthodes souvent traditionnelles de l'Education Nationale. Dans cet espace de rattrapage, les élèves viennent à bout de difficulté qu'ils ne peuvent vaincre dans l'institution scolaire. Un autre rapport non pédagogique ou plus personnel s'instaure, d'autres relations se nouent qui aident à reconstruire des attitudes face aux savoirs. Dans l'interaction avec des personnes d'origine étrangère, le bénévole qui apporte face à son interlocuteur, une connaissance des modèles et des normes, des langages au sens large, vient à bout de nombreuses difficultés. Franklin Frazier montrait que les relations interethniques reposent sur des relations émotionnelles: (12) la relation de deux personnes venues d'un même pays peut être plus facile. Dans les hôpitaux, dans les soins aux enfants, aux séropositifs et aux mourants, le bénévolat se développe avec des figures nouvelles et des ressemblances.

Le bénévolat des étrangers est important, il importe des valeurs de solidarités traditionnelles de pays qui n'ont pas de solidarités publiques sur-développées et asphixiantes. Il témoigne de l'échec de nos politiques et d'un retour à des archaïsmes charitables efficaces (13).

Le bénévolat des citoyens âgés est un phénomène de très grande ampleur. Jetés plus jeunes hors

du marché du travail, vivant souvent avec des revenus relativement confortables, encore en pleine santé, habitués à travailler, les citoyens âgés constituent une cohorte exceptionnelle par ces trois caractéristiques. Souvent ils continuent de rechercher à avoir des activités socialement utiles. Les caisses de retraite complémentaires ont initié et encadré et soutenu de nombreuses actions en particulier dans l'aide à l'insertion (14), la création d'emplois et la lutte contre l'exclusion. Des personnes à la retraite, cadres ou non cadres (15) se rassemblent et organisent des activités utiles à d'autres personnes tout en développant des réseaux de sociabilité conviviaux dans lesquels ils trouvent comment combler leurs solitudes ou leurs agendas vides. Ils travaillent, c'est à dire qu'ils produisent des biens et services pour la collectivité généralement dans un cadre organisé. Certes ils ne reçoivent pas de salaire mais par ailleurs ils ont un revenu: une retraite. Le mot sonnait alors ironiquement car certains, dits retraités, rentrent dans de nouvelles carrières. Si de nouvelles actions apparaissent, les formes plus traditionnelles de bénévolat: visites aux malades et aux détenus, animation de clubs sportifs ou de loisirs demeurent.

Les difficultés et les réticences demeurent. Dans une des associations étudiées, les bénévoles n'interviennent pas à l'école.

«Il n'y a que les salariés, c'est une espèce de garantie... un bénévole serait une incertitude... et dans l'école, il faut intervenir pendant les heures de bureau, il faudrait que ce bénévole soit retraité ou rentier. Un retraité n'a pas la même patience. Un chômeur, dès qu'il trouve du travail, il va arrêter l'école. L'institutrice va se méfier de notre association.»

Certains leurs reprochent en bloc: manque de rigueur, de compétence et de disponibilité; toute en reconnaissant que sans eux l'association ne tiendrait pas (16).

Les enjeux du bénévolat ont changé en cette fin de siècle: les

acteurs sociaux recherchent dans le bénévolat ce qu'ils ne trouvent plus dans le travail et l'entreprise. Etre reconnu, rencontrer d'autres personnes, apprendre et mettre en oeuvre ses connaissances... on peut beaucoup réaliser dans le bénévolat. En particulier, on peut agir selon ses valeurs et sa conviction. Le bénévolat prolonge et anticipe l'action des pouvoirs publics et comble des besoins sociaux démesurés. Les enjeux jadis dénonçés: éviter les conflits sociaux ou avoir une action ostentatoire, ne semblent plus faire l'objet de polémiques. On ne soupçonne plus le bénévolat de voler des emplois: même les chômeurs s'engagent dans des associations. Le bénévolat est devenu plus militant au sens où il défend le droit de chacun à être aidé mais aussi à aider. Le bénévolat a acquis droit de cité et d'être cité. Face à l'explosion des problèmes sociaux dans les villes, face aux manques de soutien et de formation pour les demandeurs d'emploi, face aux impasses budgétaires et économiques et aux changements des équilibres démographiques, face aux problèmes écologiques, le bénévole retrouve une place, une

nouvelle citoyenneté (17). C'est sous cet habit que nous le retrouvons: la citoyenneté active au quotidien. On trouve dans des hebdomadaires prônant, à travers des publicités, l'entraide pour faire faire des économies à la sécurité sociale. On recommande ainsi, de ne pas faire appel à une ambulance pour aller à l'hôpital mais de demander au voisin. Peu à peu on apprivoise l'idée du bénévolat. Les bénévoles se sentent plus légitimes mais combien d'entre eux quand même ne doivent-ils pas se poser la question de cette société folle qui laisse cohabiter des citoyens sans emplois et des travailleurs salariés souvent surchargés et des besoins sociaux, d'animation, de culture... non couverts. Le bénévolat est un phénomène contradictoire et paradoxal dans notre monde moderne dont il bouleverse les logiques. Il reste encore un alibi pour ceux qui peuvent utiliser les bénévoles, ruser et éviter de créer des emplois.

Dan FERRAND-BECHMANN

Professeur à l'Université de Paris VIII

(1) Nous prenons des exemples dans une recherche que nous menons actuellement pour la direction de l'action sociale sur «bénévolat et développement local».

(2) La retraite active, Livre Blanc de la revue «le temps retrouvé». Editions Taitbout, 1994.

(3) Le groupe Malakoff, l'IRAPRI, le groupe Mornay, la CRICA etc... de nombreuses caisses complémentaires donnent le ton.

(4) Les grandes écoles en France sont hautement sélectives, souvent onéreuses mais donnent encore- malgré des signes de faiblesses- une assurance pour trouver un emploi et un statut social reconnu. Il peut s'agir de l'Ecole Normale Supérieure, de grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs.

(5) Le lecteur doit se souvenir que notre tradition bénévole n'est pas aussi ancrée dans la société que Outre Atlantique. Le bénévolat est un phénomène encore nouveau et encore suspect.

(6) Jacques Godbout L'esprit du don, La Découverte 1992.

(7) Bernard Kouchner, Le Malheur des Autres, Odile Jacob, 1991

(8) On pense aussitôt à Wirth

(9) Nous avons découvert les groupes d'entraide grâce aux travaux et articles de Liebbe Hojendijk et de Jean-Marie Romeder.

(10) Dan Ferrand Bechmann, «Entraide, participation et solidarités dans l'habitat» Paris, Harmattan 1992.

(11) Dan Ferrand-Bechmann, Bénévolat forme de Citoyenneté. Revue Projet 1992, N°233 Citoyen en quel Etat?

(12) Franklin Frazier «On race relations» University of Chicago Press 1968

(13) Revue Esprit 1988, N° spécial sur l'Extrême Pauvreté et le R.M.I.

(14) Le revenu minimum d'insertion est donné avec un contrat d'insertion dans un emploi ou une formation

(15) En France, les caisses de retraite complémentaires qui sont obligatoires, sont fédérées dans deux grosses structures: l'AGIRC (non cadres) et l'ARCCO (cadres).

(16) voir note 2.

(17) Dan Ferrand-Bechmann, Bénévolat et solidarité, Syros, 1992.

VERS UNE NOUVELLE PÉDAGOGIE DU DESSIN

DANS LES LIEUX SOCIO-ÉDUCATIFS

Une nouvelle approche du dessin basée sur l'utilisation des craies est expérimentée dans les lieux socio-éducatifs et peut-être pensée comme action socio-culturelle à développer par des travailleurs sociaux ayant en charge l'éducation des enfants.

Étant peintre et travaillant sur l'espace dans ma peinture depuis bientôt dix ans, ne me suffisant pas des concepts artistico-spatiaux de l'école américaine Kelly, Stella. J'ai eu l'occasion de vérifier ceux des taggeurs et des graffeurs (expérience à l'université de Paris Huit à Saint Denis où je suis chargé de cours sur les arts de la rue).

Ces derniers malgré leur anticonformisme propre à l'adolescence n'ont pas échappé au cloisonnement mural (Espace Vertical). Composé par l'apparence des pierres de taille, par les fenêtres et les portes, constituant des cadres.

Connaissant également les concepts spatiaux du mouvement des crayeurs de rue qui ont eu lieu en Scandinavie il y a 25 ans et auxquels j'appartenais. J'ai décidé de développer les craies de rue dans les écoles et les centres de loisirs de manière à observer le type de rapports spatiaux que les enfants entretiennent vis à vis de l'espace horizontal piétonnier, le sol, dans la mesure où aucun travail n'avait jusqu'à présent été mené sur ce sujet.

La réalisation de cette expérience a demandé plusieurs étapes :

- la préparation

- le déroulement
- l'évaluation

LA PRÉPARATION

A l'occasion d'une manifestation culturelle, le 25 juin 1994, organisée par l'amicale des locataires du quartier de la Dame Blanche à Garges les Gonesses, en collaboration avec les enseignants du groupe scolaire Victor Hugo et les parents d'élèves, il est question de rechercher une animation pour les enfants. L'idée d'utiliser des craies sur le sol de la cour d'école par des enfants qui est retenue.

Deux classes primaires regroupant 60 enfants âgés de 6 à 9 ans ont été désignées pour accomplir cette action festive.

Les consignes données consistaient à mobiliser les enfants pendant 2 heures environ, y participait qui voulait, en fonction du temps qu'il désirait. Le dessin modèle avait été sélectionné au choix de l'enfant et de sa propre réalisation personnelle exécutée pendant la classe.

LE DÉROULEMENT

Deux classes primaires étaient réunies sous le préau et la pluie

compromettait que l'action puisse se dérouler dans la cour. Chaque enfant disposant du dessin de son choix a pris sa place comme bon lui semblait. La consigne de départ a été donnée par deux institutrices. Une petite fille s'est empressée tout d'abord pour faire une grande croix à la craie blanche sur le sol. À peine installée à l'angle de son traçage elle a invité trois de ses camarades à la rejoindre. Ce marquage de territoire précipité lui fournissait par la même occasion un demi-cadrage, point de repère face auquel elle s'est placée. Elle a entrepris aussitôt de reproduire son modèle en prenant bien soin de ne pas empiéter à l'extérieur de son angle.

Alors que l'une de ses voisines se sentait à l'étroit dans cet angle, cette dernière n'a pas tardé à empiéter sur le traçage précédent. Plusieurs autres enfants ont commencé à poser leur modèle sur le sol et tracer méticuleusement les contours de leur feuille plusieurs fois afin d'obtenir une surface équitable à leur modèle. À peine ils ont terminé qu'ils ont dû effacer leur cadrage.

Certains d'entre eux se sont exclamés : «c'est trop petit». Certains de ces enfants ont préféré commencer leur dessin bout par bout en s'inspirant approximativement de leur modèle, en l'absence de tout cadrage alors que d'autres au contraire refirent constamment leur cadrage à mesure que le remplissage s'effectuait par le traçage de formes de plus en plus volumineuses qui contenaient difficilement dans les contours. Certains enfants se sont éloignés de leur modèle au fur et à mesure de leur travail s'adonnant ainsi à l'improvisation progressive dans le jeu

d'une exploitation de l'espace sans contraintes.

L'événement de Garges ne s'est pas tardé à se renouveler le mardi 5 juillet. L'expérience est reprise à l'école de la rue de la Fontaine à Paris dans le 16ème arrondissement et également dans le centre Jacques Prevert à Bondy. Un film est à la disposition des travailleurs sociaux (Ré-Craie-Action).

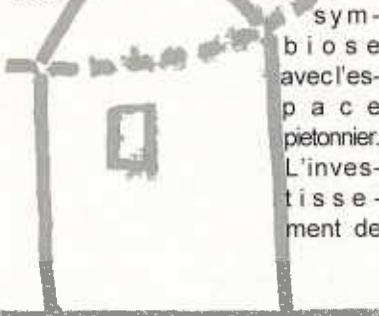
EVALUATION

Il faut préciser que jusqu'à maintenant l'espace piétonnier (la surface horizontale du sol n'avait pas encore été conceptualisée en tant qu'objet d'analyse dans une application pédagogique-artistique de

titue à part entière la surface horizontale terrestre.

Nous sommes constamment en contact avec cet espace que nous foulons quotidiennement dans nos déplacements. L'expression «avoir les pieds sur terre» traduit bien cette

sable, les grands traçages à la main sur le sable de la plage, de même que les applications de mains écarquillées sur la terre molle, sur la neige les traçages de doigts sur le sol. Les impressions de corps couchés sur la neige traduisent également toute cette dimension ludique encore trop méconnue. L'intensité observée au cours des expériences de craie se comprend d'autant mieux que la surface horizontale piétonne correspond à un espace illimité par rapport à l'espace restreint à l'exemple des feuilles que l'on offre habituellement aux enfants dans leurs travaux d'arts plastiques.



crâie sur terrain de hand ball, Laëtitia 5 ans.

même que dans l'animation.

Les peintres qui se sont intéressés au dessin d'enfants furent pourtant nombreux : Picasso, Leger, Matisse, Dubuffet... Mais ils n'ont retenu que les aspects spontanés, graphiques ou chromatiques du dessin d'enfant.

Les anthropologues qui se sont intéressés aux enfants n'ont pas dépassé ces aspects. Les animateurs ignorent encore jusqu'à présent le rôle qu'apportent les craies sur le sol dans l'animation. Les pédagogues qui se sont intéressés à l'espace chez l'enfant n'ont absolument pas retenu l'aspect de l'espace horizontal piétonnier : la surface du sol.

Les analyses de Liliane Lurçat dans l'enfant et l'espace : le rôle du corps, restent centrées sur l'étude du schéma corporel dans les objets familiers des enfants. Ses ouvrages Espace vécu et espace connu à crâie sur terrain de hand ball de même que L'activité graphique à l'école maternelle ne prennent pas en compte cette partie de la réalité qui fait que les enfants écrivent et dessinent aussi par terre de temps à autre. L'espace piétonnier cons-

cet espace (le sol) reste intensément exploité par les enfants. Il fait partie de toute une évolution individuelle incontournable. L'apprentissage de la marche qui caractérise notre autonomie (le passage de la marche quadrupède à la marche bipède) s'effectue dans l'enfance sur l'espace piétonnier.



c'est à dire le sol. Cette appréhension psychologique de l'espace piétonnier horizontal reste profondément enracinée chez les enfants qui ne manquent jamais une occasion pour improviser ces mobiles d'obscur satisfaction à l'égard de cette surface horizontale.

Le jeu de marelle n'est rien d'autre que le prolongement de cet investissement. Le jeu dans le bac à

Sur le sol chaque enfant peut avec les craies mettre en place son graphisme, et le jeu polychromique qui lui convient, en fonction de sa propre échelle physique. Ce que l'enfant ne peut pas faire habituellement sur un support tel que la feuille de papier, ou le morceau de carton. Sur ces supports habituels, l'enfant enferme ses compositions. De ce fait il ne parvient jamais à déployer ses sensations plastico-physiques. Au contraire, sur le sol la gestuelle de l'enfant, parvient mieux à s'exprimer. L'absence de cadre du sol facilite les balayages sans limites, la main entraînant un va-et-vient du traçage par lequel la couleur est répendue. Tout ce jeu enclanche une dynamique par la même occasion, ce qui fait que les enfants sont très pris par leur action. Toute leur attention se concentre.

Les éducateurs et les enseignants de primaire peuvent vérifier cette nouvelle pédagogie du dessin qui se pratique à même le sol. Il suffit de refaire l'expérience.

crâie sur terrain de hand ball - Jean Baptiste 7 ans

Jacky LAFORTUNE

Peintre et enseignant en art à l'Université de Paris 8

ICI ET MAINTENANT

Une observation attentive de la scène sociale amène à constater qu'à côté de l'intervention sociale officielle (définie et financée par la « Haute Noblesse d'Etat ») existent et se développent des groupes, mouvements, et associations qui ont l'insolence de faire preuve d'autonomie à l'égard du pouvoir.

Contrairement au travail social, qui s'est souvent (voire toujours) inscrit dans un rapport de subordination à l'égard des dominants et de l'Ordre social, ces groupements posent les problèmes sociaux de manière quelque peu différente, proposent des solutions inattendues, et, comble de l'audace, agissent pour que ses dernières soient adoptées.

Après l'accalmie de la fin des années 80, et peut-être du fait de l'incompétence flagrante des décideurs sociaux, cette effervescence instituante semble d'ailleurs connaître un regain de dynamisme.

Depuis sa création, si PEPS a toujours été attentif à ces initiatives, il semble cependant, qu'au cours de ces dernières années, la revue ne leur a pas toujours accordé une place suffisante. Comme l'a souligné M. Farzad dans l'éditorial du dernier numéro, Ce constat a donné lieu à des débats qui ont abouti à la création d'une nouvelle rubrique : « Ici et maintenant ».

En créant cet espace, le comité de rédaction entend confirmer sa volonté d'ouvrir les colonnes de PEPS à ceux qui prennent la liberté de sortir des « chemins battus » et de « travailler » le social de manière instituante. Le terme est ici entendu dans le sens défini par les institutionnalistes : R. Lourau (1969) précise que « par instituant, on entendra à la fois la contestation, la capacité d'innovation et en général la pratique politique comme signifiant de la pratique sociale ».

Dans une perspective d'ouverture la plus large possible, nous osons compter sur votre participation. N'hésitez donc pas à nous contacter, et nous proposer des articles et/ou des idées d'articles.

Au début du siècle, et sous la pression des Etats-Unis, un grand nombre d'Etats se sont engagés dans une vaste « entreprise de morale » (1) visant à l'éradication de l'usage de drogues. Initialement, la prohibition a principalement porté sur les produits opiacés (opium, morphine, héroïne) et cocainés (cocaïne et ses dérivés). Ce n'est qu'à partir des années 20, encore une fois à l'initiative des Etats Unis, que le cannabis sera considéré comme un pro-

duit stupéfiant et, de ce fait, frappé d'interdiction.

Au tournant des années 70, et à l'issue d'une analyse critique de ce qui est devenu la « guerre contre la drogue et les drogués », les Pays-Bas, bientôt suivis par d'autres pays européens ont reconsidéré cette orientation et se sont engagés dans la voie de la dépénalisation des « drogues douces ».

Jusqu'à présent, et malgré l'existence d'un vif débat contradictoire

à ce propos (2), l'Etat français est resté fidèle au principe de non différenciation des stupéfiants et a conservé une législation strictement prohibitionniste : en effet, la production, la commercialisation, l'usage (quelqu'en soit la forme) et la présentation sous un jour favorable des produits considérés comme stupéfiants restent strictement interdits et passibles de poursuites pénales. En pratique, et selon les sources officielles, il semblerait que les « simples usagers » de drogues ne soient plus incarcérés.

Cependant, et pour peu que l'incarcération soit une pratique exceptionnelle, il n'en reste pas moins vrai que les usagers continuent de faire l'objet d'un harcèlement quasi permanent, se traduisant par des interpellations multiples, confiscations des produits possédés, peines d'amendes et/ou obligations de soin (3).

Depuis sa création (1991), le Centre d'Information et de Recherche Cannabique (CIRC) s'est tout particulièrement attaché à interroger le bien-fondé de la politique de prohibition et en particulier, celle afférente au cannabis.

Instance de réflexion, mais aussi force de proposition, cette association milite activement en faveur de la légalisation de l'usage, du commerce et de la production du cannabis. Bien que cette perspective rencontre de nombreux adversaires, le point de vue du CIRC commence à rencontrer un certain écho. Sans pour autant se rallier officiellement aux thèses de cette association, au cours de l'année écoulée, un certain nombre de politiques, d'experts, mais aussi de professionnels socio-sanitaires (4) se sont en effet prononcés en faveur d'un assouplissement du cadre légal, voire d'une dépénalisation de ce produit.

Dans le texte présenté ci-après, le CIRC expose de manière synthétique les principaux éléments de ses propositions antiprohibitionnistes, d'obédience libertaire (5).

Jean-Jacques DELUCHEY

HASCHISCH ET HÉROÏNE SONT DANS UN BATEAU

Difficile à priori de trouver deux produits plus opposés que l'héroïne et le haschisch, deux démarches plus différentes que celle de l'héroïnomane et celle du cannabiphile, difficile encore de comparer le sort des cannabiphiles à la situation dramatique des héroïnomanes ; il nous semble cependant que le cannabis a sa place dans la stratégie et la philosophie de la réduction des risques.

Tout d'abord parce que la réflexion sur cette drogue et ses usages permet de dépassionner le débat et de poser au fond la question des drogues et de leur prohibition. Ensuite, parce que, si l'évolution du débat, le progrès des connaissances, le surgissement du sida dans le sillage de l'héroïne, d'une part, la banalisation de la consommation du cannabis et de sa culture, de l'autre, ont fait voler en éclats cet amalgame (haschisch et héroïne ont définitivement divergé dans l'esprit de nos contemporains), ils restent tout deux embarqués dans la même galère : la prohibition et que celle-ci complique à l'extrême les rapports ambigus que les individus entretiennent avec les produits psychotropes.

Actuellement, l'État doit faire face à un problème délicat : remédier aux dégâts créés par la prohibition, de plus en plus visibles et de moins en moins bien supportés par l'opinion publique (et notam-

ment les personnels de santé), mais cela bien sûr sans changer de logique. Et ce qui se profile, c'est l'occultation du cannabis qu'on laisserait dans un statut hypocrite (interdit, mais mollement), et la médicalisation à outrance des héroïnomanes qu'on ne veut voir qu'à travers le prisme déformant du sida.

En effet, à cause du risque que le sida fait courir aux « Français innocents », l'État a, la mort dans l'âme, accepté de prendre — très timidement — le chemin de la réduction des risques et de considérer les toxicomanes davantage comme des malades pitoyables, que comme d'horribles délinquants. Selon cette nouvelle orientation, ils auront droit à un peu plus de médecin et un peu moins de flic... et, s'ils sont sages, à un petit peu de méthadone, ces attermoissements permettant de conserver la logique de la prohibition tout en gommant les aspects les plus dangereux sur le plan sanitaire. En

fait, sous le prétexte de l'urgence, on demande aux médecins de régler avec des moyens de bricole une situation délétère créée par une législation aberrante et que les politiques se refusent à changer.

Pour le cannabis, en revanche, il n'y a pas de recours possible à la médecine et tout compromis du style dépénalisation mènera lentement, mais sûrement, à la légalisation ; aussi, par peur de fragiliser tout l'édifice abracadabrant de la prohibition, l'État refuse-t-il tout débat sur cette question.

Mais cette position devient de plus en plus intenable, le regard que la société porte sur les drogues a évolué, le nombre des amateurs de petite fumée a augmenté et leur attitude a changé. Ils sont de plus en plus nombreux à en avoir ras le bol de la clandestinité, ras le bol d'être emmerdés par les flics, les douaniers, les pisse-vinaigre, ras le bol du shit coupé au henné, des plans arnaque, des prix délirants, des mensonges et des contrevérités des experts, de la parano ambiante, ras le bol de la censure, ras le bol, en un mot, de la prohibition. Ils sont de plus en plus nombreux à réagir et à faire entendre sur la question une petite musique différente.

Ils veulent tordre le cou à la légende noire du cannabis, cette plante qui, selon Anslinger (l'inventeur de la prohibition de la marijuana), « rendait les nègres insolents ». Ils veulent réaffirmer son innocuité, reconnue par quantité de rapports internationaux, son absence d'addiction, ses remarquables propriétés thérapeutiques, rappeler la longue histoire de cette vieille compagne de l'humanité, la douceur de l'ivresse qu'elle procure, la joyeuse convivialité qu'elle

répand parmi les amis rassemblés.

Cette pratique qui amène à ne plus considérer l'usage d'un psychotrope comme un « problème », mais comme une expérience, un moyen légitime de modifier soi-même son état de conscience, remet en cause le monopole de la médecine sur la « santé mentale » des individus, et c'est ça qui dérange.

Aussi est-il toujours interdit d'en offrir à ses amis, interdit d'en acheter, interdit d'en faire pousser ou d'en ramener de voyage, interdit d'en consommer chez soi à ses risques et périls dans le secret de son domicile, interdit d'en parler comme les amateurs de vins parlent de bons crus, interdit même d'en représenter la feuille; la seule chose que la loi autorise quant au cannabis et à ses amateurs, c'est la délation.

Et si vous vous plaignez on vous jettera à la face l'horrible condition des héroïnomanes. Que valent vos histoires de barrettes confisquées ou d'amendes douanières en regard des overdoses, des hépatites et du sida ? En dépit des trente mille inculpations et des milliers d'années de prison distribuées chaque année pour « trafic », on ne vous prend pas au sérieux.

Et pourtant si, c'est sérieux ! Ce n'est pas la faute de l'État si les amateurs de cannabis ne sont pas dans la même situation que les héroïnomanes; il a déployé contre eux la même énergie, la même hargne, mais les caractéristiques différentes des produits ont fait que la prohibition de l'héroïne s'est révélée criminogène et criminelle et celle du cannabis simplement odieuse et grotesque. Le cannabis est une drogue si douce que même la prohibition n'a pu le rendre dangereux !

Quant aux héroïnomanes, c'est leur situation sanitaire et sociale dramatique, due à la clandestinité (dont les effets sont systématiquement confondus avec ceux de l'héroïne elle-même), qui, plus que l'addiction induite par le produit, les maintient dans cet état de précarité et de dépendance et jus-

tifie en retour l'étouffante sollicitude de l'État et ce statut d'irresponsable que la prohibition entretient soigneusement. Quelle serait l'attitude des héroïnomanes, s'ils disposaient d'un accès légal au produit ? voilà une question qu'on se refuse à poser; et pourtant, ces mêmes héroïnomanes on su, à l'occasion de la mise en vente libre des seringues, montrer qu'ils étaient capables de modifier et contrôler leurs pratiques.

Le ridicule de la prohibition du cannabis révèle ce que masque l'ampleur des dégâts causés par la prohibition de l'héroïne: l'État continue de prendre les citoyens pour des mineurs éternels, dont il veut être le père. En voulant protéger les gens d'eux-mêmes — et malgré eux —, il a multiplié les conduites qu'il voulait voir disparaître et suscité de redoutables effets pervers qui, tous les jours, envoient des gens à l'hôpital, en prison ou à la morgue.

La revendication du libre accès au cannabis est particulièrement gênante pour l'État parce que le cannabis se passe très facilement de son intervention, ne lui laissant qu'un rôle de percepteur de taxes — et éventuellement, de contrôleur de la qualité des produits — et parce qu'il ne nécessite pas le passage par la médecine. Quant à l'invention de rituels et de modes de consommation raisonnés (si non raisonnables), elle a commencé sans lui et continuera de même.

Le cannabis montre à nu que la consommation des drogues est affaire de liberté, celle d'expérimenter à ses risques et périls tel ou tel produit ou conduite. Elle montre aussi que la maîtrise de ces produits est l'affaire d'individus responsables et que la gestion des effets induits sur la société est plus du ressort de contrôles sociétaux que d'interdits étatiques; elle permet de voir l'accès aux drogues comme une des libertés humaines, au même titre que la sexualité, et non comme une maladie.

La question que les héroïnomanes, diabolisés et isolés dans la société, couverts de médecins, de psychiatres, de psychanalystes, de travailleurs sociaux, ligotés par la nécessité de négocier des programmes de substitution ou de méthadone, ne peuvent poser: celle du libre accès de ceux qui le désirent aux produits psychotropes, les amateurs de cannabis, indépendants, maîtres de leur consommation, nombreux et bien intégrés peuvent la poser.

L'expérience de la prohibition l'a démontré: la question des drogues est une question beaucoup trop sérieuse pour être abandonnée aux policiers et aux médecins. Ces derniers feraient d'ailleurs une très mauvaise affaire en acceptant le rôle que l'État essaie de leur faire assumer: contrôler l'accès aux drogues « illicites », rôle qui n'est pas le leur, les médecins n'ayant aucune légitimité pour jouer

Michka, Le cannabis est-il une drogue ?, édition Georg, Paris 1993.

Herer J, L'Empereur est nu, édition du Léopard, Paris 1992.

Galland J. P., Fumée clandestine, édition du Léopard, Paris 1991.

Szazs T, La Persécution rituelle des drogués, édition du Léopard, Paris 1990.

Becker H, Outsiders, édition Métailié, Paris 1986. (édition originale 1963).

Coordonnées :

- Centre d'Information et de Recherche sur le Cannabis (CIRC)

118/130, Av Jean Jaurès ; 75169 Paris Cedex 19 - Tel: (16) 1 42 38 04 83

- Pour obtenir les coordonnées des CIRC de province, contacter le CIRC / Paris

- Le CIRC publie un journal « Double Zéro » et anime une émission (intitulée : « Y'a de la fumée dans le poste ») sur radio libertaire (89,4 MHz) un dimanche sur deux de 16 à 18 heures.

Pour en savoir plus

les douaniers de la conscience et dicter aux citoyens leurs vices ou leurs passions. En revanche, si l'accès aux drogues ne dépendait pas d'eux, l'ambiguïté de la demande du toxicomane en régime de prohibition (une aide pour décrocher ou un raccourci pour l'obtention du produit ?) disparaîtrait, les médecins retrouveraient leur rôle traditionnel : soigner et aider ceux qui, ne maîtrisant plus la situation, en feraient la demande. L'État, qui a fait, face aux drogues, la preuve de sa dangereuse inefficacité, doit laisser aux individus le soin de se protéger eux-mêmes et le loisir d'élaborer les rituels et les pratiques sociales modernes permettant de maîtriser cet étrange « dragon domestique ». S'il veut absolument se rendre utile, qu'il garantisse un marché honnête, des produits sûrs et se contente de financer des programmes médicaux et sociaux, comme il en existe pour les alcooliques ou les anorexiques... En

bref, qu'il gère l'intendance et s'abstienne de diriger les consciences.

Certes, l'abandon de la prohibition n'ira pas sans mal, non seulement parce que toutes sortes de secteurs de l'État et de la société sont intéressés à sa perpétuation, mais surtout parce que l'État y perdra beaucoup : des boucs-émissaires commodes, justifiant le maintien et le déploiement d'un appareil répressif démesuré d'abord, une occasion de s'immiscer dans la vie privée des individus, ensuite.

Pourtant, de même que l'État dut, lors de la Révolution française, renoncer à dicter aux citoyens leurs pratiques religieuses et dans les années soixante et soixante-dix, leur sexualité, il devra renoncer demain à régenter leur relation aux drogues.

Comme en son temps le mur de Berlin, le mur de la prohibition, miné par ses contradictions, s'effondrera, mais le bélier qui portera

le coup décisif ne sera pas la demande d'un meilleur traitement sanitaire des toxicomanes, mais l'exigeante nécessité de la liberté. Et dans cette bataille-là, les amoureux de la petite fumée sauront être en première ligne.

CIRC

(1) Le terme est emprunté à H. Becker (1963), qui définit cette notion de la manière suivante : « les normes sont le produit de l'initiative de certains individus et nous pouvons considérer ceux qui prennent de telles initiatives comme entrepreneurs de morale ». (Becker, 1963, p. 171).

(2) En 1976, à l'initiative de quelques journalistes, avait circulé « l'Appel du 18 juin » revendiquant de manière explicite la légalisation du cannabis.

(3) Pudiquement dénommées « Injonction thérapeutique ».

(4) Lors de son dernier congrès en mai 1994, l'ANIT (Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie) a souhaité la dépénalisation du cannabis.

(5) Le terme est ici entendu dans son sens premier : « partisan de la liberté absolue ».

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un verdict gravissime pour l'avenir des professions du secteur médico-psycho-social !

C'est ce que retient le comité de soutien aux 6 salariés de l'association Montjoie au Mans après l'arrêt rendu le 12 juillet 94 par la Cour d'Appel d'Angers.

- 3 mois d'emprisonnement avec sursis pour les 2 directeurs

- 6 mois avec sursis et 8000f d'amende pour l'assistante sociale et le psychologue

- 8 mois avec sursis et 15 000f d'amende pour l'éducateur et le psychiatre.

aux motifs retenus pour chacun de non dénonciation de crime et de non assistance à personne en péril.

Des condamnations largement au-delà du réquisitoire initial du Ministère public au Mans, au-delà même de celui de l'Avocat Général qui avait, lui, retenu l'obligation du secret professionnel pour le médecin psychiatre.

Nombre d'incohérences, d'éléments « fortuits », ont à plusieurs reprises été relevées au cours de ce procès (6 inculpés seulement pour 21 personnes informées des faits dont la présidente de la commission des Affaires sociales... Un délibéré rendu le 12 juillet, 5 jours pour un pourvoi en cassation, ce qui renvoie au 17 juillet et interdit aux inculpés de bénéficier de l'amnistie présidentielle du 14 juillet...).

Tout cela nous conduit à nous poser beaucoup de questions quant aux imbrications entre l'administratif, le politique et le judiciaire, quant aux réels objectifs poursuivis.

Or, rien dans les attendus du jugement en Appel n'explique clairement à non yeux, ni les raisons de la décision d'appel prise par le Parquet du Mans, ni un verdict diamétralement opposé à celui du Tribunal Correctionnel, pour les mêmes faits énoncés. Si ce n'est peut-être la volonté délibérée d'une certaine justice d'affirmer un pouvoir qu'elle a pu craindre de voir entamé par le nouveau Code de procédure pénale et plus encore par les attendus du jugement en première instance.

Notre inquiétude est grande de voir ainsi se développer dans le secteur médico-psycho-social la politique déjà trop fréquente dite du « parapluie » qui consiste à sacrifier l'intérêt des usagers au bénéfice de la protection pénale des personnels.

Les salariés de Montjoie se sont pourvus en cassation. Le Comité de soutien garde l'espoir d'un nouveau jugement qui, dans la sérénité, puisse rendre à chacun, individu et institution, sa dignité.

**Pour le Comité de Soutien, le secrétaire,
Michel DUPUY, au Mans, le 13 juillet 94**

Note : Un article « de fond » sur ce sujet sera publié dans un prochain numéro de PEPS.

LA CULTURE HIP HOP EN FRANCE DIX ANS DÉJÀ

Suite au numéro que PEPS avait consacré aux cultures de la rue ⁽¹⁾, il m'a semblé important de revenir brièvement sur le hip hop dans le cadre de son dixième anniversaire en France afin de faire le point sur ces pratiques culturelles.

On sait que l'hip hop regroupe les pratiques culturelles populaires nées et développées dans les ghettos américain dans les années 70, comme le tag, le graffiti (réalisé avec la bombe aérosol), le rap, le raggamuffin, le scratching, le human beat-box, le break-dance, le smurf, le double dutch, le free-dance...

En France, on retrouve cette culture auprès des jeunes issus de l'immigration et vivant dans certaines banlieues ou en zones urbaines (2).

LA SOIREE

Ils étaient au moins un millier de jeunes, ce soir-là Fly-Girls, B-Boys et Old-Timers (les membres du mouvement hip hop) et les autres, réunis dans la salle de fêtes de la mairie du 14ème arrondissement de Paris, ce samedi 14 mai 1994. En effet, de mémoire des B.Boys, cela faisait longtemps qu'une soirée thématique prônant les vraies valeurs de ce mouvement (la paix et l'unité) avait été organisée.

Certes, ce ne sont pas les occasions qui manquent, mais la plu-

part du temps, ces jeunes se retrouvent dans des soirées ordinaires, des performances ou encore des concerts de rap. En matière d'organisation, toutes les tentatives de structurations fédéralistes ont échouées (3). Seuls, ceux qui ont opté pour des cadres légaux, c'est-à-dire : des associations de la loi 1901 arrivent à vivre pleinement leurs activités.

Les organisateurs de la soirée ont fait appel aux meilleurs D.J's de la scène française, Dee Nasty, Crazy B., Faster jay et Cut Killer, pour l'animer. Ceux-ci, tout au long de la soirée ont rendu un vibrant hommage à l'old school américain à travers les disques de Sugarhill Gang, Grand Master Flash, A. Bambaataa (fondateur en 1983, de la Zulu Nation), Eric B. et Rakim et bien entendu, pour finir, à la nouvelle école. Dans la salle, le public est chaud, deux cercles se forment ; l'un autour du groupe de danse de St-Denis : les Aktuels Forces qui présentent une démonstration fracassante de break-dance et l'autre devant le podium qui permet à tous les danseurs anonymes d'exhiber des pas de



Ph: H. Bazin

*Dixième anniversaire du hip-hop
Paris - mai 1994*

danses aux rythmes de beats percutants.

J'ai déploré, cependant l'absence d'un animateur qui aurait parlé de hip hop, de ce qui s'est passé et de ce qu'ils ont fait pendant ces dix ans, et des perspectives de ce mouvement. Or, tout s'est déroulé comme si personne ne voulait prendre de responsabilités à ce niveau. Enfin, chacun s'occupe des ses affaires.

L'EVOLUTION DU RAP

A l'heure du bilan en France, on peut se demander : qui eût cru à cette culture ? D'abord, les principaux acteurs producteurs de leur culture, qui ont toujours eu foi en ce qu'ils font. Et puis, le reste est une affaire de constance, de marketing et d'adaptation.

Si on prend l'exemple américain, lorsque le rap a commencé, c'était juste considéré comme un phénomène de ghetto. Ensuite, il y a eu

un succès discographique avec Sugarhill Gang. Mais, la véritable explosion fut avec le groupe «Beastie Boys». Ce dernier a vendu quatre millions d'exemplaires en 1986 de leur album : «Licensed to Ill», montrant ainsi que cette forme musicale est accessible à tous.

Aujourd'hui, dans le rap, le record détenu jusqu'alors par M.C. Hammer et Vanilla Ice (n'en déplaise aux puristes) de 8 à 9 millions d'albums vont tomber avec Calvin Broadus alias Snoop Doggy Dogg avec son album «Dogg Style» en 1993. C'est en quelque sorte une consécration de la nouvelle tendance du rap appelée : «le gangsta-rap» (4). Il faut signaler que ce rapper est un ancien membre de gang (Los Angeles), et un ancien dealer... Le rap l'a sorti de cet univers.

Quant aux rappers conscients du rôle originel- éducatif et politique- à jouer, comme l'on fait les Last Poets, ils ne bénéficient aucunement de campagnes promotionnelles, à l'inverse de leurs homologues (gangsta-rap).

Dans l'hexagone, le hip hop a fait émerger des rappers comme M.C. Solaar (Claude M'Barali) avec plus de 350 000 exemplaires de son album : «Qui sème le vent récolte le tempo» et il vendra nettement mieux son dernier «Prose de combat» chez Polydor. Si j'en juge par le travail promotionnel qui est fait autour de lui, il est devenu le représentant du rap français à l'étranger. Il a collaboré avec des Américains et Anglais (Guru : Jazzmatazz, Urban Species). On peut considérer cela comme une véritable performance lorsqu'on connaît la suprématie anglo-saxonne en la matière.

Dans ce panthéon du rap figurent plusieurs groupes : Marseillais I AM (150 000 exemplaires en deux mois après la sortie de : «Je danse le Mia», ainsi, il s'en sort commercialement mieux par rapport aux groupes de rap étiquetés Hardcore, perçus par les médias comme «agressifs», manquant d'humour), le groupe NTM (prochain album : «Qu'est-ce qu'on



Ph. D. Mardaga

Dixième anniversaire du hip-hop Paris - mai 1994
Animation DJ avec Dee Nasty et Cut Killer

attend pour foutre le feu ?»), le Minister Amer (dernier album : «ne laissez personne se faire un avis pour vous» : 95 200 chez Musidisc). Timide et Sans Complexes (album : «le feu dans le ghetto» voient leurs chansons censurées officieusement et, pour se faire entendre, ils doivent compter sur leurs propres réseaux de diffusion.

Du côté des raggas, je citerai le plus médiatique, Tonton David et son nouvel album : «Allez leur dire». Il a la même franchise et férocité dans ses textes que les groupes de rap «censurés», mais son avantage est qu'il a une image modérée, rassurante, le ton ragga est plus cool que le rap hardcore. C'est la loi des médias. Tandis que Les Massilia Sound System, Daddy Yod, et Pablo Master... défendent la scène de ragga en France.

LES GRAFFITI-ARTISTES

Le monde de l'art est réputé difficile, car il a un fonctionnement qui s'apparente au parrainage, surtout pour les graffiti-artistes.

Le vrai handicap est à mon avis le manque d'espace de création pour les graffeurs ou graffiti-artistes. Cependant, quelques artistes, surtout des américains à Paris, ou quelques individualités (Force Alpha) tirent leur épingle du jeu. Certains exposent régulièrement, d'autres travaillent dans la publicité. Mais la majorité vit de petits

boulots ou est Rmiste. Quant aux taggers, ils font de plus en plus attention à cause des condamnations sévères (la loi anti-taggers). Toutefois, on assiste à un enracinement de ce mouvement dans le paysage culturel français.

ETAPES DE LA CULTURE HIP HOP EN FRANCE

Le hip hop français a incontestablement évolué, il a gagné aussi en maturité. Il commence à être respecté depuis la réussite de quelques uns. Rappelons quelques étapes ou périodes marquantes de ce mouvement.

1ère étape : 1980-84. C'est la période initiatique des précurseurs qui font découvrir le hip hop en France. D'abord à la radio : la première émission où l'on écoute le funk et le rap en 1982 est celle de Pil Barney sur Carbone 14 FM. Quant à Sydney, alors D. J. à la discothèque «Emeraude» il est invité à la Radio 7 par M. F. Brière pour en faire une émission de rap ; par la suite, ils se retrouveront à la télévision, tous les dimanches après-midi, à TF1 (5). De son côté, Dee Nasty collectionne des disques et possède une bonne discographie «rapologique».

Il sort un disque : «Panam city Rapping». Au niveau du graff. (tag), Bando est le précurseur, il sera suivi par les BBC, Force Alpha et tant d'autres.

Dans la presse, le journal Libération lui consacre des articles.

2ème étape : 1984-88. Déclin du mouvement. Pendant la première médiatisation, le hip hop se pratiquait partout. Quand s'arrête l'émission de Sydney sur TF1, ce phénomène de masse laisse la place à une pratique plus «underground», les «Zulu party» et les «Free-Jam» sur les terrains vagues. C'est au cours de cette période qu'on remarquera la prolifération de tags. Pour les rappers, Radio Nova offrira un tremplin à tous ceux qui le souhaitent. Dee Nasty sortira son premier disque : «Paname City Rapping» en 84. Ensuite, il sera sur Radio Nova dans une émission animée par Lionel D.

3ème étape : 1998-92. C'est le nouveau hip hop, lié au phénomène «Zoulou». On parlera de bande «Zoulou». Il régnera une confusion et des amalgames (6). Les événements de Vaulx-en-Velin,

la casse pendant le mouvement lycéen seraient l'oeuvre de bandes Zoulous. Pour les médias, les «Zoulous» : ce sont des Noirs ou les Arabes portant des jeans larges, blousons noirs bombers, baskets montantes de certaines qualités, par exemple : Nike, Fila, Ewing...

Don't believe the hype (7). Sur cette confusion, les vrais B-Boy's essayeront de se distinguer de ce qu'ils appellent «la racaille». Cette période inspirera plusieurs chercheurs-sociologues et ethnologues (8). On parlera même de la récupération institutionnelle de ce mouvement de rue. Paradoxalement, ce climat donnera un second souffle au hip hop. Ainsi sera lancé la première compilation de rap's Français «Rapattitude».

4ème étape : 1992 à ce jour. C'est la période de maturité. Certains rappers se sont confirmés. Le rap s'enrichit d'autres apports, notamment le jazz. Quant aux

Graffiti-Artistes, très peu arrivent à vivre de leur art. On s'affirme, on affiche son identité culturelle, on porte même des T-Shirt «Zulu Nation» que tel Graffiti-Artiste vend au Marché aux Puces et l'autre à Beaubourg...

Dix ans après, c'est le temps me semble-t-il de procéder à des analyses plus lucides de textes de rap's français, sinon de ce mouvement dans son ensemble sereinement. Mais, cet exercice suppose une maîtrise du «parler banlieue» (9) d'une part et des rituels chez les rapper's, du contexte d'énonciation de l'autre part. Sinon, on est en droit de se demander si, faute d'être «membre»; collectivity membership : Garfinkel (10) ou associé, on peut comprendre le langage dans lequel ces groupes s'expriment; par conséquent, ne devrait-on pas reconsidérer les conclusions hâtives sur des paroles métaphoriques de rap's ?

Damien MABIALA

1. Les cultures de la rue, PEPS n°36, Janvier-Mars 1991.

2. Sur la culture hip-hop on peut lire : Dufresne D. : Yo ! Révolution Rap, l'histoire, les groupes, le mouvement. Editions Ramsay, 1991, Paris.

B. Fraenkel, «La délinquance lettrée des graffiteurs de New York», Tribu, n°10, 1985.

Backmann C. et Basier L. «Junior s'entraîne très fort ou le smurf comme mobilisation symbolique», Langage et Société, 34, MSH, Décembre 1985.

Tarek Ben Yakhles et S. Doriath, «Paris Tonkar», édit. F. Massot et R. Pillement, Paris, 1991.

Dess et SBG : Free Style, Entretiens, éditions F. Massot et F. Millet, Paris, 1993.

Kokoreff M. : «Le lisse et l'incisif». Les tags dans le métro, l'Irir 1991.

Lapassade G. et Rousselot P. Le rap ou la fureur de dire, Editions L. Talmart, 1990, Paris. Black-News, Bimestriel : La révolution Hip hop, n°13, Paris, nov. 1993.

Mabiala D. : in «La Zulu Nation», ouvrage collectif sur La culture hip hop, édité par Etudicoop, Université de Paris 8.

Mabiala :D. «Les danses du hip hop» Dansons Magazine n° 7, Toulouse, 1993.

Sidney : Hip-Hop, éditions Hachette Jeunes, Paris 1984.

Vulbeau A. : Du tag au tag, éditions : Desclée de Brouwer, Paris, 1992.

3. Premier rallye d'unification de la Zulu Française, 26 Janvier 1989.

4. A propos de gangsta-rap, lire : Zekri B, «Les

Blacks s'engueulent sur la frime gangster», Actuel, Mars 94, n°34, pp. 70-77.

5. Après 42 émissions (1984-85) Sydney et son équipe décident d'arrêter. Sydney, Entretien accordé à H. Bazin et D. Mabiala, 9 Mai 1994.

6. Lire à ce sujet :

Le Point : 24 octobre 1988 : «Enquête au pays des «Zulus», Le Point du 17 juillet 1989 : «Zulu, Skinheads... La piste de la violence». Témoignage chrétien, 4 décembre 1989 : Tagueurs : Artistes, Vandales ou paumés ? Le Figaro Magazine, 18 avril 1989 ; «Les bombeurs fous de métro, c'est eux !», L'EDJ, du 19-25 sept. 1991 ; «Tags de l'art ou du cochon ?», L'EDJ, du 14 au 20 mai 1992 : «La France des bandes «l'exemple de Los Angeles est-il contagieux ?

Globe n° 41, «Plongée dans les gangs Black-Blancs-Beurs, oct. 1989.

France-Soir Ouest, 30 avril 1990, Notre enquête chez les «Zoulous».

Gudicelli A. : La caillera, éditions J. Berthouin, Paris, 1991.

7. «Mais ne crois pas à l'intox !» c'est le titre d'une chanson du groupe de rap américain : Public Enemy.

8. Louis P. et Prinaz L. : Skinhead, Taggers, Zulus & Co. Table Ronde, Paris 1990.

L'actualité des bandes. Journée d'études, 4, 5 et 6 février 1991 : Centre de Formation et d'Etudes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Vaucresson.

Plusieurs articles consacrés à nos recherches et cours à l'université Paris 8. et par exemple : Le Nouvel Observateur, du 31 Janvier 1991 ; in

«Paris VIII, Université Zouloue» (voir le dossier de Presse) édité par Le Labo-Ethno-Vidéo, Université de Paris 8, ainsi que des reportages de télévisions françaises et étrangères.

9. Pour une analyse du «parler banlieue», se référer à : W. Labov, Le parler ordinaire, la langue dans les ghettos noirs des Etats-Unis, Paris, Les éditions de Minuit, 1978.

10. Sur la notion de membre, voir A. Coulon, L'Ethnométhodologie, Paris, PUF, «Que sais-je ?», n°2393, 1993, 3e édition, p. 43.



Ph. : H. Bazin

Dixième anniversaire du hip-hop
La Cliqua - Paris - mai 1994

CRITIQUE DE LA RAISON UTILITAIRE (MANIFESTE DU M.A.U.S.S)

PAR ALAIN CAILLE, EDITIONS LA
DECOUVERTE, 1988.

Le M.A.U.S.S., Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales, naît à la fin des années 80. A l'origine, quelques chercheurs ont un sentiment croissant de malaise face au poids des légitimations de type économique dans les sciences sociales.

Dans les années 80, dans un contexte de revendication à l'égalisation des conditions matérielles de vie, et d'espoir de connaissance enfin scientifique des déterminants du sujet humain. Nous avons gardé du Siècle des Lumières la Raison, mais elle est devenue rationalisme, la Science, devenue scientisme et la Démocratie, technocratisme. Les sociétés et les sujets humains sont réduits au seul jeu des intérêts, voire des seuls intérêts économiques. Il devient urgent, pour les futurs fondateurs du Bulletin du MAUSS de «contempler d'un oeil neuf le gigantesque continent obscur de ce qui reste à penser et à édifier.»

Que serait une démarche émancipée de l'utilitarisme et où le don, la gratuité, le libre jeu des échanges s'ouvriraient au regard du chercheur et souffleraient les réponses dans les domaines de l'économie, l'anthropologie, la sociologie...? La dimension de gratuité : celle par laquelle les effets excèdent les causes assignables. Et il ne peut exister de créativité, disent-ils, sans cette dimension de gratuité.

C'est là où la dimension spirituelle surgit, «excédant les causes». Le désintéressement et l'observance d'une règle morale se découvrent tout à coup «plus réels que le réel», plus essentiels que les intérêts qu'ils étaient censés servir.

Il s'agit là d'un renversement capital, lourd de conséquences, d'une «mutation de l'imaginaire». Pourtant, de tous temps et dans tous les pays les pratiques nous signalent qu'il est vain de penser obtenir satisfaction de sa vie en la sacrifiant, en sacrifiant sa vie pour servir ses intérêts.

Aux classifications Weberiennes des «types idéaux de l'action» (type affectif, traditionnel, rationnel) Caillé préfère la classification brahmanique des buts de l'homme : le plaisir (sexuel), l'intérêt (pouvoir, prestige, biens), l'observation du devoir (en fonction de la place occupée dans l'ordre social) et la libération, notamment la libération de l'obligation d'avoir des buts. La fiction d'égalité n'a plus cours, la démocratie prend un tout autre sens. L'angle de

vision de Caillé met sous les projecteurs le point aveugle de l'utilitarisme. Il est bon de suivre avec lui ces voies traversières qui, chemin faisant, ravivent le regard et laissent percevoir nos fantômes occidentaux.

Nadia HASSINE

LES RECOMPOSITIONS FAMILIALES AUJOURD'HUI

COLLECTIF SOUS LA DIRECTION DE M. T.
HEULDERB-KLEIN ET I. THERY, ÉDITION
NATHAN, COLLECTION ESSAIS ET
RECHERCHES, 1993, 350 PAGES.

Les familles dans lesquelles les enfants d'une précédente union vivent avec un beau parent est désormais une situation courante. En effet, parmi les presque 3 millions d'enfants mineurs qui ne vivent plus avec leurs deux parents, 7 enfants de parents divorcés sur 10 voient l'un ou l'autre de leur parent contracter une nouvelle union.

Dans ces familles la présence de nouveaux conjoints, de demi frères et soeurs créent des réseaux de parenté parfois complexes. Cette évolution de la structure familiales interroge de fait, aussi bien les magistrats dans leurs pratiques, que les travailleurs sociaux et les psychologues. Si l'on constate une explosion des recherches anglo-saxonnes consacrées aux thèmes de la recomposition familiale, force est de constater que la France n'y consacre que trop peu d'intérêt.

Ce livre vient combler cette lacune ; il offre par une réflexion pluridisciplinaire, les résultats des recherches actuelles menées en France. Il interroge la complexité et la diversité de ces nouveaux réseaux de parenté et notamment la redéfinition des liens familiaux induite par la recomposition. La famille recomposée vient bousculer le cadre habituel du ménage statistique en rendant difficile son observation par le classique recensement de l'approche démographique.

La famille recomposée peut se définir comme «une famille comportant un couple mais où l'un des membres du couple n'est pas le parent biologique d'au moins un des enfants». C'est donc l'enfant qui va donner à cette famille son caractère recomposé.

Cette réalité amène de multiples questions sur la fragilisation du lien conjugal, les effets de la désunion dans la relation entre les ex-époux et entre les enfants et leurs parents. Émerge aussi une figure nouvelle : le beau parent. L'hypothèse proposée est que la beau parenté, sans pour autant concurrencer les fonctions dévolues à la parenté, vient s'ériger

aux frontières de cette dernière, compatible avec une mission éducative.

Cette recomposition n'est pas sans incidence sur l'évolution psychologique de l'enfant qui, pris dans les transformations familiales (faites de ruptures et de séparations) le rend plus vulnérable dans ses identifications (notamment vis à vis de l'interdit de l'inceste) induit par une certaine confusion entre les générations. Parent et enfant vont donc construire de la parenté aux prix d'un effort non exempté d'effets symptomatiques.

Le droit est semble-t-il le domaine d'intervention qui a le plus pris en compte les transformations familiales notamment au travers de l'égalité entre les enfants légitimes et naturels (1972) et, plus récemment, par la reconnaissance de l'autorité parentale conjointe (1993). La transmission des biens oscille, quant à elle, entre trop de droit et pas assez de droit.

«Les recompositions familiales aujourd'hui» est un ouvrage de référence dont la lecture reste conseillée plus particulièrement à ceux qui travaillent auprès des familles dans le cadre judiciaire (I. O. E., enquête sociale, etc.) ou administratif (A. S. E., A. E. M. O.).

Eric AUGER

L'INTERVENTION DE RESEAUX

SOUS LA DIRECTION DE LIA SANICOLA
BAYARD EDITION, COLLECTION TRAVAIL
SOCIAL, 1994, 276 PAGES.

10 ans après le livre de C. BRODEUR et ROUSSEAU «l'intervention réseaux» (éd. France Amérique-Montréal), cet ouvrage collectif qui porte le même titre apporte une lecture éclairée et revisitée de cette méthode d'intervention fondée sur les réseaux de proximité de «l'usager», à savoir, la famille, le voisinage et par extension, le quartier.

Cette pratique située entre l'approche individuelle et collective (avec une démarche de conscientisation) postule qu'il existe en marge des structures formelles d'aide, un tissu social composé d'échanges et de relations appelé les réseaux (primaires ou secondaires) qui sont les pivots d'intégration de tout individu.

L'hypothèse est que le réseau primaire (dont les frontières sont fluctuantes) de l'usager, constitué d'individus qui se connaissent et sont unis par des liens affectifs ou d'affinités, est à même de trouver une réponse à ses difficultés. Le pari est en quelque sorte celui de la sociabilité du réseaux contre l'inter-

vention sociale extérieure, pour permettre aux gens de devenir acteur de leur propre devenir.

La première partie du livre aborde les différents aspects des fondements théoriques de l'intervention réseaux. Cet éclairage conceptuel interroge les nombreuses acceptions du terme réseau selon les disciplines des Sciences Humaines, les profils sociologiques des réseaux primaires, les interactions et les stratégies relationnelles qui se nouent entre le sujet et les réseaux «d'appartenance».

Les fondements des organisation sociales d'assistance mutuelle sont abordés.

La seconde partie intéressera plus particulièrement les praticiens puisqu'elle propose un parcours méthodologique des pratiques de réseaux. S'appuyant sur des recherches-actions, les différents auteurs proposent à leur façon une description de la morphologie des réseaux, le place et le rôle de l'intervenant et les différentes phases d'intervention.

L'intervention réseau interroge et remet autant en question l'approche classique des services sociaux et du travailleur social, dans son rôle et son mandat que l'usager lui-même qui ne devient plus «client», mais collaborateur.

Ce livre, loin des réponses utopistes aborde avec une certaine clairvoyance les «avantages» mais aussi les limites de cette forme d'intervention qui bouscule et qui dérange.

Eric AUGER

NOTE POUR LES FUTURES REDACTEURS DE PEPS

Sur le plan technique, nous avons adopté une formule simple :

- les articles doivent être dactylographiés sur l'ordinateur (PC ou macintosh),
- chaque page de la revue comprend 4500 caractères (il est préférable que les articles ne dépassent pas les 3 pages de la revue, c'est-à-dire 13500 caractères),
- sur le plan rédactionnel, chaque article doit comprendre un chapô (petit résumé de l'article ne comprenant que 4 à 5 lignes), un titre court, éventuellement une bibliographie ou une liste des notes précisant les sources d'informations ou des références utilisées.
- pour tous ces aspects, le collectif est à la disposition des travailleurs sociaux si besoin est.

D.S.T.S.

L'Université Paris XII-Val de Marne
- UFR CIS Sciences de l'éducation / Sciences Sociales

en convention avec le Ministère des Affaires sociales et de la solidarité Nationales propose :

Une licence / Maîtrise en Sciences de l'éducation option Développement Social

Un diplôme supérieur en travail social (D.S.T.S.)

avec la possibilité de préparation du Certificat européen d'Action sociale

Démarrage de la 19ème promotion : octobre 1994

Conditions d'admission :

- pour la licence : avoir un diplôme de travail social et 5 ans d'expériences professionnelles,

- pour D.S.T.S. : avoir un diplôme de travail social, 5 ans d'expérience professionnelle et 250 h de formations complémentaires

pour tout renseignement : L'université de Paris XII, 61, av Général de Gaulle - 94000 Créteil
tél : 45 17 10 00 poste 1955

MEDIATIONS

Centre de perfectionnement des acteurs du développement économique et social (CPADES), Institut de développement social (IDS) et Centre d'études et de ressources en information sociale (CERIS) organisent :

Regards sur les médiations dans les pratiques sociales

- la notion de médiation,

- éclairage sur les différents courants de médiation et leurs champs d'application,

- analyse de l'impact des médiations dans les pratiques sociales.

Vendredi 18 novembre 1994 de 9h 30 à 17h. - Grand amphithéâtre de l'IRTS

Siège social : IRTS, Route de Duclair, BP 5, 76380 Canteleu (Rouen)

Tél : 35 36 00 39, Fax : 35 36 16 95, Minitel : 3615 SIR

MALI

Rencontrer le Mali entre le 15 janvier et le 15 février 1995.

L'association Franco-Malienne d'Alfortville pour le développement et l'intégration. Une approche culturelle et humanitaire pour connaître le vrai Mali

Durée : 2 semaines

Déplacement : train Bamako-Kayes et taxi brousse au-delà

Logement : hôtel, à Bamako et Kayes et en case, au village

Nombre de participants : 25 environ, avec accompagnateurs de l'AFMADI

Prix : 7900 FF (comprenant voyage aller-retour et pension complète)

Extension possible : une semaine en pays Dogon à Bandiagara.

Contacts : AFMADI - 4 rue des Alouettes 94140 Alfortville

Tél : 49 77 80 60

ENTREPRENEUR D'INITIATIVE

Collège Coopératif de Paris propose une formation d'Entrepreneur d'Initiative Locale en deux degrés.

Créer une association ou une petite entreprise - Développer des solidarités - Concrétiser le projet.

- Le premier degré représente 17 journées de regroupement en quatre mois soit 120 h de session et 120 h de travail personnel.

- Le deuxième degré représente six séminaires de trois jours, les lundis, mardis et mercredis et huit ateliers bimensuels.

Un solide appui méthodologique et des outils concrets pertinents donneront aux stagiaires les moyens de mettre à la disposition de ceux qui cherchent à faire bouger les choses, les méthodes des entreprises et des associations pour qu'ils se les approprient et les adaptent à leurs projets.

Pour tout renseignement et inscription :

1, rue du 11 novembre - 92120 Montrouge

Tél : 40 92 95 01.

L'INTERVENTION SOCIALE EN RECOMPOSITION

Colloque National UNESCO - Paris, 11, 12, 13 janvier 1995

- Fracture du lien social

- Nouvelles frontières

- Reorganisation des services

- Champs professionnels en mutation

- La logique du faire-savoir à repenser

- Formation-Animation-Recherche, points d'ancrage et perspectives

- Différents ateliers

Secrétariat du colloque : CNESS - 9 rue de l'Isly - 75008 PARIS - Tél : 42 93 63 22

L'association Paroles et Pratiques Sociales est née en 1982 de la nécessité ressentie par un groupe de travailleurs sociaux de se donner un espace de rencontre et de réflexion, en dehors des réponses des spécialistes qui ne se situent pas directement dans la pratique quotidienne.

Elle est composée aujourd'hui de militants (animateurs, assistants de service social, éducateurs, mais aussi de formateurs et d'universitaires) qui par l'échange, veulent questionner leurs expériences.

Que ce soit dans la revue ou dans des manifestations plus larges (colloques ou journées d'étude), P.E.P.S entend :

- se faire l'écho de tout ce qui bouge et de tout ce qui change dans le champ du travail social,
- être un lieu d'inscription d'une mémoire sans laquelle il n'y a pas de traces visibles des expériences professionnelles,
- être un outil critique et formateur cherchant à analyser et à théoriser le savoir-faire des travailleurs sociaux.

Convaincu que chacun dans sa pratique professionnelle a quelque chose à dire, l'écriture nous apparaît comme un des moyens efficaces pour construire ce lien entre une Parole et une Pratique.

Une écriture respectueuse de la liberté d'expression de ceux qui, témoins privilégiés de l'exclusion et des pauvretés sans cesse grandissantes, peuvent rendre compte d'une certaine pensée sur le «social».

Pour ne pas rester des observateurs silencieux face aux politiques sociales qui placent souvent les travailleurs sociaux dans une impasse, l'association et la revue Paroles et Pratiques Sociales ne peut se développer qu'avec l'adhésion et le soutien de chacun de ses lecteurs, ses sympathisants, et toute personne travaillant directement ou indirectement dans le champ social.

Collectif P.E.P.S.

Dans 3616 ASSOS

tapez

le mot clé : PEPS

pour tout savoir
sur PEPS



Vous trouverez :

- La présentation complète de la revue
- Le sommaire du dernier numéro
- La liste des anciens dossiers
- Les tarifs d'abonnement

Et aussi d'autres services : annuaires d'associations, calendriers d'activité, milliers d'adresses...

ABONNEMENT (4 N° + 1 N° GRATUIT)
Etudiant* (130 Frs), Individuel (160 Frs), Institutionnel (250 frs), Soutien (300 Frs)

NUMERO
45 Frs (port payé)

CASSETTE VIDEO
"Banlieue Cent Visages" 150 Frs (+ 20 Frs de port)
*photocopie de la carte d'étudiant

NUMEROS

- 20: TRAVAIL SOCIAL ET TRAVAIL POUR LA PAIX
- 21: LES FORMATIONS INITIALES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX
- 22: LE DEVELOPPEMENT SOCIAL EN MILIEU RURAL
- 23: LE CODE DE LA NATIONALITE
- 24: QUE DITES VOUS APRES AVOIR DIT TOXICOMANIE ?
- 25: TRAVAIL SOCIAL ET RESEAUX
- 26: LIBERER LES IDEES POUR SORTIR DES PRISONS
- 27: FORUM SUR LE R.M.I.
- 28: BANLIEUE CENT VISAGES
- 29: REUSSITE SCOLAIRE
- 30: TRAVAIL SOCIAL ET BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION
- 35: INSERTION DES HANDICAPES ET TRAVAIL SOCIAL
- 36: LES CULTURES DE LA RUE
- 37: EPUISEMENT PROFESSIONNEL DANS LE TRAVAIL SOCIAL
- 38: LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DOIVENT-ILS DISPARAITRE ?
- 39: "IMMIGRATION", DANS QUEL SENS ?
- 40: FEMME IMMIGREE, D'UNE RIVE A L'AUTRE
- 41: LES FIGURES DE L'INSERTION
- 42: "SENS DU TRAVAIL SOCIAL ET PROJETS POUR L'AVENIR"
- 43: "ASSISTANTES SOCIALES: UN MOUVEMENT CONCASSÉ"
- 44: LA PLACE DE L'ECRIURE DANS LE TRAVAIL SOCIAL
- 45: LES ENJEUX DE LA FORMATION
- 46: LES NOUVELLES SOLIDARITES

Nom/Prénom _____

Adresse _____

Je désire prendre abonnement(s) (4 N° + 1 gratuit) _____ Frs

N° gratuit à choisir dans la liste :

Je commande les numéros suivants : Frs

(chèque à l'ordre de PEPS) TOTAL : _____ Frs

Je désire recevoir une documentation (rôle des correspondants, fonctionnement du comité de rédaction, forums) : OUI - NON

A retourner à PEPS - 163 rue de Charenton - 75012 PARIS

UNE NOUVELLE PROFESSIONALITÉ DU SOCIAL ?

Sens et compétence dans le travail social aujourd'hui

La crise des valeurs des années 60 puis la crise économique ont modifié sensiblement le champ des professions de l'action sociale et ont confronté les praticiens à la nécessité du changement.

Aujourd'hui, des profils professionnels nouveaux ont fait leur apparition (sur le terrain de l'insertion et de la politique de la ville, notamment). Des changements s'opèrent en même temps dans les pratiques existantes (accompagnement des populations handicapées vieillissantes, par exemple).

Cette nouvelle donne pose un certain nombre de questions concernant le territoire de l'action sociale, les acteurs de terrain, leurs compétences et qualifications : quels sont les enjeux de la situation actuelle pour les différents partenaires (Etat, collectivités locales, Centres de formation professionnelle) ? Quels moyens mettre en oeuvre, à ces différents niveaux Le travail social «traditionnel» est-il menacé par de nouvelles formes d'intervention sociale.?

C'est autour de cette problématique que le prochain numéro de PEPS souhaite réunir des auteurs de tous horizons :

- *pour identifier les qualifications requises, aujourd'hui, sur le terrain,*
- *pour promouvoir les compétences acquises,*
- *pour s'interroger sur les ajustements nécessaires à la situation (requalification, bilan de compétence, travail sur soi, innovation professionnelle ...)*

L'ensemble des contributions peut, nous semble-t-il, apporter un éclairage utile sur les enjeux et les perspectives actuelles de l'action sociale : quelles valeurs pour quelle culture professionnelle ?